

L'EDITO



Daniel ROCHAIX

Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales

L'année 2021 est marquée par un retour à la « presque » normale des activités de la Direction de l'eau et de l'assainissement après une année 2020 perturbée par la crise sanitaire de la COVID 19.

Dès le début 2021, la Direction de l'eau et de l'assainissement a pu (re)mettre en route les grands chantiers comme les travaux conduits dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau à La Motte Servolex. Le Service des eaux renforce ainsi le réseau pour améliorer la distribution d'eau potable pour les habitants.

Les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des Bauges ont commencé en septembre 2021 et se poursuivront sur l'année 2022. L'objectif est d'améliorer et fiabiliser la distribution en eau potable sur les communes de Bauges.

La Direction de l'eau et de l'assainissement continue également son important programme de rénovation débuté en 2008 sur le réseau d'assainissement unitaire du centre ancien de Chambéry.

Dans le cadre de son action en faveur de la transition écologique et énergétique, Grand Chambéry s'inscrit comme un territoire pionnier en matière de réutilisation des boues d'épuration pour produire du biogaz. Le traitement des eaux usées génère des boues qui contiennent encore suffisamment de matières organiques pour être valorisées sous forme de gaz. La méthanisation des boues dans un digesteur permet de produire du biogaz qui, une fois épuré, peut être réinjecté dans le réseau financé et exploité par GRDF. A cette fin, une unité de traitement du biogaz est en cours de construction sur le site de l'Usine de Dépollution des Eaux Usées, l'UDEP de Chambéry. ce cercle vertueux permettra à terme l'alimentation en gaz naturel véhicule (GNV) de la flotte de Grand Chambéry.

Des chantiers de travaux plus modestes se déroulent également, parfois invisibles aux yeux des usagers mais qui sont essentiels et ont toute leur utilité, notamment pour rénover et traquer les fuites d'eau potable.

Les 160 agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement œuvrent au quotidien pour produire, distribuer l'eau potable. Les réseaux d'eau potable sont entretenus, réparés, prolongés pour permettre à chaque habitant du territoire de Grand Chambéry de pouvoir bénéficier d'un accès à une eau de qualité optimale, la Nivolette, et de préserver la ressource en eau. Les agents d'exploitation de l'assainissement interviennent sur la collecte des eaux usées et dans les différentes stations d'épuration afin de permettre à ces eaux épurées de retourner dans la nature bouclant ainsi le petit cycle de l'eau. Le Service public de l'assainissement non collectif travaille aussi pour les usagers n'ayant pas accès au réseau d'eaux usées en apportant conseils et suivi des installations.

Des services supports comme le bureau d'études, le service d'information géographique, les finances, la facturation, les services de relation à l'abonné et l'utilisateur, le laboratoire, la qualité, les relations avec les industriels sont également partie prenante de la bonne organisation de la Direction de l'eau et de l'assainissement, participant à chaque instant aux différents rouages permettant cette technicité et cette modernité dans les process.

Derrière ces nombreux métiers à forte technicité, des hommes et des femmes, qui aiment leur métier et sont soucieux d'apporter un service de qualité, une continuité de service appréciés par les usagers de l'agglomération. Je souhaite par le biais de cet édito les remercier de tout le travail effectué et saluer leur implication dans l'évolution du Service des eaux.

1. L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 5

Compétences et Gouvernance

Ressources humaines 11

Temps forts 2021 20

La démarche qualité 21

2. L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE 23

Production 25

Distribution 29

Protection 35

Suivi et contrôle 37

Entretien et développement 38

3. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES 39

Collecte 41

Assainissement non collectif 47

Traitement 51

Suivi des performances 57

Réduction des pollutions 64

Entretien et développement 69

4. LES PROJETS ET INNOVATION 70

Anticipation 71

Innovation 76

Solidarité 79

Offre pédagogique 82

5. LES FINANCES 83

Facturation 85

Gestion financière 86

6. LA RELATION À L'USAGER 90

Qualité 94

Relation abonnés 95

Relation usagers 99

7. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 100

8. GLOSSAIRE 108



1

L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1a

COMPÉTENCES ET GOUVERNANCE

LES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Les services de Grand Chambéry chargés de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines assurent leur mission d'exploitant pour le compte de tous les habitants des 38 communes de Grand Chambéry.

La Direction de l'eau et de l'assainissement assure la production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et la dépollution des eaux usées. Elle est compétente sur tout le petit cycle de l'eau (infographie ci-contre)

Outre ces missions principales, les missions suivantes sont également assurées :

VENTE EN GROS D'EAU POTABLE :

Grand Chambéry vend également de l'eau aux communes suivantes, extérieures à son périmètre : Montmélian, Saint-Jean-de-la-Porte, Chignin, Myans, Les Marches, Francin, Le Bourget du Lac et Voglans.

CONTRÔLES ASSAINISSEMENT AUTONOME :

Le service public de l'assainissement non collectif contrôle les dispositifs d'assainissement non collectif du territoire. Les charges et les produits de ce service sont identifiés sur un budget spécifique.

ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES POTEAUX INCENDIE :

Cette mission s'effectue par le biais de conventions de prestation avec les communes.

EAUX PLUVIALES :

Grand Chambéry est compétente depuis le 1er janvier 2019 en matière de gestion des eaux pluviales urbaines. Les charges liées à l'exercice de cette compétence sont inscrites au budget général de l'agglomération.

La Direction de l'eau et de l'assainissement s'appuie sur des services techniques et administratifs. Elle bénéficie également des services supports de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry : DSI, RH, communication, finances et commande publique, administration générale...

L'AMBITION DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Garantir la satisfaction de nos usagers (particuliers, professionnels, institutionnels), grâce à un service performant, responsable et innovant, sur l'ensemble de notre territoire, dans le respect de notre environnement.

Le cycle de l'eau sur le territoire de Grand Chambéry



Découvrez la vidéo du cycle de l'eau sur le territoire de Grand Chambéry, en scanant le QRCode

LA GOUVERNANCE

Le service des eaux de Grand Chambéry est organisé sous forme de régies à simple autonomie financière, une pour l'eau potable et une autre pour l'assainissement, administrées, sous l'autorité du président de Grand Chambéry et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'une directrice, uniques pour les deux régies.

LE CONSEIL D'EXPLOITATION

Les statuts fondateurs des régies prévoient que le conseil d'exploitation est composé d'un représentant de chaque commune adhérente de Grand Chambéry, et de trois personnes extérieures choisies en raison de leur qualification. Un représentant de la commission consultative des services publics locaux et un hydrogéologue qualifié dans le domaine de l'eau font partie du conseil d'exploitation.

Le troisième membre du conseil d'exploitation, parmi les personnes extérieures, est un représentant du personnel de Grand Chambéry issu de l'organisme syndical majoritaire aux dernières élections professionnelles.

LES ATTRIBUTIONS ET LE RÔLE DU CONSEIL D'EXPLOITATION PORTENT SUR :

- consultation obligatoire par le président de la communauté d'agglomération sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement des régies,
- présentation des projets de budgets et les comptes,
- possibilité de procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle,
- présentation au président de la communauté d'agglomération de toutes propositions utiles.

EN 2021, LE CONSEIL D'EXPLOITATION A TENU 9 SÉANCES :

19 JANVIER, 23 FEVRIER, 16 MARS, 27 AVRIL, 25 MAI, 22 JUIN, 21 SEPTEMBRE, 19 OCTOBRE, 16 NOVEMBRE.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Communes	2020-2026
Aillon-le-Jeune	GINOLLIN Pascal
Aillon-le-Vieux	MIGUET Vincent
Arith	FRAIX-BURNET Jean-Philip
Barberaz	BOIX-NEVEU Arthur
Barby	BOUVIER Pascal
Bassens	LAMBERT Martine
Bellecombe-en-Bauges	DELHOMMEAU Eric
Challes-les-Eaux	GAYET Gérard
Chambéry	BÂABÂA Jimmy
Cognin	VALLIER Claude
Curienne	CHEVALIER Christian
Doucy-en-Bauges	LAPLACE Patrick
Ecole	ORSOLA Franck
Jacob-Bellecombette	STELLIAN Bruno
Jarsy	DUPERIER Pierre
La Compôte	FRESSOZ Jean-Pierre
La Motte-en-Bauges	VIGNEUX Guy
La Motte-Servolex	GAGET Alain
La Ravoire	GIORDA Chantal
La Thuile	POMMAT Dominique
Le Châtelard	BOULNOIS Vincent en remplacement de BEGAUD Jino (séance du CC du 30 septembre 2021)

Communes	2020-2026
Le Noyer	PETTELOT Dominique
Les Déserts	BESNARD Jean-Yves
Lescheraines	REGAIRAZ Michel
Montagnole	BRUNET Julien
Puygros	ARIZIO Jacques
Saint-Alban-Leyse	DYEN Michel
Saint-Baldoph	VAUSSENAT Gilles
Saint-Cassin	BUSILLET Sandrine
Sainte-Reine	RIVOLLET Yves
Saint-François-de-Sales	BISET Jean-François
Saint-Jean-d'Arvey	PARENT Evelyne
Saint-Jeoire-Prieuré	CARLE Albert
Saint-Sulpice	PELTIER Jean-Marie
Sonnaz	ROCHAIX Daniel
Thoiry	MARIN Philippe
Vérel-Pragondran	BRANCIARD Didier
Vimines	WOLFF Corine
Représentant syndicat majoritaire	DOLATYARI Ali
Personne extérieure qualifiée	NICOUD Gérard
CCSPL	ANDREA Jean-Michel désigné lors du CC du 9 décembre 2021



Daniel ROCHAIX
Président du conseil d'exploitation
depuis 2020

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX THÉMATIQUE EAUX (CCSPL)

Obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la CCSPL examine chaque année pour Grand Chambéry et plus particulièrement le Service des Eaux le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur les services d'assainissement. Elle examine également tout autre sujet qui peut concerner les usagers des services publics.

LA COMMISSION EST CONSULTÉE POUR AVIS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE SUR :

- tout projet de délégation de service public avant que l'assemblée délibérante se prononce,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce,
- tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

En 2021, il y a eu 3 CCSPL. A chaque fois, un point du jour concernant la direction de l'eau a été débattu :

- 6 décembre 2021 : Présentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement.
- 27 octobre 2021 : Désignation du représentant de la CCSPL au conseil d'exploitation de la Direction de l'eau et de l'assainissement
- 23 juin 2021 : présentation du Rapport d'activités 2020 de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

**VOIR TABLEAU DES MEMBRES DE LA CCSPL
ANNEXE 1**



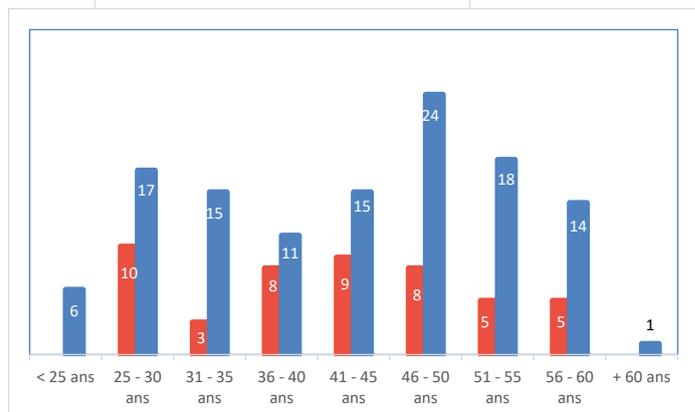
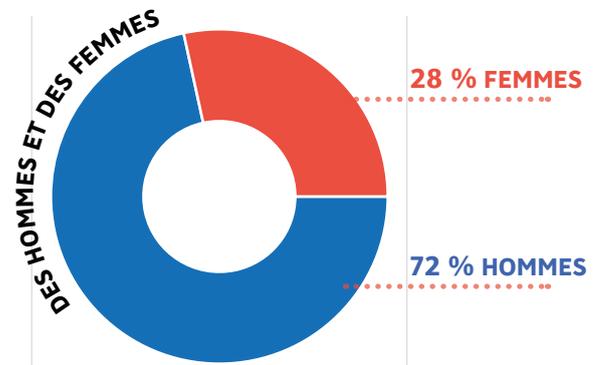
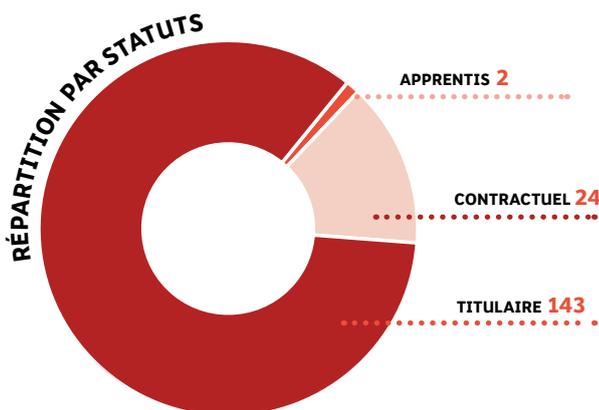
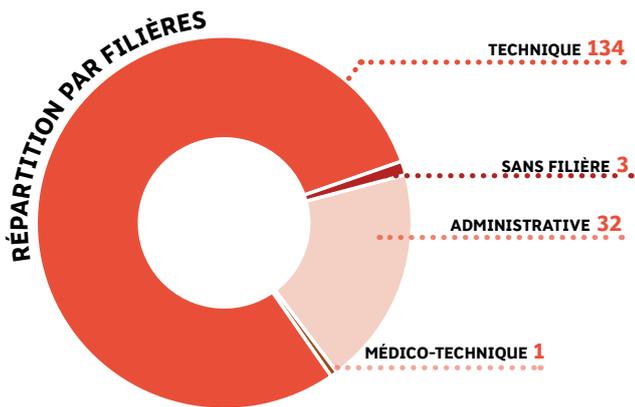
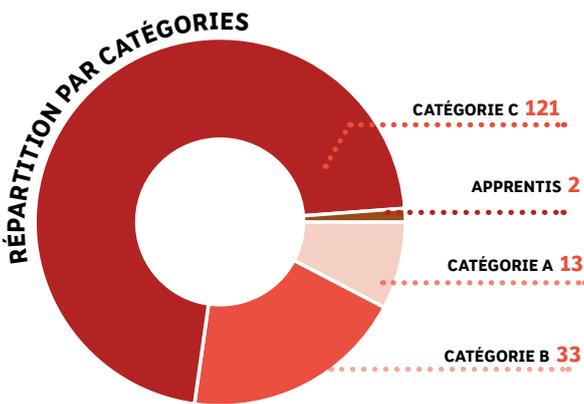
1b

LES RESSOURCES HUMAINES

LES AGENTS

169 AGENTS QUI OEUVRENT POUR

- PRODUIRE L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION
- DISTRIBUER L'EAU AUX ABONNÉS
- ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC
- ENTREtenir LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT
- TRAITER LES EAUX USÉES
- SUIVRE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
- ASSURER LA GESTION DES ABONNÉS ET LE SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER
- ACCOMPAGNER L'USAGER DANS SON QUOTIDIEN



RÉPARTITION HOMMES-FEMMES PAR AGE

LA MASSE SALARIALE
7 344 254 €

LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS

AU COURS DE L'ANNÉE 2021, LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS ONT ÉTÉ LES SUIVANTS :

- **5 départs**, 3 dans le cadre de mutation et 2 en retraite.
- **Recours à 7 emplois saisonniers**, pour assurer la continuité des services pendant la période estivale.
- **16 entrées en postes aux motifs :**
 - Remplacements suite à départ 2019-2020 : 9
 - Remplacements suite à départ 2021 : 3
 - Remplacements suite arrêt long : 2
 - Renfort : 1
 - Création de poste : 1

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

En 2021, la Direction de l'eau et de l'assainissement a renoué avec une demi-journée spécifique dédiée à l'arrivée des nouveaux arrivants.

Le 25 novembre, ce sont 15 agents qui ont pu découvrir d'une autre manière leur Direction.

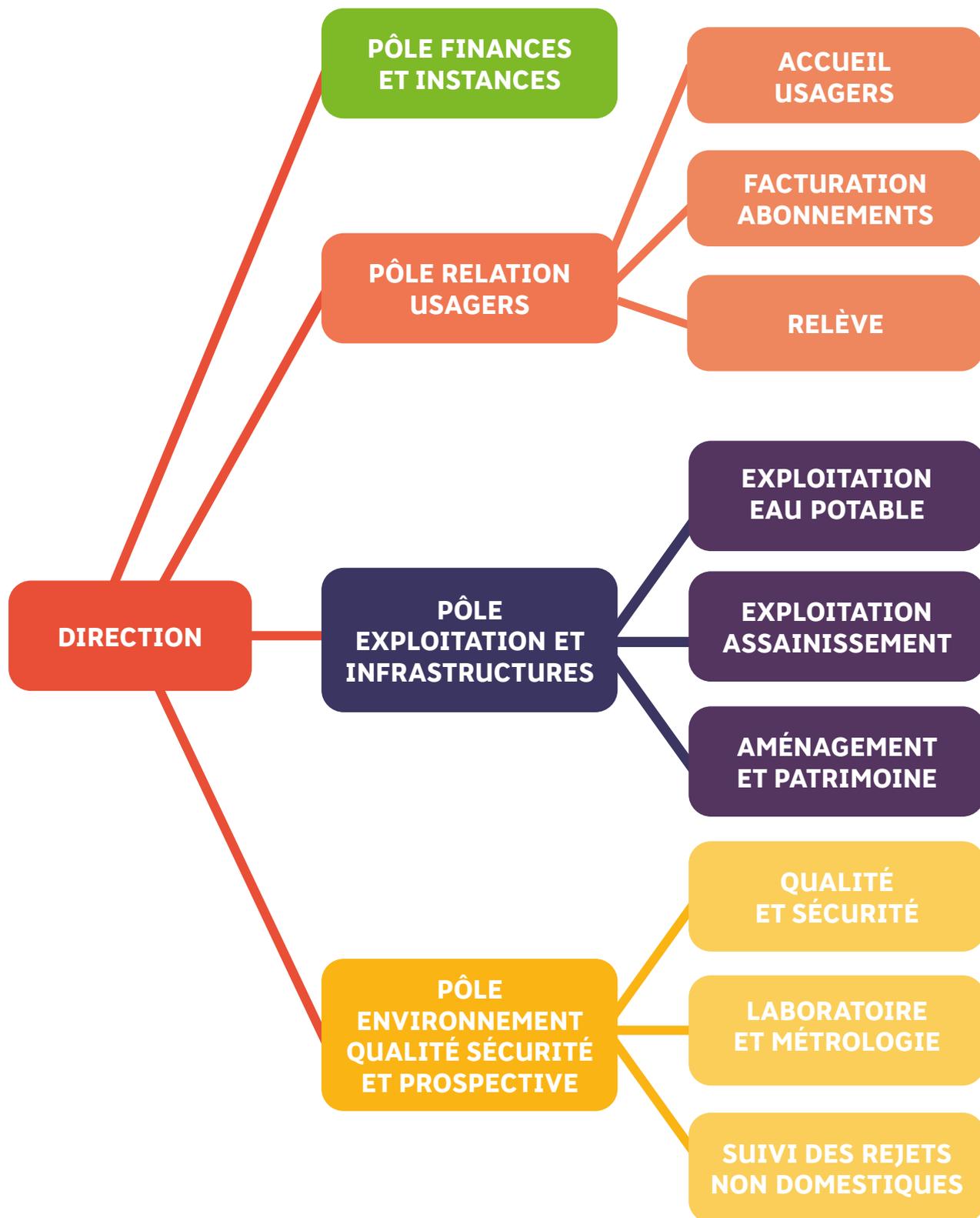
Au programme de la matinée :

- Un mot d'accueil de la directrice
- Une présentation par le CISALB du bassin versant du lac du Bourget, de la ressource en eau du territoire, le fonctionnement du puits des îles et du traitement des eaux usées à l'UDEP de Chambry.
- Une visite de l'UDEP par un agent d'exploitation assainissement
- Une visite du Puits des Îles par les agents de production eau potable.

Un questionnaire a été ensuite remis à chaque participant pour recueillir les avis et faire évoluer cette matinée.



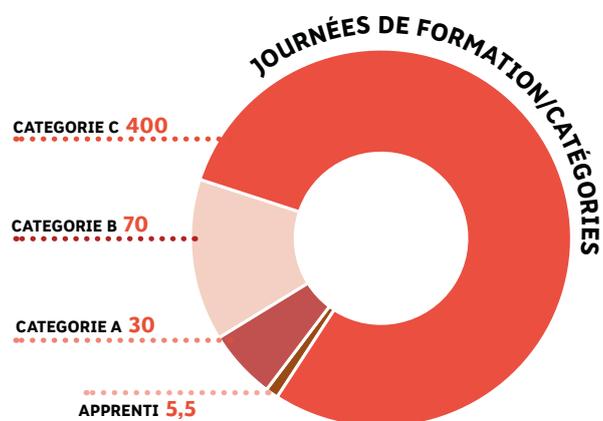
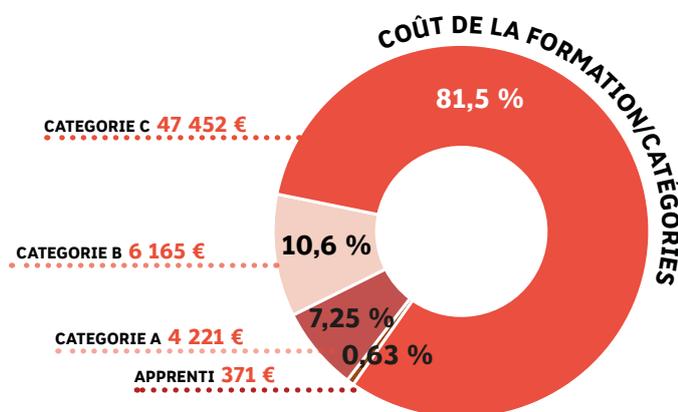
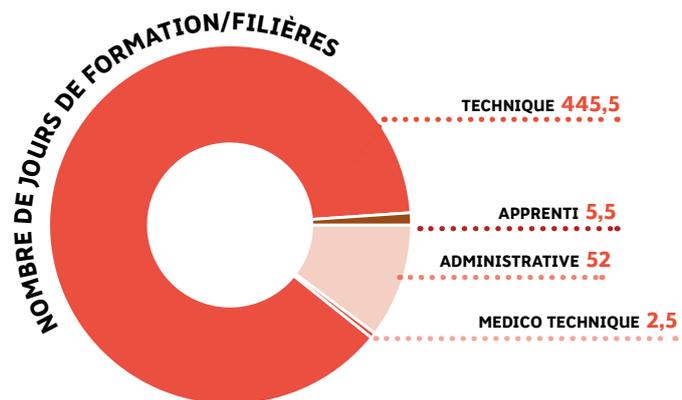
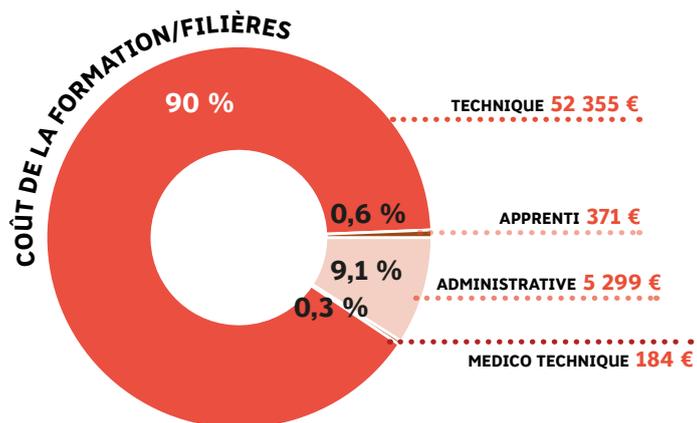
ORGANISATION SIMPLIFIÉE DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



LA FORMATION

505,5 JOURS DE FORMATION
POUR UN TOTAL DE 58 210 €

143 AGENTS
FORMÉS



OBJETS DES FORMATIONS

VOIR LISTE EN ANNEXE - ANNEXE 3

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Grand Chambéry a déployé une politique de prévention des risques professionnels articulée autour de 8 axes forts :

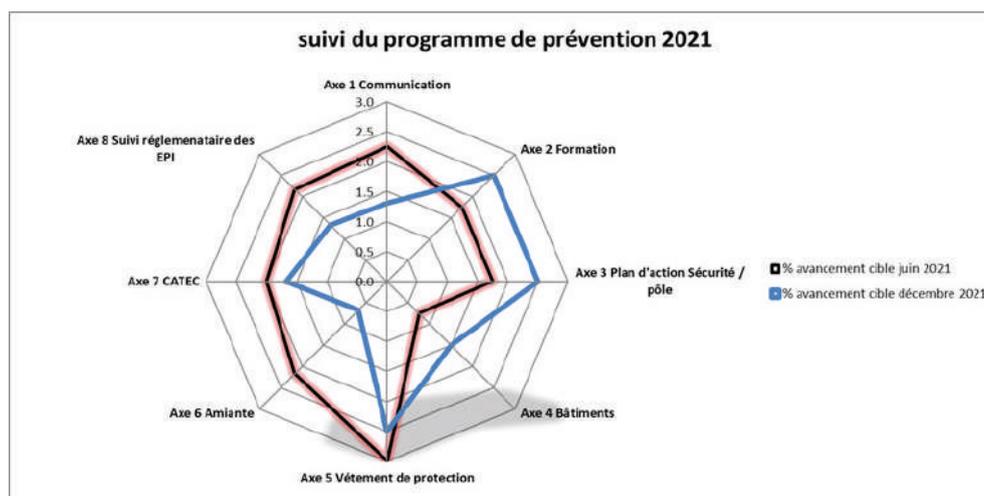
- Mise en place d'un programme de prévention
- Former aux premiers secours et premiers soins
- Lutter contre les troubles musculo-squelettiques
- Lutter contre la Covid 19 et les risques biologiques
- Lutter contre les risques liés aux conditions climatiques
- Lutter contre les violences au travail et les conduites addictives
- Développer la communication
- Améliorer le maintien dans l'emploi.

En écho à cette politique Prévention, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a établi un programme de prévention 2021 qui décline de manière opérationnelle des actions en lien avec chacun de ces axes ainsi que des sujets particuliers inhérents à ses activités spécifiques.

CE PROGRAMME DE PRÉVENTION 2021 COMPTE 26 ACTIONS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UN SUIVI PARTICULIER AU COURS DE L'ANNÉE 2021.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES DIFFÉRENTS AXES DE TRAVAIL

Les sujets liés aux bâtiments (contrôle d'accès, installation de vidéo surveillance, sécurisation antenne Bauges, risque incendie et dans une moindre mesure le suivi des contrôles périodiques) n'ont pas progressés de manière satisfaisante.



A noter également que les objectifs sur le risque Amiante n'ayant pas été atteints au cours du second semestre, ces deux sujets seront reconduits dans le programme de prévention 2022.

LA COVID_19

L'année 2021 a été rythmée par l'évolution de la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Après un début d'année marqué par la présence forte du virus, le printemps apportait une lueur d'espoir avec un ralentissement de l'épidémie et une baisse des infections.

L'apparition d'un premier variant a provoqué, dès le mois de juillet, une hausse fulgurante des cas avant une baisse tout aussi rapide en début d'automne.

Une seconde hausse de plus grande ampleur encore a débuté à l'automne pour aboutir à un pic en début 2022.

DES FORMATIONS ET HABILITATIONS ADAPTEES AUX RISQUES DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

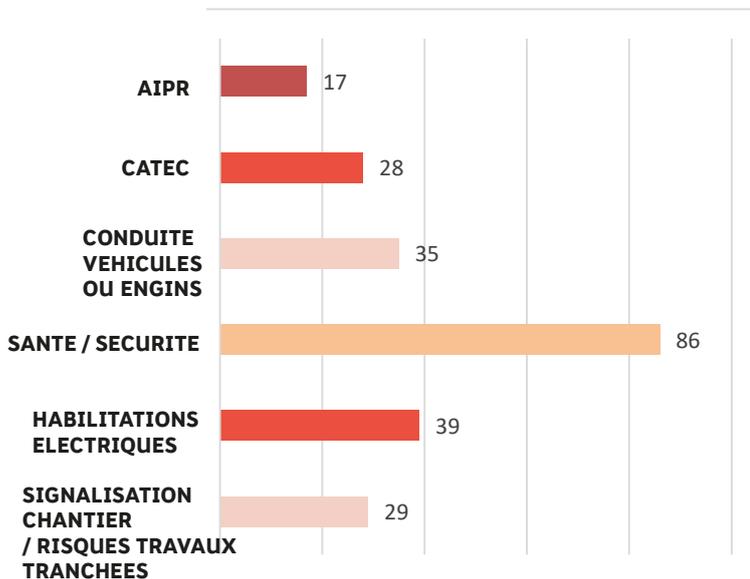
Comme chaque année, les agents de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement ont bénéficié d'un programme de formation et d'habilitation porté par la Direction des Ressources Humaines. Un programme qui vise à prévenir les principaux risques auxquels les agents sont exposés.

19 FORMATIONS & HABILITATIONS
SANTÉ/SÉCURITÉ

258 AGENTS FORMÉS

322 JOURS DE FORMATION
POUR UN TOTAL DE 36 157 €

NOMBRE D'AGENTS FORMÉS PAR FAMILLE DE FORMATION/HABILITATION



TYPE DE FORMATION/HABILITATION
CACES PEMP A B
CACES Grue auxiliaire
CATEC (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés)
Chariot
Code de la route
Conduite transpalette
Equipier première intervention
FCO (Formation Continue Obligatoire conducteur routier)
AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
Gestes qui sauvent
Habilitation électrique
SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
Permis C
Pont roulant
Prévention des risques liés à l'activité physique au travail
Risques travaux en tranchée
Sensibilisation à la manipulation d'extincteur
Sensibilisation TMS de bureau
Signalisation temporaire de chantier

Dans le prolongement de ces formations et habilitations obligatoires, le pôle Exploitation Infrastructures (service Eau potable) a proposé **plusieurs sensibilisation ou formation dispensées par des fournisseurs d'équipements hydrauliques.**

Des sensibilisations qui visent à faire progresser l'expérience des agents et l'appropriation des bonnes pratiques lors de la manipulation ou l'entretien de certains équipements pouvant générer des risques (pression, endommagement de réseaux, etc.).

Au total ce sont **49 agents**, représentant 35 jours de formation qui ont pu bénéficier de ces sensibilisations aux interventions en toute sécurité sur nos équipements hydrauliques ou nos ouvrages

DIAGNOSTIC SANTE SECURITE SUR L'ANTENNE DES BAUGES



Au cours de l'année 2021, le Service Prévention s'est attaché à dresser un diagnostic de la situation des vestiaires situés au rez de chaussée de l'antenne et du hangar de stockage attenant.

Des réflexions sur l'aménagement des vestiaires ont été menées au regard des exigences réglementaires mais également en fonction de la place disponible.

Un projet d'aménagement visant à retrouver un espace suffisant pour la partie vestiaire et la partie douche ainsi qu'un vestiaire dédié au personnel féminin a été élaboré et sera présenté en CHSCT courant 2022

Au niveau du hangar, les efforts se sont concentrés sur la mise en sécurité de la mezzanine, avec la proposition d'un escalier spécifique et la pose de garde-corps. Des travaux réalisés quelques mois plus tard.

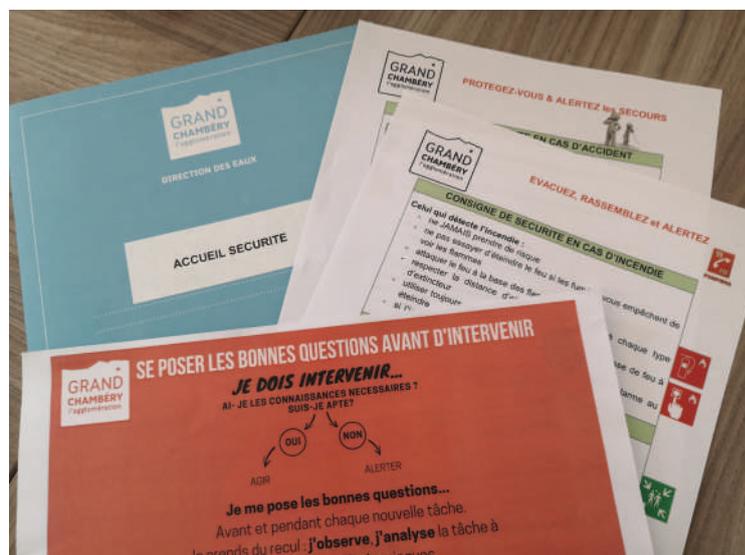
Courant 2022, des travaux d'amélioration concernant la zone de stockage et un espace hors gel seront engagés.

Dans un deuxième temps, des audits sécurité seront menés sur plusieurs sites d'exploitation afin d'identifier les risques et de mettre en œuvre des mesures de prévention.

UN ACCUEIL SECURITÉ QUI SE STRUCTURE

Afin d'ancrer durablement la culture sécurité au sein de la Direction, l'accueil Sécurité des nouveaux embauchés s'est structuré courant 2021 avec le déploiement d'un livret d'accueil sécurité regroupant, outre les informations générales liées à la prévention (conduite à tenir en cas d'accident, d'incendie, règlement intérieur, etc..) des fiches pédagogiques sur les bons gestes à adopter au regard des situations de travail ou encore la liste des dotations d'EPI.

Après avoir partagé un retour d'expérience, ce document sera adapté et intégrera également les éléments transmis par la direction des Ressources Humaines pour constituer un accueil général plus global à destination de tout nouvel agent.



UN RECENSEMENT DES INSTALLATIONS DE COMPTAGE NON CONFORMES

Lors des interventions sur les compteurs particuliers (pose, dépose, etc) les équipes du service Relation Technique à l'Usager sont parfois confrontées à des situations difficiles (exiguïté d'accès, insalubrité, espace insuffisant).

Afin d'améliorer les conditions de travail, une méthodologie de recensement a été développée pour, d'une part, identifier les différents sites présentant ce type de problème et, d'autre part, proposer un programme de réhabilitation ou des consignes d'intervention particulières.

BILAN DE L'ABSENTÉISME, MALADIE ET JOURS D'ARRÊT

Après 2020, année exceptionnelle d'un point de vue sanitaire, l'année 2021 reste encore marquée par la pandémie liée au COVID 19 et notamment la reprise épidémique de fin d'année avec l'apparition du variant OMICRON.

Comme pour l'année 2020, les comparaisons avec les années précédentes doivent rester prudentes.

NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT

3891 JOURS D'ARRÊT SUR L'ANNÉE 2021

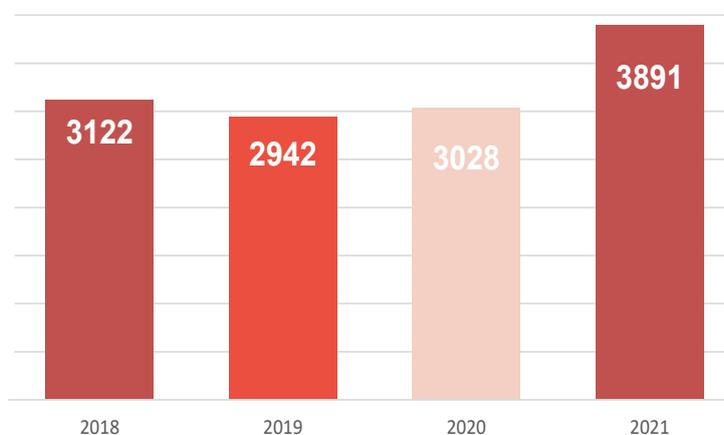
(Maladie Ordinaire, Accident Travail et Congé longue Maladie)

L'ensemble de ces jours d'arrêt représente globalement **10,7 Equivalents Temps Plein absents sur l'année 2021 soit une hausse de 26 %**

un chiffre en hausse par rapport à 2020 (3 033) et aux années pré-pandémie 2019 et 2018 (respectivement 2942 et 3122) comme l'illustre le graphique ci-contre



NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT PAR ANNÉE



En revanche, une analyse détaillée par type d'origine montre des situations particulières :

■ En effet si le nombre de jours d'arrêt liés aux Maladies Ordinaires est en progression de 6% par an entre 2019 et 2021, celui lié aux Accidents du Travail est en hausse de 10% par rapport à 2020 mais de +63% par rapport à 2019 pour atteindre 915 jours.

■ Après une baisse significative de - 40% entre 2019 et 2020, le nombre de jour lié aux Congés Longues Maladie est en augmentation de 149% avec 1 103 jours en 2021 contre 442 en 2020. Cette hausse est principalement enregistrée entre avril et décembre 2021 avec un pic sur la période de mai à juillet

RÉPARTITION DES JOURS D'ARRÊT AU COURS DE L'ANNÉE, POUR LA PÉRIODE 2018-2021

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
2018	345	297	323	246	178	192	190	207	273	296	287	288	3122
2019	245	344	342	285	331	226	262	151	145	201	205	205	2942
2020	186	230	237	169	168	216	297	249	291	367	326	292	3028
2021	430	314	285	287	341	353	372	242	289	334	341	303	3 891

La moyenne est de 324 jours par mois.

Les mois de mai, novembre, décembre, et surtout janvier, juin, juillet sont marqués des cumuls mensuels les plus élevés de la période 2018-21.

ABSENTÉISME

6,25% TAUX D'ABSENTÉISME ENREGISTRÉ EN 2021

au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

un taux en hausse de 1 point par rapport aux années 2019 et 2020 plutôt stables (respectivement 4,98 % et 5,07 %)

V Une analyse mensuelle montre des valeurs relativement faibles d'absentéisme durant le 1er confinement (mars à mai)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Moyenne
2018	7,04	6,89	6,86	5,16	3,76	4,00	3,93	4,26	5,69	6,41	6,09	6,19	5,52
2019	5,20	7,21	7,13	5,97	7,03	4,68	5,23	3,00	2,95	3,99	4,07	4,02	5,04
2020	3,73	4,67	4,82	3,46	3,46	4,34	5,86	4,94	5,91	7,55	6,71	6,05	5,12
2021	8,79	6,23	5,55	5,59	6,61	6,69	6,93	4,48	5,5	6,4	6,53	5,8	6,25

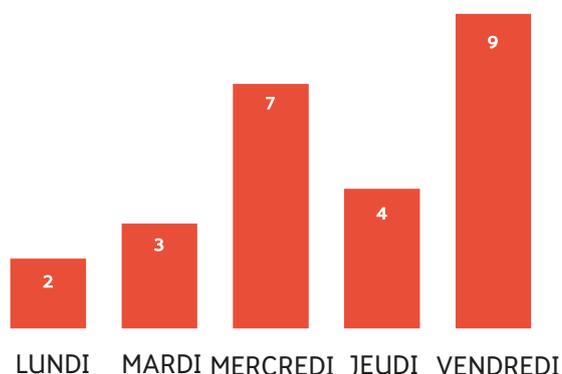
Le mois de janvier 2021 marque une hausse importante.



BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement enregistre, pour l'année 2021, 25 accidents de travail, dont 13 ayant entraîné un arrêt de travail, 12 sans arrêt et 5 accidents de travail à titre conservatoire.

Le graphique ci-contre montre que les accidents de travail surviennent majoritairement les Mercredi et Vendredi. L'analyse des accidents de travail 2022 permettra de confirmer ou non cette tendance pouvant témoigner d'une situation de travail différente des autres jours (effectif réduit en raison des RTT, fatigue accumulée, etc.).



Le calcul du taux de fréquence montre globalement un résultat plus élevé pour la Direction de l'Eau et de l'Assainissement que pour l'ensemble de la collectivité.

Ce taux de fréquence s'établit à 47,3 (contre 31 pour l'ensemble de Grand Chambéry).

Le taux de gravité observé à la DEA (0,55) est quant à lui en léger retrait par rapport au chiffre de l'agglomération (0,62).

1c

TEMPS FORT 2021

LE BASSIN DE STOCKAGE ET DE RESTITUTION (BSR)

Protéger l'environnement : c'est l'objectif de la construction de ce bassin de stockage et de restitution des eaux par temps de pluie. On évite ainsi de rejeter au milieu naturel des effluents qui polluent à la fois la Leysse mais aussi les plages et le lac du Bourget lors des épisodes orageux.

Cette opération a été financée par Grand Chambéry et subventionnée par l'Agence de l'Eau.

Le coût global du projet est de 13,2 M€ HT prenant en compte la construction de l'ouvrage BSR et la construction des réseaux associés. L'Agence de l'Eau participe à hauteur de 6,5 M€ HT dans le cadre du Contrat de bassin versant du lac du Bourget en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux du lac.

Par temps de fortes pluies, bien qu'elle soit dimensionnée pour traiter jusqu'à 8000 m³/heure, l'usine de dépollution de Chambéry ne peut pas traiter l'intégralité des précipitations. Lors des épisodes de fortes pluies, les réseaux unitaires sont mis en charge occasionnant des déversements au milieu naturel.

Le BSR, d'une capacité de 8000 m³, permettra de stocker une partie de ces effluents et de réduire d'environ 80 % les flux déversés en milieu naturel.

Une fois qu'il est plein, un système de pompage restitue le volume stocké au collecteur d'eaux usées qui va jusqu'à la station d'épuration. Le bassin est vidé dans un délai de 24 heures afin de faire face à un nouvel épisode pluvieux.



1d

LA DEMARCHE QUALITÉ



Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Politique Qualité 2021

Au travers de ses missions quotidiennes, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Grand Chambéry souhaite garantir la satisfaction de ses usagers (particuliers, professionnels, institutionnels), grâce à un service performant, responsable et innovant, sur l'ensemble du territoire et dans le respect de notre environnement.

Pour atteindre ce résultat, la Direction s'engage dans la définition de 4 objectifs stratégiques :

- Renforcer une offre de service adaptée à tous les usagers en garantissant un budget maîtrisé
- Garantir les exigences qualité, sécurité et environnement
- Poursuivre et rendre lisible la démarche d'innovation
- Viser l'efficacité dans nos modes de fonctionnement

Cette ambition traduit également l'implication de chacun à promouvoir une démarche de progrès.

Nous veillerons à ce que toutes les conditions soient réunies pour atteindre nos objectifs et améliorer sans cesse nos performances.

Chambéry, le 28 mars 2021

Pascale LUCAS
Directrice

Daniel ROCHAIX
Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

GRAND CHAMBERY
DIRECTION DES EAUX
298 rue de Chantabord - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 70 grandchambery.fr

Objectifs Qualité 2021

Pour l'année 2021 les objectifs prioritaires qui concourent à l'atteinte des orientations stratégiques sont les suivants :

- **Renforcer une offre de service adaptée à tous les usagers en garantissant un budget maîtrisé**
 - **Enrichir l'offre de service**
 - Définir la stratégie et son plan d'actions dédié pour le déploiement de la télérelève
 - Développer sur Simpl'ici de nouveaux services en ligne et une porte d'entrée unique pour les communes
 - **Sécuriser nos recettes et maîtriser nos budgets**
 - Engager les mesures de recouvrement complémentaires à l'action de la TP sur les principaux débiteurs
 - Garantir l'exécution des investissements Rebond (marché, assemblée, finances, travaux, subvention)
- **Garantir les exigences qualité, sécurité et environnement**
 - **Limiter nos impacts sur le milieu récepteur**
 - Garantir la conformité des rejets de notre parc de stations d'épuration
 - Assurer une mise en service et une prise en main du Bassin de Stockage Restitution
 - Améliorer le parc d'installations ANC existantes en suivant la réhabilitation de 8 installations suite à une vente
 - Animer l'adaptation au changement des pratiques GEPU
 - **Fiabiliser la distribution de l'eau**
 - Améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs identifiés
 - Poursuivre la démarche de protection des captages en lançant 3 nouvelles procédures et suivre les prescriptions des arrêtés (Garins / Touvière)
 - Engager la tranche ferme du projet de sécurisation de Bauges Derrière
 - Développer des actions de formation
 - Fixer le cadre pour lancer un plan communal d'actions sur l'eau
 - **Développer la culture sécurité**
 - Déployer le programme de prévention (cible : incendie et vêtement de protection)
 - Développer la culture Sécurité en réalisant 100% des accueils sécurité
- **Poursuivre et rendre lisible la démarche d'innovation**
 - **Développer nos outils métiers**
 - Déployer la DIAGBOX dans les domaines Assainissement et laboratoire
 - Développer la connaissance de notre patrimoine
 - Construire un tableau de bord RPQS automatisé
 - **Promouvoir une culture d'innovation**
 - Poursuivre la politique de mise en œuvre des consignes de restitution PGRE (St Saturnin et Le Iard)
 - **Développer la communication**
 - Instaurer une lettre d'information interne bimestrielle et refondre le rapport d'activité
- **Viser l'efficacité dans nos modes de fonctionnement**
 - **Adapter nos pratiques**
 - Organiser les services pour assurer nos missions GEPU
 - Rationaliser le parc véhicule léger sur le pôle EQSP
 - Déployer des outils d'amélioration et structurer un SMQ



2

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

12

LES CHIFFRES-CLÉS

1109 KM DE RÉSEAUX
D'EAU POTABLE

4 PUIITS PRINCIPAUX

> Joppet, Pasteur, Les Iles, Saint-Jean-de-la-Porte

+ **65 CAPTAGES** en service et 15 en secours

144 OUVRAGES
(EN SERVICE ET SECOURS)

SOIT 86 770 M³
DE STOCKAGE

12,6 KM DE LINÉAIRES
RENOUVELÉS OU NEUFS
DONT 8 KM HORS ADDUCTION

SOIT 1,14 % DU RÉSEAU TOTAL

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT
DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE 0.76 %

10 904 371 M³ PRODUITS

RENDEMENT

7 242 365 M³ VENDUS
AUX HABITANTS DE L'AGGLO

71,2 %

78 321
COMPTEURS

46
AGENTS PRODUCTION
ET DISTRIBUTION

1439

**AVIS SUR
DOSSIERS
D'URBANISME
RÉALISÉS
PAR LE SERVICE
«PRESCRIPTIONS»**

7 743 510 € HT
CONSACRÉS AUX TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT SUR LES OUVRAGES
ET LES RÉSEAUX

298 FUITES RÉPARÉES

SOIT 224 290 M³
ÉCONOMISÉS

12a

LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Ensemble de l'activité liée à la protection des ressources, à la production, à l'adduction et au stockage de l'eau potable dans la totalité du périmètre géographique du service, dans le respect des règles relatives à l'environnement, la protection de la quantité de la ressource : adduction, exploitation, entretien des organes hydrauliques, des installations et des réseaux, entretien du matériel électromécaniques des installations, pilotage des ouvrages de production et de stockage, télégestion et télésurveillance des ouvrages, analyses de l'eau, astreinte 24/24 et 7/7.

LES OUVRAGES DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE

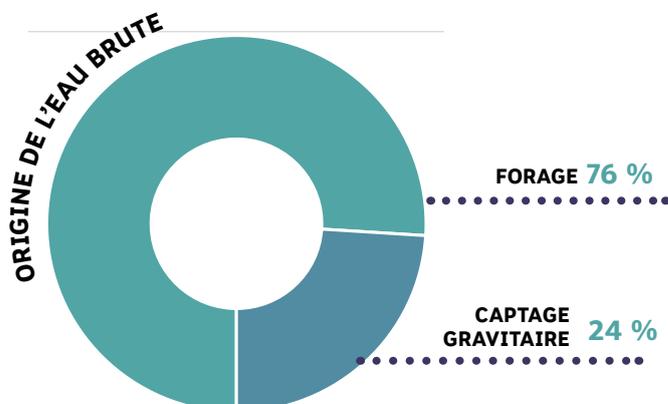
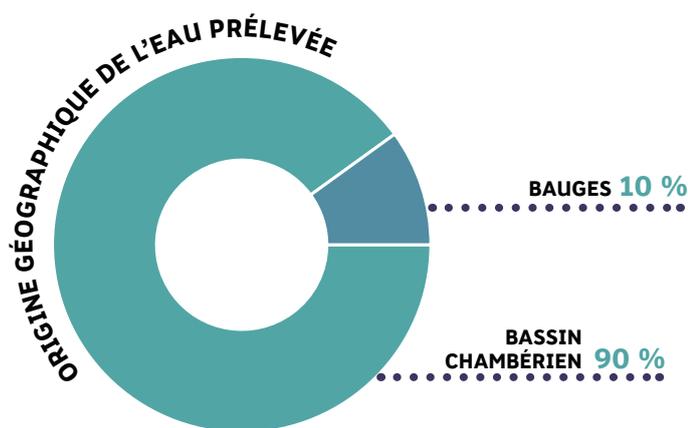
L'eau produite par les ouvrages de Grand Chambéry provient de différentes origines souterraines selon deux types de réservoirs aquifères : poreux ou fissurés.

RÉSERVOIRS AQUIFÈRES POREUX

7 PUIITS
PRÉLÈVENT L'EAU DANS CE MILIEU CONSTITUÉ DE DIFFÉRENTES NAPPES PHRÉATIQUES,
dont 4 principaux (Joppet, Pasteur, Les Iles, Saint-Jean-de-la-Porte)

RÉSERVOIRS AQUIFÈRES FISSURÉS

80 CAPTAGES
EXPLOITÉS ET SITUÉS POUR LA PLUPART EN POINT HAUT,
complètent la production en eau nécessaire à l'agglomération



GRAND CHAMBÉRY POURSUIT LA MISE EN ŒUVRE DES PROTECTIONS NÉCESSAIRES AFIN D'APPORTER À TOUS LES HABITANTS LA SÉCURITÉ QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE LA PRODUCTION EN EAU POTABLE : PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES, TRAVAUX, CONFORMÉMENT AUX SCHÉMAS DIRECTEURS QUI SERONT RETENUS.



144 **OUVRAGES PARTICIPENT À LA PRODUCTION ET AU STOCKAGE AFIN D'OPTIMISER LA DESSERTE DE TOUS LES HABITANTS DE GRAND CHAMBÉRY**

Notons également qu'à partir de certains ouvrages, des communes extérieures peuvent être alimentées ou secourues.

- 111 RÉSERVOIRS** représentant 86 770 m³ de stockage, dont 23 ont 2 cuves
- 15 STATIONS DE POMPAGE**
- 18 COUPE-PRESSIONS**

10 904 371 M³ DE VOLUME TOTAL PRÉLEVÉ EN 2021

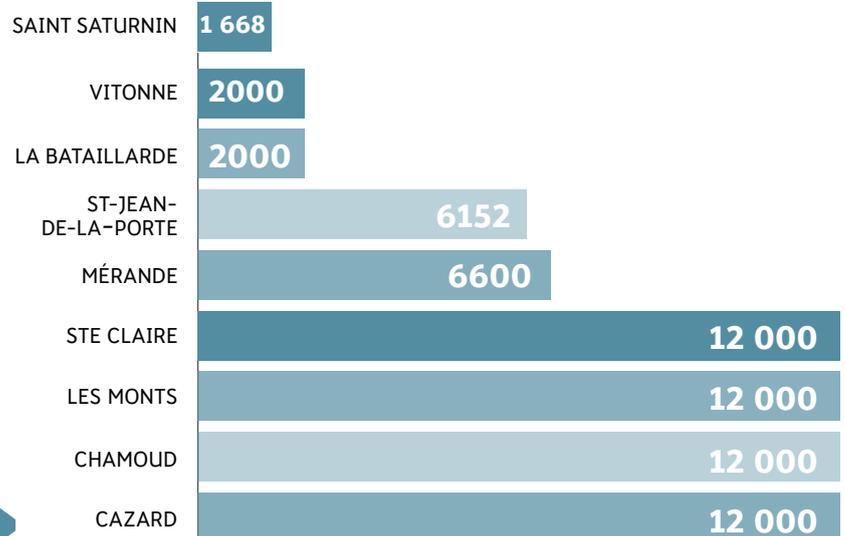
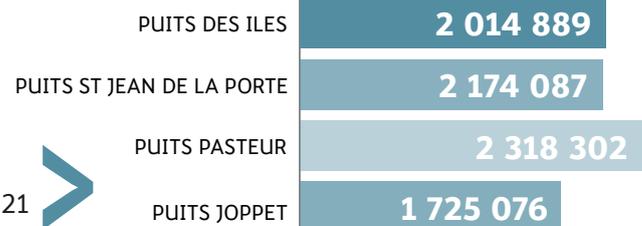
7 242 365 M³ QUANTITÉ TOTALE D'EAU VENDUE POUR GRAND CHAMBÉRY

149 445 M³ QUANTITÉ TOTALE D'EAU VENDUE POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES

76 % DE LA PRODUCTION TOTALE EST ASSURÉE PAR 4 PUIXS PRINCIPAUX

VOLUME TOTAL	NOMBRE DE RÉSERVOIRS PUBLICS
1-100	52
101-300	30
301-500	11
501-1000	9
1501-2000	3
6001-6500	1
6501-7000	1
11501 - 12000	4
TOTAL	111

VOLUME TOTAL DES 4 PUIXS PRINCIPAUX EN M³ Chiffres 2021



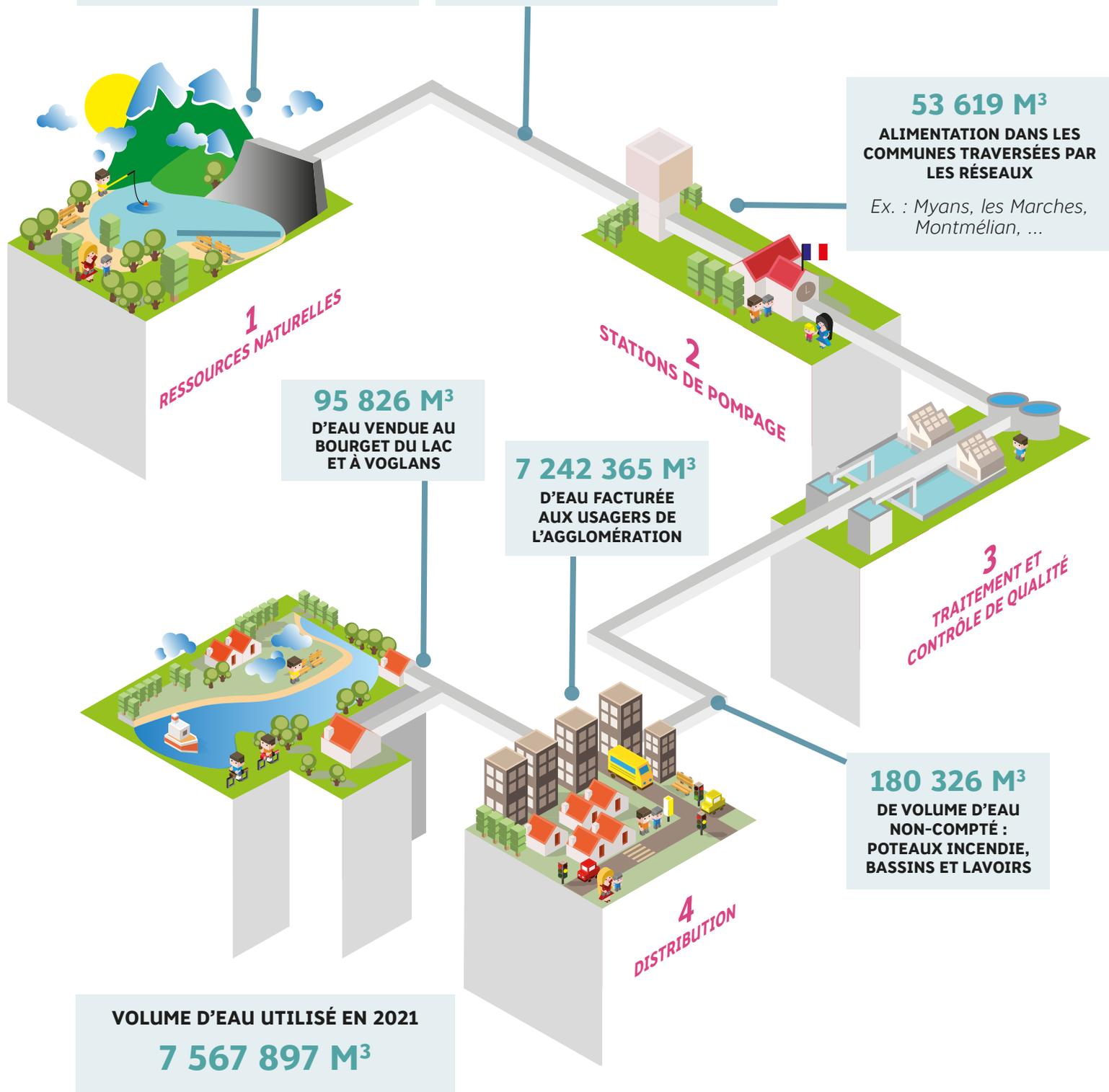
VOLUME TOTAL DES 9 PLUS GRANDS RÉSERVOIRS EN M³

LE BILAN HYDRAULIQUE 2021

PRODUCTION BRUTE
10 904 371 M³

PRODUCTION NETTE
10 622 379 M³

➤ **Production nette** est égale à production brute moins les volumes d'eau servant à nettoyer les réservoirs ou pour les travaux dans des ouvrages



La réglementation impose au gestionnaire des services des eaux un seuil de rendement minimal. Pour Grand Chambéry, ce seuil minimal est de **69 %** alors que le rendement réel de l'agglomération est de **71,2 %**

DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES AU SERVICE DES USAGERS

L'ACTIVITÉ DU SERVICE PRODUCTION SE RÉPARTIT SUR 16 AGENTS.

■ **Les travaux de fonctionnement** intègrent les visites d'ouvrages, les jaugeages de source, les interventions sur les équipements électriques, électromécaniques, hydrauliques et de traitement (chlore, UV, UF).

■ **Les travaux d'investissement** correspondent aux renouvellements des installations de pompage (vannes, canalisations, électricité ...), aux travaux de sécurisation des sites.

■ **Les lavages de réservoirs** sont effectués sur deux périodes : au printemps pour ceux alimentés par des sources, en automne pour ceux alimentés par les nappes. Cette activité est obligatoire.

■ **Les visites d'ouvrages et captages** sont maintenues pour accroître la surveillance des sites malgré le système centralisé : inspection visuelle des installations et des périmètres immédiats.

■ **Les travaux d'entretien** comprennent les interventions sur les armoires électriques, les appareils de stérilisation ou filtration, les équipements hydrauliques. De nombreuses heures sont effectuées pour la régulation et la mise en place de systèmes de traitement au niveau des ressources karstiques des nouvelles communes.

■ **Les travaux de surveillance** comprennent l'examen des courbes de débits en sortie de réservoirs ou compteurs généraux depuis le poste central, l'évolution de la pression en certains points, l'évolution de la turbidité sur les eaux brutes des sources, la gestion des alarmes et défauts au poste central.

■ **Les actions de maintenance** : les équipes techniques du Service des Eaux interviennent quotidiennement pour réaliser des travaux neufs et des améliorations sur le réseau mais aussi effectuer deux types d'actions de maintenance :

- Actions préventives pour garantir la qualité des ouvrages
- Actions curatives dans le cadre d'intervention sur des événements



12b

LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Ensemble de l'activité liée à la distribution d'eau potable avec pour objectifs l'optimisation de la connaissance et de la gestion du patrimoine dédié à l'eau et du rendement des réseaux :

- Distribution, maintenance, exploitation ;
- Entretien des organes hydrauliques, des installations et des réseaux d'eau potable ;
- Définition et mise en œuvre d'un plan d'action pour l'optimisation des rendements (maintenance préventive, recherche et réparation de fuites sur branchement ou sur canalisation, mesure des poteaux incendie et diagnostic de consommation) ;
- Historisation des événements sur les réseaux ;
- Gestion du parc compteurs ;
- Instruction et suivi des démarches d'urbanisme et d'aménagements ;
- Réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable, branchements ;
- Astreinte 24/24 et 7/7.

UN PATRIMOINE UNIQUE

LES RÉSEAUX

PLUSIEURS CATÉGORIES DE RÉSEAUX MAILLENT LE TERRITOIRE :

LES RÉSEAUX D'ADDUCTION ET DE TRANSPORT

LONGUEUR DES CONDUITES : 98 KM D'ADDUCTION ET 80 KM DE TRANSPORT.

Ces canalisations assurent la liaison gravitaire, ou par refoulement, entre les puits et les premiers réservoirs, ainsi que la liaison entre les stations de reprise et les étages supérieurs et la liaison entre les réservoirs. Ces conduites sont en majorité maillées entre elles et permettent des interconnexions entre les grands secteurs de production.

LES RÉSEAUX DE REFOULEMENT

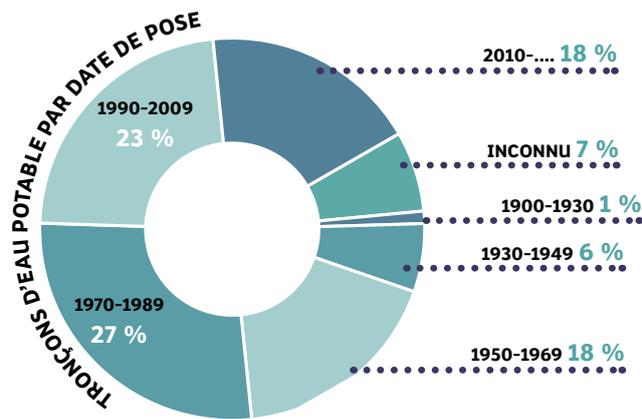
54 KM DE LINÉAIRE ATTEINT

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

LONGUEUR CANALISATIONS DE DISTRIBUTION 1 109 KM

LEURS DIAMÈTRES VARIENT DE 19 MM À 800 MM

Il est en partie très ancien puisque l'on peut dire que toute la partie agglomérée de la ville de Chambéry a été desservie par des conduites construites entre 1885 et 1890. Il a été rénové en grande partie en coordination avec les aménagements de surface. L'effort de renouvellement est poursuivi régulièrement par Grand Chambéry, ainsi que dans toutes les communes du territoire.

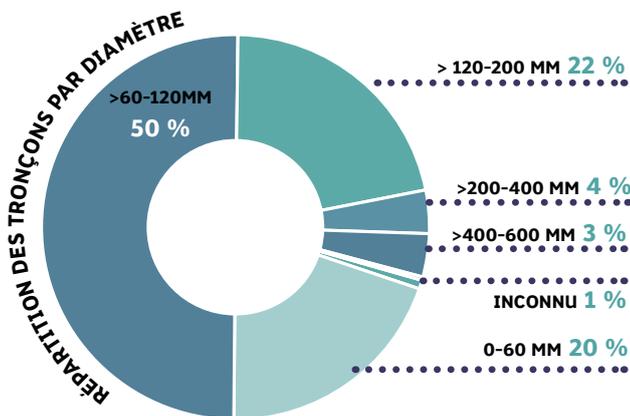
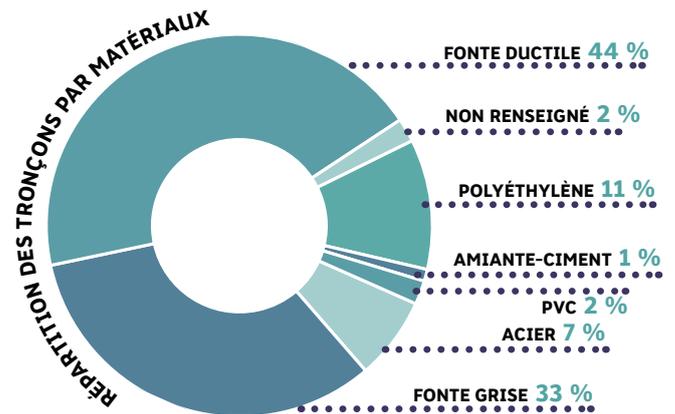
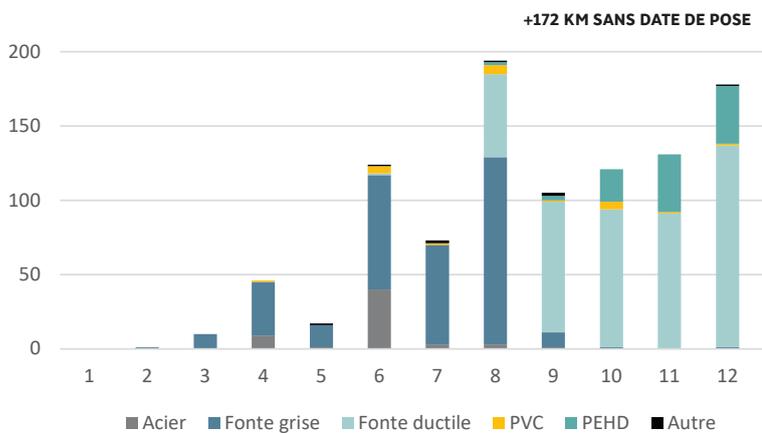


38 ANS ÂGE MOYEN DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

SELON LES ÉLÉMENTS CONNUS EN 2022, PRÈS DE 29 % DU LINÉAIRE A PLUS DE 50 ANS (dates de pose connues uniquement) ET 39 % A MOINS DE 30 ANS.

LES MATÉRIAUX QUI CONSTITUENT CE PATRIMOINE SONT À FORTE DOMINANTE DE FONTE DUCTILE (42 %) ET DE FONTE GRISE (35 %)

RÉSEAU POSÉ PAR DIZAINE ET PAR MATÉRIAUX (KM)



DÉTAIL DES TRONÇONS EN FONTE GRISE (>200 MM) (susceptibles d'être à l'origine de fuites)

Diamètre/ date de pose	1930 1949	1950 1959	1960 1969	1970 1979	1980 1989	TOTAL
250	1,67	0,07	1,80	2,71		6,79
300		0,72	0,19	1,12		2,03
350		0,28	6,45	1,02		7,76
400		0,66	0,93	3,71		5,28
500			8,88	6,78	0,07	15,72
600			0,56	1,34		1,90
TOTAL	1,67	1,73	18,83	16,67	0,07	39,48

ZOOM SUR LES DIAMÈTRES SUPÉRIEURS À 200 MM (KM)

	1930-1949	1950-1969	1970-1989	1990-2009	2010-2029	DATE INCONNUE	TOTAL
Acier		0,46	0,05			0,07	0,58
Béton						0,07	0,07
Fonte ductile		0,02	11,78	24,45	6,55		42,80
Fonte grise	1,67	20,56	16,74				38,97
Inox			0,01	0,16			0,18
Polyethylene				0,05	0,40		0,45
PVC		0,07			0,07		0,07
TOTAL	1,67	21,05	28,58	24,66	7,02	0,14	83,12

LES BRANCHEMENTS

**SUR CES CONDUITES SONT RACCORDÉS
PRÈS DE 34 164 BRANCHEMENTS
DESSERVANT UN OU PLUSIEURS COMPTEURS**

**DIAMÈTRE DE 15 À 250 MM
LONGUEUR TOTALE ESTIMÉE 170 KM**
sous domaine public (5 mètres linéaires
environ par branchement)

LES COMPTEURS

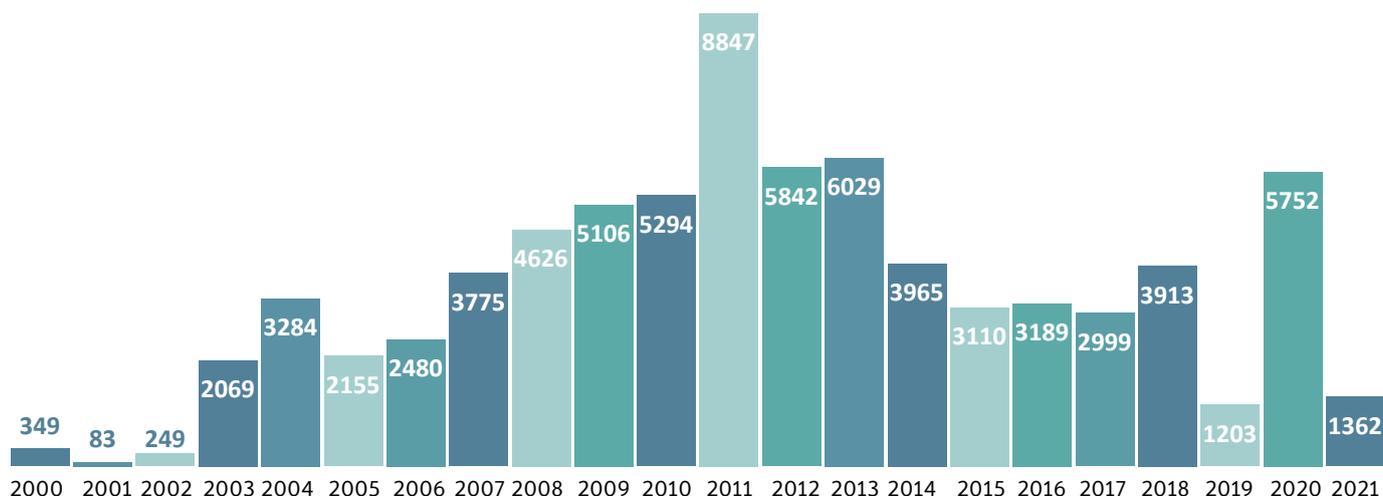
Le recensement permet de déterminer l'âge moyen des compteurs sur l'ensemble de l'agglomération et celui par commune.

Cette notion fondamentale est utilisée lors des campagnes de renouvellement de compteurs engagées par le service des eaux, puisqu'un compteur vieillissant se caractérise par une moindre précision quant à l'enregistrement des volumes consommés réellement et donc en règle générale à une sous-facturation en faveur des usagers dans les petits débits. Sachant que la durée de vie moyenne des appareils de mesure est de 15 ans, les arrêtés de 2007 entraînent des obligations de contrôle dans la précision des mesures.

**VOIR TABLEAU REPARTITION DES COMPTEURS PAR COMMUNES
ET PAR MILLÉSIMES ANNEXE 4**

**10 ANS ÂGE MOYEN
DU PARC COMPTEUR**

COMPTEURS TOUTES COMMUNES PAR MILLÉSIME



En 2021, reprise de la programmation de renouvellement des compteurs avec 2 axes :

- changer les compteurs arrêtés
- reprise du renouvellement avec un frein dû aux difficultés d'approvisionnement de compteurs



LES VISITES TECHNIQUES

Le service des eaux accompagne les usagers qui souhaitent mettre aux normes, déplacer, ajouter ou supprimer un compteur, modifier le diamètre du branchement ou rénover un branchement plomb.

En **2021**, **361** visites techniques ont été ouvertes et **250** cloturées.

DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES AU SERVICE DES USAGERS

L'ACTIVITÉ DU SERVICE DISTRIBUTION REPOSE SUR 1 SERVICE COMPOSÉ DE 30 AGENTS.

Les travaux de fonctionnement intègrent : les visites de réseaux, les travaux d'entretien sur les organes de régulation : vannes, réducteurs et stabilisateurs de pression, ventouses, les réparations de fuite, la recherche de fuite, l'entretien des hydrants, les manœuvres de réseau...

LES ACTIONS DE MAINTENANCE

Les équipes techniques du Service des Eaux interviennent quotidiennement pour réaliser des travaux neufs et des améliorations sur le réseau mais aussi effectuer deux types d'actions de maintenance :

- Actions curatives pour garantir la qualité des ouvrages
- Actions préventives dans le cadre d'intervention sur des événements



CONSOMMATIONS ET RENDEMENTS

Le service des eaux a mis en œuvre 2 actions complémentaires afin d'être le plus efficace possible dans la recherche et la réparation des fuites.

LA SECTORISATION DES RÉSEAUX / LA COLLECTE ET VALIDATION DE DONNÉES

Plusieurs communes de l'agglomération ont fait l'objet de travaux de sectorisation et de mesures en continu des volumes qui transitent dans ces secteurs. Plus d'une centaine de « zones » ont été définies et d'importants travaux de création de chambres de débitmètre sont en cours.

Les données sont collectées par le service informatique industrielle, elles sont complétées par les données de production d'eau potable puis validées. Un tableau de bord est établi de façon journalière, reprenant les zones dont les débits enregistrés peuvent correspondre à des fuites.

LE DIAGNOSTIC TERRAIN DE LA FUITE

En fonction des données constatées précédemment et à partir du découpage des réseaux de distribution en secteurs géographiques définis en fonction des réservoirs ou de points névralgiques pour les réseaux maillés :

- isolement des secteurs jugés non conformes et enregistrement des débits,
- après étude des enregistrements, déclenchement des recherches de fuites si nécessaire et réparations,
- après réparations, nouvel enregistrement des débits nocturnes pour comparaison et quantification des gains réalisés.

	CLUSE DE CHAMBÉRY		BAUGES	
Total	245		55	
Fuites sur voirie	145	62 674 m3	51	67 531 m3
Fuites sur réseaux privés	100	73 675 m3	4	20 410 m3

Il ressort de ces mesures un ratio indiquant le rendement résiduel en m3/h/km de chaque zone.

Celui-ci est fortement dépendant de l'état des canalisations, de la complexité du réseau et du nombre de branchements, et des utilisateurs éventuels en consommation nocturne (refroidissement, fabrication, etc...).

Un ratio complémentaire peut également être calculé à partir de la comparaison des volumes produits sur l'année civile et des volumes distribués vendus en fonction des dates de relevés de compteurs : rendement global brut. De ce ratio, complété par les volumes non vendus mais connus et estimés comprenant les besoins propres du service (lavage réservoirs, purges canalisations etc.), ainsi que les fuites sous domaine privé non réparées et le sous-comptage du parc, il ressort un rendement global net.

Ces ratios sont très complémentaires. Ils sont le résultat d'un travail régulier et permanent qui doit toutefois être complété par une programmation pluriannuelle pour le renouvellement des conduites, en fonction de leur âge et de données complémentaires provenant de l'exploitation : nombre de fuites réparées, type de casse, nature des terrains, etc...

La réduction des pertes constitue en effet la **première économie en eau potable**.



BILAN SUR L'ACTIVITÉ DÉFENSE INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est une compétence communale pour laquelle le maire dispose d'un pouvoir de police spéciale. La DECI consiste à assurer l'alimentation en eau des moyens des Services d'Incendie et de Secours par l'intermédiaire de Points d'Eau Identifiés (PEI) à cette fin. Ces points d'eau peuvent être naturels ou artificiels.

LES MAIRES ONT LA RESPONSABILITÉ DE :

- Effectuer les Contrôles Débit/Pression tous les 5 ans avec mise à jour de la base de données du SDIS
- Maintenir les Poteaux Incendie (PI) en condition opérationnelle
- Rédiger les procès-verbaux d'essai pour modifications et créations de PI
- Prendre un arrêté listant les PEI
- Établir un schéma directeur de la DECI si besoin

Pour les aider à accomplir leur mission la direction de l'eau et de l'assainissement propose depuis le 1^{er} janvier 2019 des **conventions de prestations de services pour l'entretien des Poteaux Incendie (PI) raccordés au réseau d'eau potable**, d'une durée d'un an renouvelable 2 fois tacitement. En 2021, 6 communes supplémentaires ont signé la convention portant sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. (8 en tenant compte de Chambéry et La Motte-Servolex dont les conventions durent 1 an)

PRESTATIONS RÉALISÉES EN 2020

- Récupération des conventions signées auprès des communes
- Une première tournée de contrôle de l'ensemble des PI
- La mise à jour de la base de données
- Remplacement ou création de PI en fonction des travaux d'investissement sur les réseaux d'eau potable

FONCTIONNEMENT : (30 € HT/PI/AN)

- Contrôle et entretien technique des PI
- Mesures des PI (débit / pressions)
- Mise à jour de l'application CR+ du SDIS
- Envoi d'un rapport annuel aux communes

INVESTISSEMENT

- Création de nouveaux PI
- Renouvellement des PI (et/ou déplacement)
- Rédaction du procès verbal pour le SDIS 73



BILAN 2021 DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

8 COMMUNES ONT SIGNÉ LA CONVENTION
35 CONVENTIONS EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE
2621 POTEAUX INCENDIES IDENTIFIÉS SUR GRAND CHAMBÉRY

12c

LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE

La ressource en eau, essentielle, devient chaque jour plus fragile. Préserver et restaurer la ressource afin de garantir une eau de qualité est un enjeu majeur de la direction de l'eau et de l'assainissement. Cette protection réglementaire nécessite la définition puis l'instauration de périmètres de protection, dans lesquels les activités peuvent être contraintes.

LA PROCÉDURE COMPREND PLUSIEURS ÉTAPES :

- Élaboration du rapport préliminaire,
- Rédaction et validation par un hydrogéologue agréé d'un rapport hydrogéologique qui décrit le fonctionnement de l'hydrosystème,
- Élaboration du dossier d'enquête publique,
- Consultation des services de l'Etat pour avis puis transmission du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) à l'Agence Régionale de Santé
- Enquête publique
- Présentation de la DUP au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) pour avis
- Prise de l'arrêté préfectoral et rédaction des pièces administratives
- Animation foncière sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI) et les accès
- Réalisation des travaux prescrits dans le PPI

L'INTÉRÊT DE CETTE PROCÉDURE EST MULTIPLE. ELLE PERMET :

- de s'assurer que la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine présente des garanties suffisantes et durables,
- d'interdire et/ou de réglementer les activités les plus à risque vis-à-vis de l'utilisation des eaux,
- d'acquérir les terrains et les droits nécessaires,
- de rendre certaines prescriptions opposables aux tiers (servitudes) pour tenir compte de la spécificité des lieux (nature des sols, hydrographie),
- de sensibiliser les usagers concernés par les zones de protection



L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉFINIT 3 PÉRIMÈTRES DE PROTECTION :

■ Le périmètre de protection immédiat

Il est obligatoire et correspond généralement à une zone de quelques mètres carrés autour de l'ouvrage de captage. Il a pour fonction principale d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter les déversements de substances polluantes à proximité immédiate du point d'eau. Il doit être acquis en pleine propriété par la collectivité bénéficiaire de l'autorisation de prélèvement. Il est clôturé et régulièrement entretenu. Toute activité non liée au service des eaux y est interdite.

■ Le périmètre de protection rapproché

Il est obligatoire et correspond généralement à une zone de plusieurs hectares autour de l'ouvrage de captage. Il délimite le secteur dans lequel toute pollution ponctuelle ou accidentelle est susceptible d'atteindre rapidement le captage soit par ruissellement superficiel, soit par migration souterraine des substances polluantes.

■ Le périmètre de protection éloigné

Il est facultatif. Il informe les différents acteurs sur la vulnérabilité particulière de ce secteur qui correspond à la zone d'alimentation du captage. Dans ce périmètre, peuvent être réglementés les activités, installations ou dépôts qui, compte tenu de la nature des terrains, peuvent présenter un risque de pollution. Les outils de gestion de la ressource ont été récemment renforcés, en créant des zones de protection des aires d'alimentation des captages, sur lesquelles peuvent être mis en œuvre des programmes d'action visant notamment la lutte contre les pollutions diffuses d'origine, notamment, agricole. La surface d'action touchée dépasse donc largement celle du seul périmètre de protection rapproché.

	TOTAL	dont Bauges
Ressources principales	56	20
Etudes préliminaires	46	10
Rapports hydrogéologiques	45	9
Dossiers d'enquêtes publiques	42	6
DUP	42	6
Arrêtés préfectoraux	41	5
Acquisition foncière PPI	38	4
PPI terminés (travaux)	32	4
Procédures abouties (y compris PPR)	24	0

2020 UN COMPLÉMENT D'ÉTUDE POUR 5 AUTRES CAPTAGES PEU CONNUS DE LA COLLECTIVITÉ complétant les études de 2019 sur 18 captages des Bauges. Ce complément comprend également une synthèse des éléments ayant aboutis à l'abandon de 16 sources en 2021.

2021 Répondant à La priorisation des actions à mener, **LES RESSOURCES DE DEUX CAPTAGES ONT COMMENCÉ À ÊTRE PROTÉGÉES HORS DUP SUR ST FRANÇOIS DE SALES : LA DHUY ET PLAN THOMAS.**

Concernant la protection des captages, 3 procédures sont menées annuellement. En 2020, la procédure a été lancée pour Fontaine Noire (Aillon le Jeune), Cornes (Lescheraines) et Pré Paissard (Aillon le Vieux), ce qui a abouti à la confection d'une DUP pour les trois captages, qui sera définitivement validée courant 2022.

En 2021, les procédures ont été lancées pour les captages du Mont et du Téchét (Bellecombe en Bauges) ainsi qu'une remise à niveau de la DUP pour le captage de la Drès (Doucy en Bauges).

Des études hydrogéologiques ont été lancées sur le secteur de la Compote cette même année afin de permettre la création de puits, amenant une nouvelle ressource en eau pour les Bauges devant dans les années à venir.

12d

LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE

L'eau est l'aliment le plus contrôlé en France. Il fait notamment l'objet d'un suivi réglementaire mené par les services de l'Etat (Agence Régionale de Santé) et d'un autocontrôle mené par la collectivité. Chaque ressource est suivie au moins une fois par an en eau brute et en eau distribuée. La fréquence dépend du volume distribué.

- Suivre la conformité réglementaire de l'eau distribuée (nombre d'analyse/an, % conformité)
- Mettre en place les mesures correctives en cas de non-conformité (types de mesures et nombre/an)
- Planifier en complément l'autocontrôle (nombre analyses/an) et réaliser les campagnes de prélèvements
- Assurer la communication des résultats

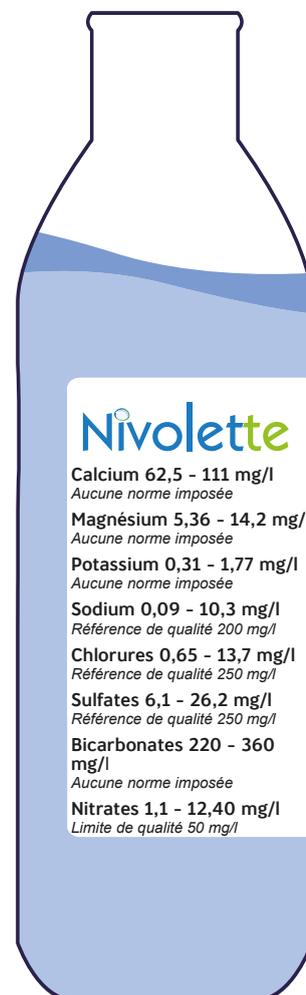
L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUÉE PAR GRAND CHAMBÉRY FAIT L'OBJET D'UN SUIVI DE LA QUALITÉ SANITAIRE :

700 ANALYSES EFFECTUÉES *dont 130 sur le territoire des Bauges*
PAR L'ARS SUR L'EAU DISTRIBUÉE

300 ANALYSES EFFECTUÉES *dont 180 sur les captages des Bauges*
PAR GRAND CHAMBÉRY SUR L'EAU BRUTE

RÉSULTATS DES ANALYSES SANITAIRES RÉALISÉES PAR L'ARS SUR L'EAU DISTRIBUÉE

NOMBRE D'ANALYSES		NON CONFORMITÉS	
700		86	
Cluse de Chambéry	Bauges	Cluse de Chambéry	Bauges
570	130	69	17
		12%	13%



■ Résultats en légère baisse par rapport aux années précédentes avec un taux de non-conformité qui s'établit entre 12 et 13%.

■ 92% des non-conformités concernent les sources : majoritairement liées à des dépassements de référence de qualité ne donnant pas lieu à une alerte de l'ARS et la mise en œuvre obligatoire d'actions correctives. En effet, seules 11% d'entre elles sont des non-conformités pour dépassement des limites de qualité

entraînant des actions correctives et un recontrôle réglementaire.

■ 2 dépassements de seuils ont été mesurés sur les puits des Iles et Saint-Jean-de-la-Porte tout deux liés à la bactériologie.

■ Tous les recontrôles ont mis en évidence un retour à la normale après les actions correctives.

VOIR BILAN ARS QUALITÉ DE L'EAU EN ANNEXE - ANNEXE 5

12e

L'ENTRETIEN ET LE DÉVELOPPEMENT

LES PRINCIPAUX TRAVAUX DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE

LE TAUX DE RENOUVELLEMENT 2021 EST DE 0,76 % SOIT 6,6 KM SUR 1109 KM DE RÉSEAU DE DESSERTE POUR UN MONTANT GLOBAL DE 7 743 510 € HT. CE TAUX EST PLUS BAS QUE LES AUTRES ANNÉES DU FAIT QUE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT A RENOUVELÉ 4,6 KM D'ADDUCTIONS. LE TAUX DE RENOUVELLEMENT ANNUEL AVEC LES ADDUCTIONS EST DE 1,11 %.

- **La Motte Servolex** : renforcement de la conduite de la Bataillarde
- **Jacob Bellecombette** - rue du Granier : renouvellement des réseaux d'eau potable
- **Cognin** - chemin de Foray : rénovation de la canalisation de distribution d'eau potable
- **Cognin / Saint Cassin** - réservoir de Villeneuve : rénovation des conduites d'adduction d'eau potable
- **Barberaz** : renforcement du réseau d'eau potable
- **Bassin / Saint Alban Leysse** : restructuration de l'unité de distribution du Mollard
- **Ecole / La Compote / Le Chatelard** : construction de la conduite des Chaudannes entre La Compote et Le Chatelard
- **Le Chatelard** - chef lieu : renouvellement des réseaux d'eau potable au hameau Le Plan de Chère avant opération immobilière
- **Saint Alban Leysse** - chemin de la Réjouie : renforcement et rénovation de la canalisation de distribution d'eau potable
- **Le Chatelard** - Vieux Bourg : renouvellement des réseaux d'eau potable
- **Les Déserts** : restructuration de l'adduction pour sécuriser la distribution d'eau potable dans les Bauges



VOIR LISTE DES TRAVAUX EN ANNEXE - ANNEXE 6



3

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

13

LES CHIFFRES-CLÉS

676 KM DE RÉSEAUX
D'ASSAINISSEMENT
(EAUX USÉES ET UNITAIRES)

DONT 10 KM
DE RÉSEAUX VISITABLES

3 417 INSTALLATIONS EN
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

45

POSTES
DE RELÈVEMENT

20 UNITÉS DE
TRAITEMENT

19 STEP

1 UDEP

14 212 651 M³ DE VOLUME GLOBAL TRAITÉ À L'UDEP

3 917 644 € HT
D'INVESTISSEMENT
CONSACRÉS AUX TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT

99,6 %
TAUX DE CONFORMITÉ
DES REJETS
(1 NON CONFORMITÉ REJET
SOIT UNE JOURNÉE SUR 260)

0,02 % DU RÉSEAU D'EAUX
USÉES RENOUVELÉ
(INDICATEUR SISPEA SUR 5 ANS : 0,13 %)

507 KM DE RÉSEAUX
D'EAUX PLUVIALES

13a

LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Le territoire de Grand Chambéry est situé dans le bassin versant du lac du Bourget. La protection de la qualité de ses eaux a nécessité des travaux importants : la construction d'un assainissement collectif performant avec un rejet des eaux épurées hors du bassin versant du lac, dans le Rhône, via une galerie sous le massif de l'Épine. Elle impose également le contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC) et l'accompagnement des propriétaires concernés.

Le réseau de collecte des eaux usées de l'agglomération chambérienne s'est développé à partir du réseau d'assainissement de la Ville de Chambéry, lui-même issu d'anciens canaux.

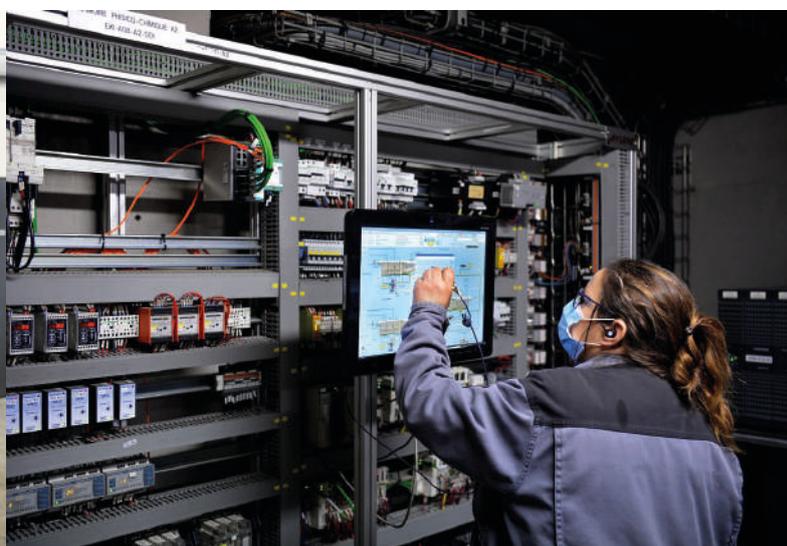
676 KM DE RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES



DONT 100 KM UNITAIRES
RECUEILLANT LES EAUX
DE RUISSELLEMENT ET
576 KM SÉPARATIFS

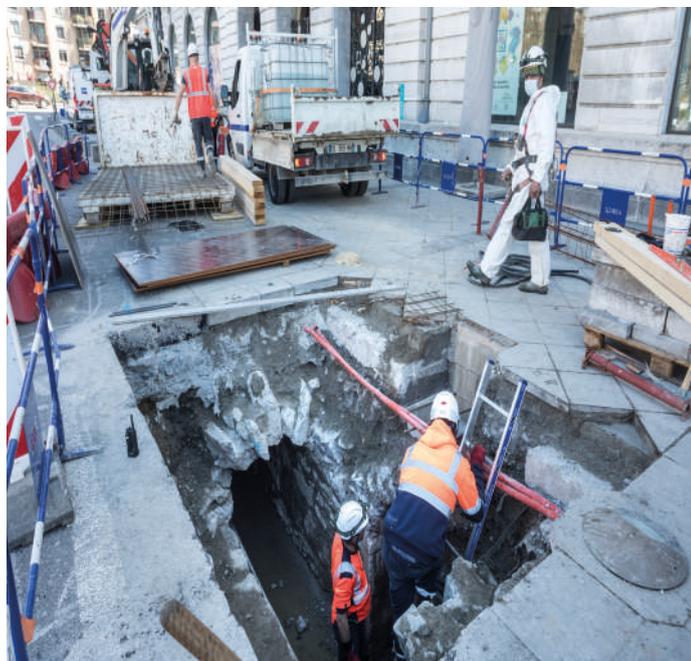
LE RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES SILLONNE L'AGGLOMÉRATION, PRINCIPALEMENT EN DOMAINE PUBLIC, IL EST CONSTITUÉ :

- du réseau unitaire du centre de Chambéry, visitable à semi-visitable, par lequel transite la plus grande partie des effluents de toute l'agglomération.
- des émissaires principaux, unitaires ou séparatifs, qui constituent la structure du réseau intercommunal.
- des réseaux de collecte secondaires destinés à réceptionner les effluents en provenance des habitations (majoritairement séparatifs).



LE RÉSEAU DE CHAMBÉRY

Le réseau d'assainissement de Chambéry est essentiellement en système unitaire. Ce réseau constitue le patrimoine historique de l'assainissement. Il se compose de 9,5 km d'égouts visitables (largeur de 0,60 à 5,00 m, hauteur de 0,80 à 4,00 m). Pour des raisons de sécurité, certains réseaux initialement classés comme visitables (c'est-à-dire dans lesquels les équipes de maintenance peuvent intervenir à pied) ne sont plus considérés comme tels.



8 KM DE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRES RÉHABILITÉS SUR 15 ANS

Ce réseau doit faire l'objet de soins attentifs afin d'assurer sa pérennité et son bon fonctionnement, notamment pour la rénovation du génie civil et le confortement des radiers pour améliorer l'étanchéité et faciliter l'entretien et l'autocurage.

Ce chantier s'inscrit dans un important programme de rénovation, conduit dans le cadre du contrat de bassin versant du lac Bourget, qui prévoit la réhabilitation de 8 km de réseau d'assainissement, unitaire et visitable, du centre ancien de Chambéry sur 15 ans pour un investissement global estimé à 15 millions d'euros.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS : AMÉLIORER L'ÉTANCHÉITÉ DES COLLECTEURS, RENDRE L'ENTRETIEN PLUS FACILE ET RÉNOVER CE PATRIMOINE HISTORIQUE.

CE CHANTIER, EN PLUSIEURS PHASES, A ÉTÉ ENGAGÉ EN 2008 ET ENTAME SA 3^{ÈME} PHASE EN 2021.

4 ENJEUX MAJEURS POUR CES TRAVAUX :

- **Environnemental** : supprimer les exfiltrations, réduire le drainage des eaux parasites et protéger de la nappe
- **Hydraulique** : réduire les phénomènes de stockage et de relargage de pollution
- **Structuel** : remettre en état la structure des ouvrages et préserver le patrimoine du réseau bicentenaire du centre-ville de Chambéry
- **Fonctionnel** : améliorer des conditions d'exploitation et de sécurité.

Les réseaux d'assainissement sont connus et identifiés dans le système d'information géographique. Cette connaissance est améliorée, quotidiennement, grâce aux inspections vidéo ainsi qu'aux visites effectuées par le service collecte : inspections et contrôles des branchements neufs ou campagnes diagnostiques eaux claires parasites.

EN 2020, LE VOLUME D'EAUX USÉES FACTURÉ S'ÉLÈVE À 6 936 413 M³

LES DÉVERSOIRS D'ORAGE

LES DÉVERSOIRS D'ORAGES IMPLANTÉS SUR LE RÉSEAU UNITAIRE REPRÉSENTENT EN 2021, UN REJET TOTAL DE 173 619 M³, SOIT 1,2 % DU VOLUME GLOBAL ANNUEL TRANSITANT PAR LE RÉSEAU.

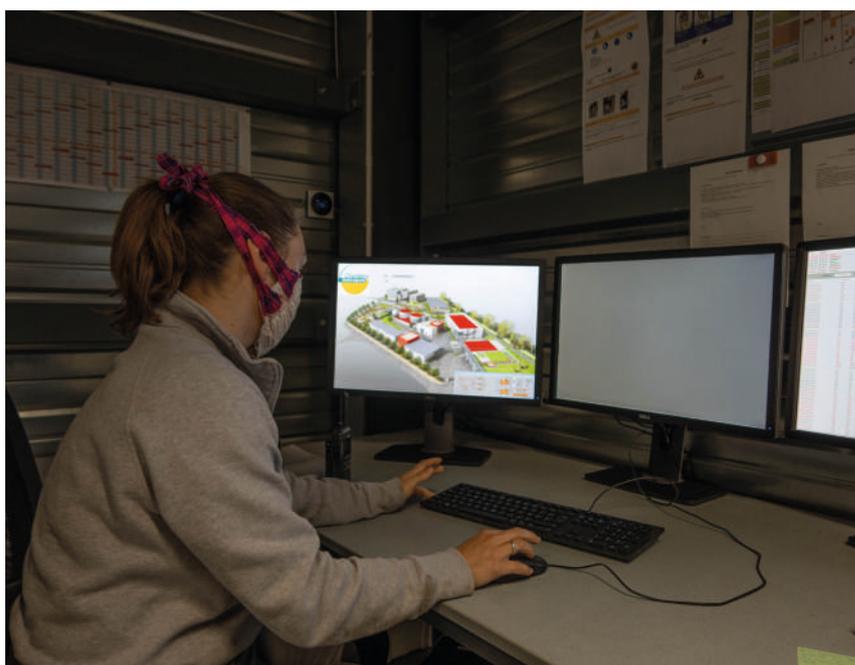
LES POSTES DE RELÈVEMENT

PAR LEUR SITUATION TOPOGRAPHIQUE OU À L'AVANT DE L'UDEP, PLUSIEURS BRANCHES DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT NÉCESSITENT UN REFOULEMENT PAR POMPAGE.

LE DÉBIT MAXIMUM HORAIRE DES POSTES DE RELÈVEMENT S'ÉCHELONNE DE 20 À 550 M³/HEURE POUR UN TOTAL DE 2 400 M³/HEURE.

Les postes sont intégrés à l'autosurveillance du réseau d'assainissement et équipés de mesures de débits. La maintenance et les astreintes sont assurées par le personnel de l'UDEP où se trouve le poste central de supervision.

EN 2021, 14 212 651 M³ REFOULÉS EN DIRECTION DE L'UDEP



DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES POUR LA QUALITÉ DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

L'ACTIVITÉ DU SERVICE RÉSEAU ASSAINISSEMENT REPOSE SUR

16 AGENTS

LES INTERVENTIONS DU SERVICE SONT RÉPARTIES PRINCIPALEMENT AUTOUR DE 6 SECTIONS ANALYTIQUES :

- le contrôle de réseaux (inspection pédestre, vidéo, contrôle branchements),
- l'entretien des réseaux (curage, pompage),
- les travaux sur réseaux (maçonnerie, remise à niveau de tampons),
- la métrologie,
- l'entretien d'espaces verts,
- la gestion de service (réunions, formations, entretien véhicules).



LES TRAVAUX DE FONCTIONNEMENT REGROUPENT L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX EAUX USÉES, UNITAIRES, ET EAUX PLUVIALES, AUQUEL S'AJOUTENT LES TRAVAUX REMBOURSABLES. L'ACTIVITÉ SUR LES RÉSEAUX UNITAIRES NE CONCERNE QUE L'ENTRETIEN : VISITES, CURAGES, DÉRATISATION.

LE CONTRÔLE DES RÉSEAUX

Le contrôle des réseaux est une partie importante des actions menées par l'agglomération. Ces actions préventives s'effectuent de deux manières soit par des visites pédestres soit par des inspections vidéo.

VISITES PÉDESTRES

Suivi des points noirs : un point noir est un point critique du réseau avec une fréquence de curage inférieure à un an.

Visite préventive : toutes les communes font l'objet d'une visite pédestre préventive avec une périodicité de trois ans. À cette occasion, tous les ouvrages d'eau usées et d'eaux pluviales sont ouverts, les regards inspectés et le bon écoulement des effluents contrôlé.

CES INSPECTIONS ONT POUR BUT :

- **diagnostic du réseau** : ces contrôles sont effectués avant des travaux sur voiries ou pour des recherches d'eaux parasites.
- **mise à jour du patrimoine** : ces interventions sont programmées au retour terrain des visites pédestres ou des débouchages.
- **dératisation** : ces interventions sont programmées en préventif sur le centre-ville de Chambéry avec 4 visites par an.

EN 2021, CE SONT :

- **45 CAMPAGNES DE VISITES PÉDESTRES**
- **205 INSPECTIONS CAMÉRA**
- **5 INVESTIGATIONS POUR RECHERCHE DE POLLUTION**
- **43 CONTRÔLES DE BRANCHEMENT (DONT 12 EAUX PLUVIALES)**

L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Le service assainissement de l'agglomération est équipé de deux véhicules hydro-cureurs et d'un véhicule avec une pompe haute pression, utilisés pour le curage ainsi que pour le débouchage des réseaux de diamètres pouvant aller de 100 à 1 000 mm.

CES CURAGES CONCERNENT :

- Les points critiques du réseau
- Les curages préventifs suite aux visites pédestres et/ou aux inspections vidéos
- Les entretiens de poste de relèvement : des tournées hebdomadaires sont programmées pour le nettoyage des postes de relèvement. Différents contrôles sont effectués lors de ces visites. Une auto-surveillance est mise en place avec un suivi journalier du fonctionnement des pompes.
- Les débouchages de collecteurs, de branchement public, grilles et avaloirs d'eaux pluviales

EN 2021, CE SONT :

- **293 CURAGES PRÉVENTIFS**
- **205 CURAGES D'ACCOMPAGNEMENT POUR UNE INSPECTION VIDÉO**
- **2 CAMPAGNES D'ENTRETIEN DES POSTES DE RELEVEMENTS**
- **55 DÉBOUCHAGES DE RÉSEAUX (DONT 7 EAUX PLUVIALES)**
- **18 CAMPAGNES D'ENTRETIENS DE GRILLES DE CHAUSSÉE ET PUITES PERDUS**
- **17 POMPAGES SPÉCIFIQUES (TRANSFERTS, NETTOYAGES, ACCOMPAGNEMENT ÉQUIPES UDEP ET STEP/PR)**



LES TRAVAUX SUR RÉSEAUX

Les remises à niveau de tampons s'effectuent en fonction des constats réalisés régulièrement par les agents. Sauf travaux nécessitant des engins de travaux publics ou coordonnés avec des aménagements de chaussées, elles sont réalisées principalement par le service collecte assainissement.

EN 2021, CE SONT :

- 69 ENTRETIENS DE TAMPONS DE CHAUSSÉE
- 10 REPARATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES DE MAÇONNERIE



L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES BASSINS DE RÉTENTION

Le service assainissement de l'agglomération effectue également des entretiens d'espaces verts :

CES ENTRETIENS CONCERNENT :

- les servitudes de passage
- les espaces autour des bassins
- les ouvrages d'assainissement (STEP / PR / bassin...)

EN 2021, CE SONT :

- 33 CAMPAGNES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**
- 8 ENTRETIENS DE BASSINS DE RÉTENTION D'EAUX PLUVIALES**

LA GESTION DE SERVICE

Le service assainissement est un service comme les autres qui vit également avec des réunions d'équipes, des formations...

13b

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3 417 INSTALLATIONS EN ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF SUR GRAND CHAMBÉRY

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif, créé en 2005, a pour compétence :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectif,
- le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages,
- la prestation d'entretien des ouvrages,
- la prestation de réhabilitation des ouvrages,
- le contrôle de conformité lors des ventes.

CONTRÔLE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il s'agit du contrôle de conception (avis sur CU et PC) et de réalisation (visites de chantier).

170 CONTRÔLES DE
CONCEPTION

41 CONTRÔLES
D'EXECUTION

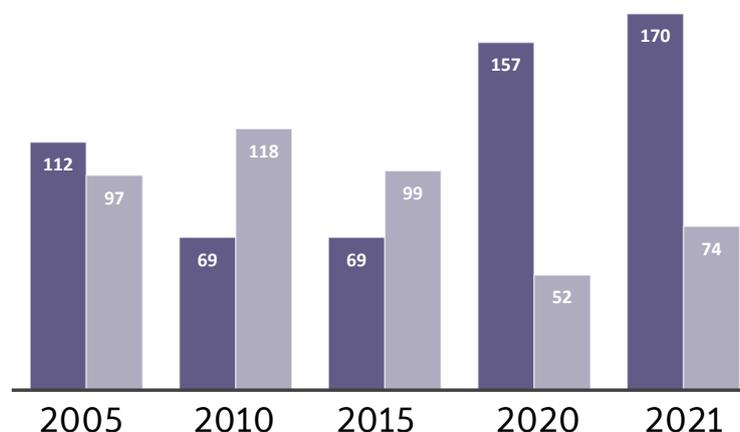
74 INSTALLATIONS
CONTRÔLÉES

164 DÉPLACEMENTS
AU TOTAL



CONTRÔLE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION D'ANC

- CONCEPTION (NOMBRE D'AVIS ÉMIS)
- RÉALISATION (NOMBRE DE VISITES DE CHANTIER)



CONCEPTIONS

Avis émis	2021
Certificat d'urbanisme (CU)	10
Déclaration préalable	22
Permis d'aménager	4
Permis de construire (PC)	81
Attestation de conformité	53
Total	170

RÉALISATIONS

	Cluse	Bauges	Total
Nombre de sites	52	22	74
Nombre de visites	128	36	164
Nombre de rapports produits	41		

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES OUVRAGES

Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien consiste à vérifier que :

- le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant, qu'il n'entraîne pas de pollution des eaux ou du milieu aquatique, ne porte pas atteinte à la santé publique et n'entraîne pas d'inconvénient de voisinage
- l'entretien des ouvrages a été effectué, et les matières de vidange correctement éliminées.

332 contrôles de bon fonctionnement ont eu lieu sur 4 communes : Vimines (294), Aillon le Jeune (10), Arith (15) et La Compote (13).

Les contrôles de bon fonctionnement sont réalisés par un prestataire extérieur, NICOT Contrôle, dans le cadre d'un marché de prestation.

PRESTATION DE RÉHABILITATION DES OUVRAGES

Suite aux contrôles périodiques réalisés, les installations diagnostiquées peuvent nécessiter des travaux de réhabilitation si elles présentent des risques pour la salubrité ou pour l'environnement. Il s'agit pour la plupart de problèmes de rejets directs avec absence de traitement.

27 dossiers de subvention ont été déposés auprès du Conseil départemental en 2021. 15 dossiers ont abouti (avec des travaux à réaliser avant novembre 2022), ce qui représente une aide de 30 000 € sur les 50 000 € possibles.

	Cluse	Bauges	Total
Nombre de réhabilitations	24	5	29

PRESTATION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES

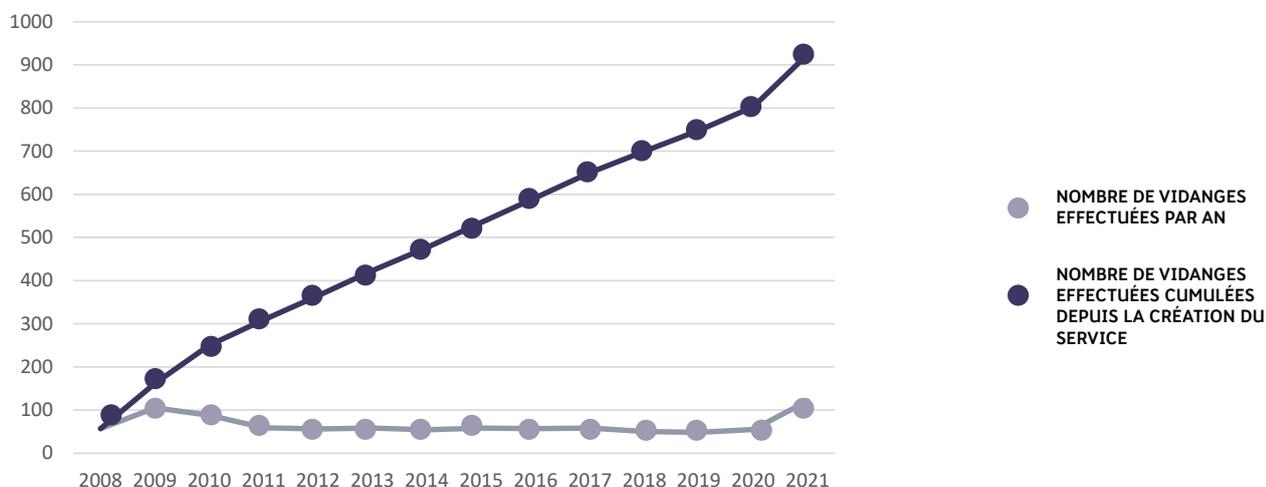
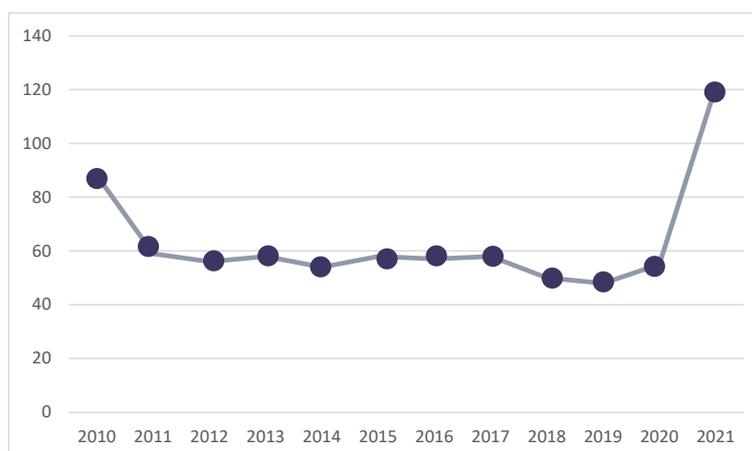
Dans le cadre de la compétence « entretien des installations d'assainissement non collectif », décidée par les élus de Grand Chambéry lors de la création du SPANC, il est proposé aux usagers qui le souhaitent une prestation d'entretien de leurs ouvrages (principalement la vidange de la fosse).

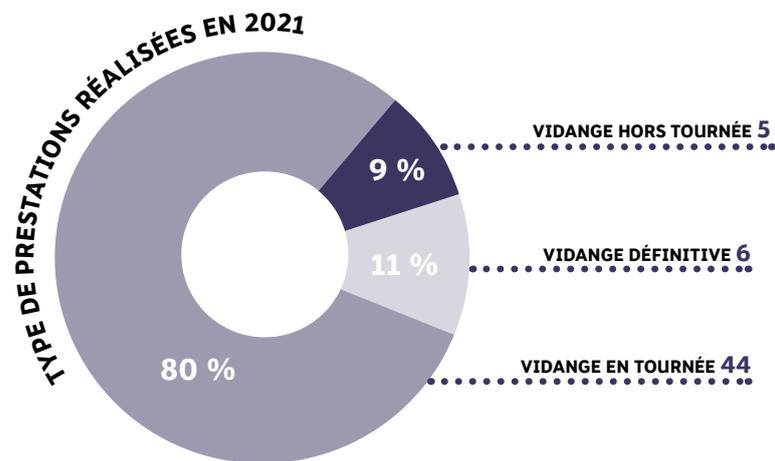
Cette prestation est opérationnelle depuis le 1er juillet 2008. En 2020 le marché de vidange a été renouvelé. Après consultation, une seule entreprise pour l'ensemble du territoire a été retenue, il s'agit de la société SCAVI.

3 TYPES DE PRESTATION SONT DISPONIBLES POUR L'USAGER :

- **La vidange ponctuelle de son installation réalisée dans le cadre de tournée regroupée à plusieurs usagers** : délai d'intervention maximum 10 mois, en moyenne 2 tournées sont réalisées chaque année
- **La vidange ponctuelle de son installation réalisée hors tournée** : délai d'intervention de maximum 3 semaines
- **La vidange définitive avant raccordement de son installation** : délai d'intervention maximum 10 mois, en moyenne 2 tournées sont réalisées chaque année

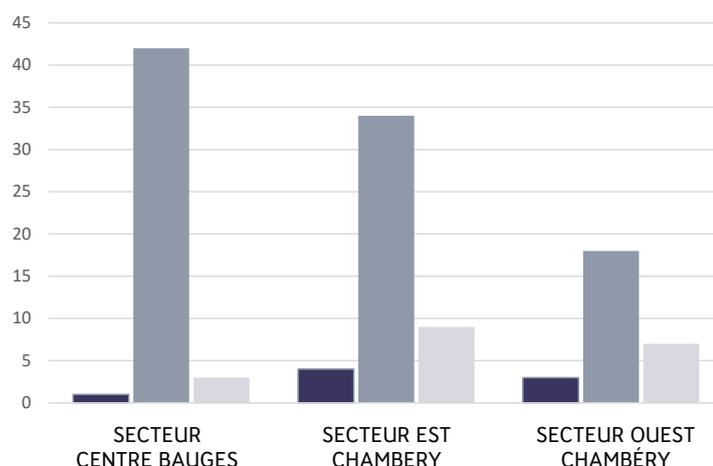
NOMBRE DE VIDANGES RÉALISÉ PAR AN





TYPE DE PRESTATIONS RÉALISÉES PAR LOT

- VIDANGE DÉFINITIVE
- VIDANGE EN TOURNÉE
- VIDANGE HORS TOURNÉE



VOIR CARTE DES LOTS EN ANNEXE : ANNEXE 7

POLICE DES BRANCHEMENTS ET DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX

CE CONTRÔLE CONCERNE :

- la recherche et l'élimination d'eaux parasites : tests à la fumée, traçages à la couleur, inspection vidéo
- la recherche et l'élimination de « mauvais branchements » : raccordement d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales ou défaut de raccordement des eaux usées en zonage d'assainissement collectif.

RECHERCHE ET ÉLIMINATION DES EAUX PARASITES

Il s'agit de rechercher et d'éliminer les branchements non conformes (chéneaux et grilles reliés au collecteur séparatif d'eaux usées). En 2021, 30 contrôles en police de branchement ont été réalisés dont 8 en eaux parasites.

CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS EAUX USÉES

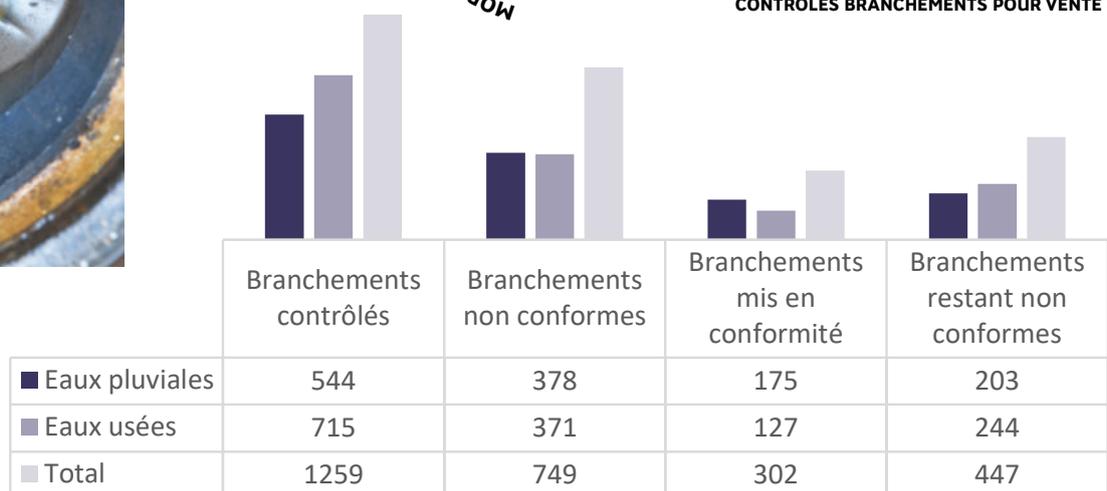
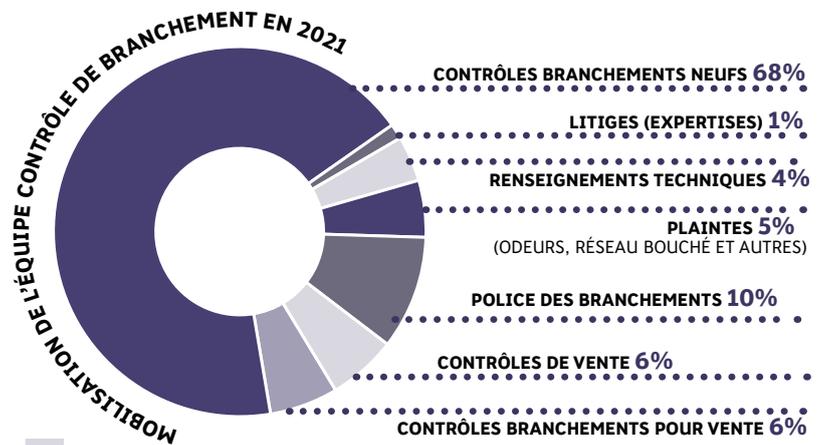
Parallèlement aux recherches d'eaux parasites, les « mauvais branchements » d'eaux usées sont recherchés : il s'agit de raccordements d'eaux usées dans les eaux pluviales ou de l'existence de fosses septiques dans des zones où le raccordement est obligatoire. Sur les 30 contrôles en police de branchement, 22 concernaient des mauvais branchements.

DEMANDES DE NOTAIRES SUR LA SITUATION DES HABITANTS AU REGARD DE L'ASSAINISSEMENT LORS DES VENTES

En 2021, il y a eu 1003 demandes de notaires sur l'état d'assainissement, dont 68 ont concerné des habitations en assainissement non collectif, 39 dans la Cluse et 29 dans les Bauges.

CONTRÔLE DE BRANCHEMENTS POUR LES VENTES

En 2021, 18 vérifications de raccordement ont été réalisées sur le terrain.



13c

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Une usine de dépollution est un ensemble d'équipements situés en aval d'un réseau public de collecte et de transport des eaux usées, assurant l'épuration plus ou moins poussée des eaux usées et pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel.

UNE UDEP COMPREND DIFFÉRENTES ÉTAPES DE TRAITEMENT :

- le **prétraitement** : dégrillage-tamissage, dessablage, déshuilage ;
- le **traitement physico-chimique** : coagulation, floculation, décantation ;
- le **traitement biologique** avant rejet des eaux épurées au milieu naturel : biofiltration ;
- le **traitement et la valorisation des boues d'épuration** ;
- le **traitement et la valorisation d'apports extérieurs** : matières de vidange, graisses, produits de curage, boues d'autres stations ;
- le **traitement des odeurs**



L'UDEP (Usine de Dépollution des eaux usées) de Chambéry est composée :

- d'un pré-traitement,
- d'un traitement primaire physicochimique
- d'un traitement secondaire biologique.

EN SORTIE DE TRAITEMENT PRIMAIRE, LA POLLUTION DE L'EAU EST ÉLIMINÉE À ENVIRON 50 % PAR RÉACTION CHIMIQUE

LE TRAITEMENT SECONDAIRE QUANT À LUI ENTRAÎNERA UN ABATTEMENT DE 40 % DE LA POLLUTION RESTANT PAR DÉGRADATION BIOLOGIQUE ET FILTRATION SUR LIT DE POUZZOLANE

LE PASSAGE DES EAUX USÉES DANS CES DEUX PARTIES SUCCESSIVES PERMET DE DÉPOLLUER À 90 % LES EAUX USÉES ENTRANT DANS LA STATION.

LA PARTIE PHYSICOCHIMIQUE A UNE CAPACITÉ DE 8000 M3/H, ALORS QUE LA FILTRATION BIOLOGIQUE NE PEUT ABSORBER QUE 3500 M3/H

LE REJET DES EAUX S'EFFECTUE VERS DEUX MILIEUX RÉCEPTEURS DISTINCTS AVEC DEUX NIVEAUX D'ÉPURATION :

- **LE RHÔNE** : jusqu'au débit maximum de 5760 m³/h admissible par l'émissaire de rejet de diamètre 1200 mm en amont de la galerie de rejet au Rhône commune à Grand Chambéry et à Grand Lac. Ces eaux sont rejetées après passage dans le prétraitement, traitement physicochimique et filtration biologique.
- **LA LEYSSE** : lors de débit > 5760 m³/h et jusqu'à 8000 m³/h, les eaux sont rejetées à la rivière après pré-traitement et traitement physicochimique. Ce bypass à La Leysse se produit uniquement lors de conditions météo avec forte pluviométrie.

173 619 M³

VOLUME D'EFFLUENT PASSÉ SUR
LES 5 GROS DÉVERSOIRS D'ORAGE

CE QUI REPRÉSENTE 1.2 % DU VOLUME GLOBAL ANNUEL D'EFFLUENT
TRANSITANT PAR LE RÉSEAU (CONTRE 2,2 % EN 2020 ET 3.7 % EN 2019).

**DIMINUTION TRÈS SENSIBLE PAR RAPPORT À 2020, DUE À LA MISE EN
FONCTIONNEMENT DU BSR DÉBUT MARS 2021**

**LES RENDEMENTS ÉPURATOIRES
DE L'UDEP SONT DÉFINIS AVEC
LES PARAMÈTRES SUIVANTS :**

MEST Matières en Suspension Totales
DBO Demande Biologique en Oxygène
DCO Demande Chimique en Oxygène
NK Azote Kjeldhal
PT Phosphore Total

VOLUMES COLLECTÉS ET ÉPURÉS À L'UDEP

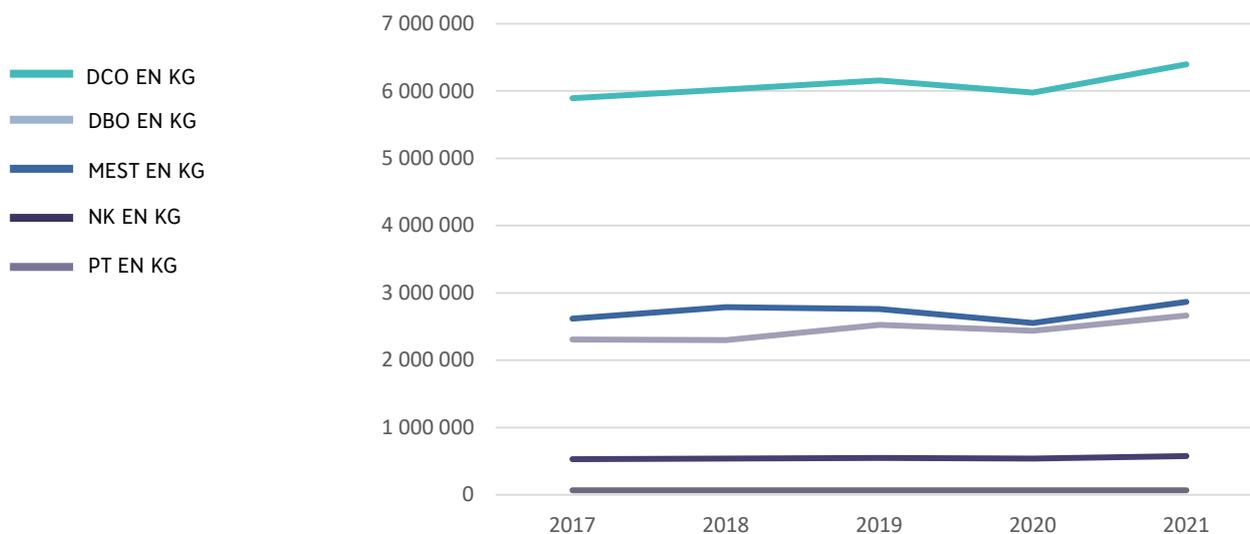
14 212 651 M³

VOLUME GLOBAL TRAITÉ
PAR L'UDEP EN 2021

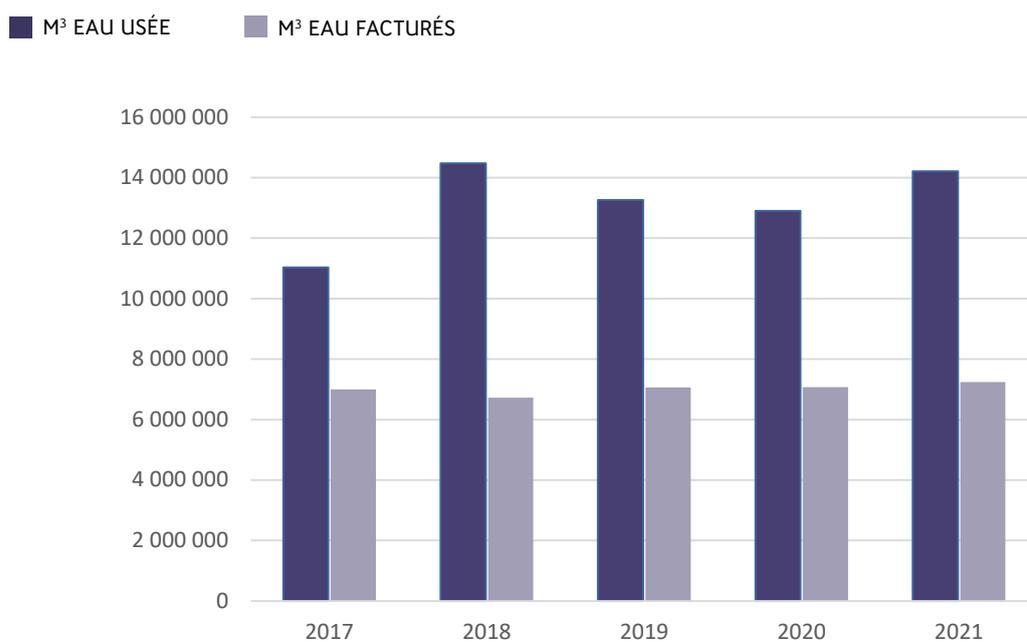
COMPARATIF SUR LES SIX DERNIÈRES ANNÉES, AVEC LA PLUVIOMÉTRIE EN MM

	Volume traité	Pluviométrie
2017	11 034 169	907
2018	14 478 483	999
2019	13 257 537	1140
2020	12 902 343	1065
2021	14 212 651	1111

CHARGES DE POLLUTION EN ENTRÉE UDEP ET ÉVOLUTION SUR LES DERNIÈRES ANNÉES
 CHARGES ANNUELLES DE 2017 À 2021 (LES FLUX SONT EXPRIMÉS EN KG/AN POUR CHAQUE PARAMÈTRES)



VOLUMES D'ASSAINISSEMENT RAPPORTÉS AUX VOLUMES D'EAU FACTURÉS
 M³ FACTURÉS / M³ EAU USÉE



PRODUITS EXTERNES DÉPOTÉS SUR L'UDEP

Les produits admis en dépotage sur l'UDEP sont les sous-produits issus de l'assainissement provenant de la Savoie ou des départements limitrophes.

- Matières de vidanges provenant des installations domestiques ou assimilables
- Boues de stations d'épuration
- Graisses (issues de stations ou de bacs)
- Produits de curage

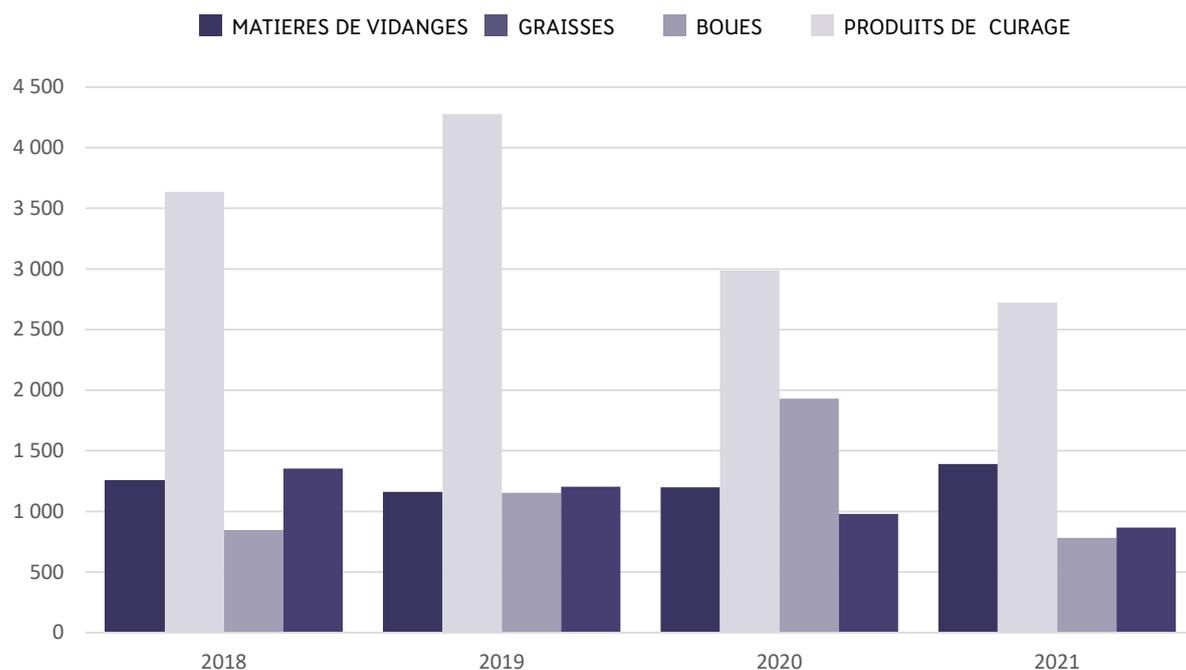
Les boues de station sont dépotées en entrée de filière boue, afin d'être mélangées aux boues produites par l'UDEP, pour aller alimenter les digesteurs où elles sont méthanisées. Le méthane issu de la digestion est transformé en énergie électrique, par le biais d'un moteur de cogénération qui a été arrêté le 11 octobre 2021 pour la réalisation des travaux d'injection du méthane.

Les kilowattheure produits sont ensuite vendus à EDF. Les matières de vidange et les produits de curage sont déversés en entrée station et dégrillés avant de passer dans la filière eau pour être traités.

Quant aux graisses, elles sont épaissies sur le site par un système de bennes spécifiques, puis sont ensuite expédiées vers des filières de traitement type compostage ou hydrolyse.

Le graphique ci-dessous donne une vision pluriannuelle des tonnages dépotés :

APPORTS MATIERES EXTERIEURS EN TONNES 2018 A 2021



BEAUCOUP MOINS DE BOUES EXTERIEURES ONT ÉTÉ ACCEPTÉES SUR L'UDEP EN 2021 DU FAIT DE LA VIDANGE DU DIGESTEUR 1.

QUANT AUX GRAISSES, LE MOTIF SANITAIRE EST AUSSI L'ORIGINE DE LEUR DIMINUTION EN DÉPOTAGE EN RAISON DE LA FERMETURE DES HÔTELS ET RESTAURANTS. LE CONFINEMENT A INFLUÉ SUR LES CURAGES DE RÉSEAU.

DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES POUR EXPLOITER ET ASSURER LES MAINTENANCES DE 19 STATIONS DE TRAITEMENTS DES EAUX USÉES ET DES 45 POSTES DE RELEVEMENT

L'ACTIVITÉ DU SERVICE UDEP / STEP-PR REPOSE SUR

22 AGENTS

LES AGENTS GÈRENT :

- 1 usine de dépollution (UDEP)
- 6 stations d'épuration boues activées (STEP)
- 12 stations d'épuration macrophytes (STEP)
- 1 bassin de stockage et de restitution (BSR)
- 45 Postes de relèvement (PR)

LES INTERVENTIONS DES SERVICES DE MAINTENANCE D'EXPLOITATION SONT RÉPARTIES ESSENTIELLEMENT AUTOUR DE 2 GRANDES SECTIONS ANALYTIQUES :

■ **LA MAINTENANCE D'EXPLOITATION PRÉVENTIVE** : l'entretien du quotidien, le nettoyage, la conduite de process, l'électromécanique, la maintenance, les contrôles, la surveillance, les ajustements et les étalonnages.

EN 2021, 5 À 8 AGENTS INTERVIENNENT TOUS LES JOURS SUR LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE TRAITEMENT DE L'UDEP ET 2 À 6 AGENTS SUR LES STEP ET POSTES DE RELEVEMENT.

■ **LA MAINTENANCE D'EXPLOITATION CORRECTIVE** : les réglages, les réparations et les dépannages.

EN 2021, 92 INTERVENTIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES AGENTS

SUR LE BSR :

EN 2021, CE SONT :

- 12** maintenances préventives
- 11** maintenances curatives
- 9** interventions menées dans le cadre de la réception de l'ouvrage

LES ÉQUIPES PRÉSENTES SUR LES SITES ONT TOUTES DES SPÉCIALITÉS (LE PROCESS, L'INSTRUMENTATION, L'ÉLECTROTECHNIQUE, LA MÉCANIQUE, L'AUTOMATISME). ELLES INTERVIENNENT SOIT POUR FAIRE FONCTIONNER LES APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS SOIT POUR GARANTIR LA CONTINUITÉ DE SERVICE. CELA REPRÉSENTE PLUSIEURS CENTAINES D'OPÉRATIONS PAR SEMAINE (24H/24 ET 365J/365).



13d

SUIVI DES PERFORMANCES

USINE DE DÉPOLLUTION DE CHAMBÉRY

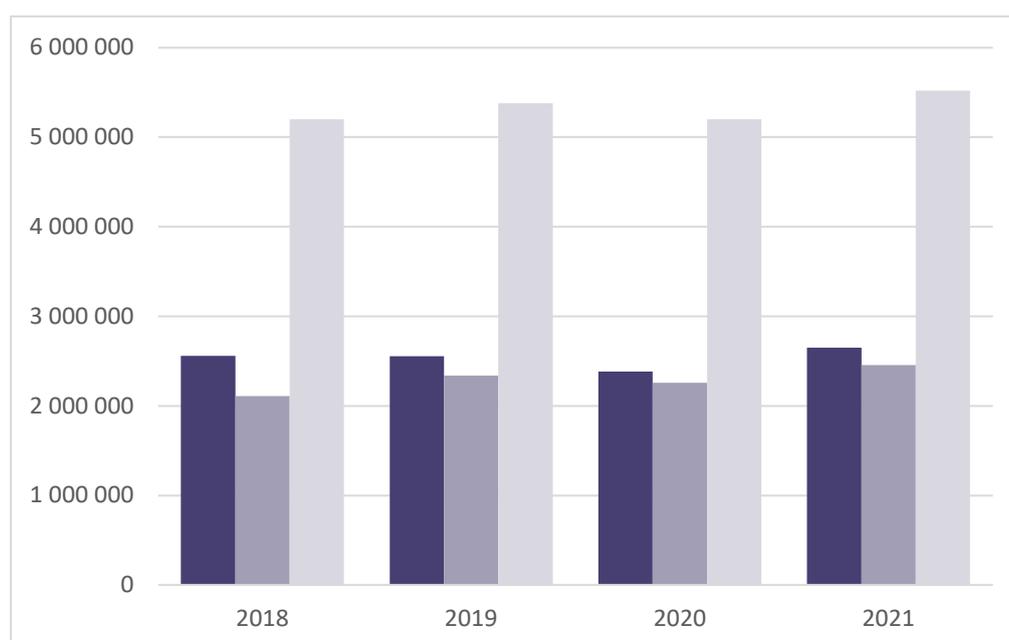
POLLUTION ÉLIMINÉE ET PERFORMANCES ÉPURATOIRES À L'USINE D'ÉPURATION

	2018	2019	2020	2021
MEST	92	93	94	92
DBO5	92	93	93	92
DCO	87	87	87	86
NK	49	45	44	44
Pt	83	87	88	87

LE TRAITEMENT DE LA CHARGE ORGANIQUE EST OPTIMUM, MAIS L'UDEP N'EST CEPENDANT PAS PERFORMANTE POUR TRAITER L'AZOTE.

POLLUTION ÉLIMINÉE DE 2018 À 2021

■ MEST éliminée en Kg ■ DBO éliminée en Kg ■ DCO éliminée en Kg



LA POLLUTION ÉLIMINÉE EST EXPRIMÉE EN KG/AN POUR CHAQUE PARAMÈTRE.

LA QUALITÉ DU REJET

Le fonctionnement du système d'assainissement de Grand Chambéry est soumis à un arrêté préfectoral du 21/07/2015. Il contient, entre autres, les normes applicables au rejet de l'UDEP :

	MEST		DBO		DCO		NK	JOURNÉES
	NC	rédhibitoire	NC	rédhibitoire	NC	rédhibitoire	NC	NC
2021	0	0	0	0	0	0	1	1
2020	1	0	0	0	0	0	0	1
2019	2	0	0	0	0	0	2	4
2018	5	0	2	0	1	0	1	6
2017	6	0	0	0	0	0	6	12
2016	3	0	0	0	0	0	2	5

LA QUALITÉ DU REJET DES BYPASS À LA LEYSSE DÉPEND ESSENTIELLEMENT DU TRAITEMENT PHYSICOCHIMIQUE :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PLUVIOMETRIE MM	1226	907	999	1140	1065	1111
VOLUME REJETÉ M³	156 313	139 821	183 711	136 359	134 312	163 898

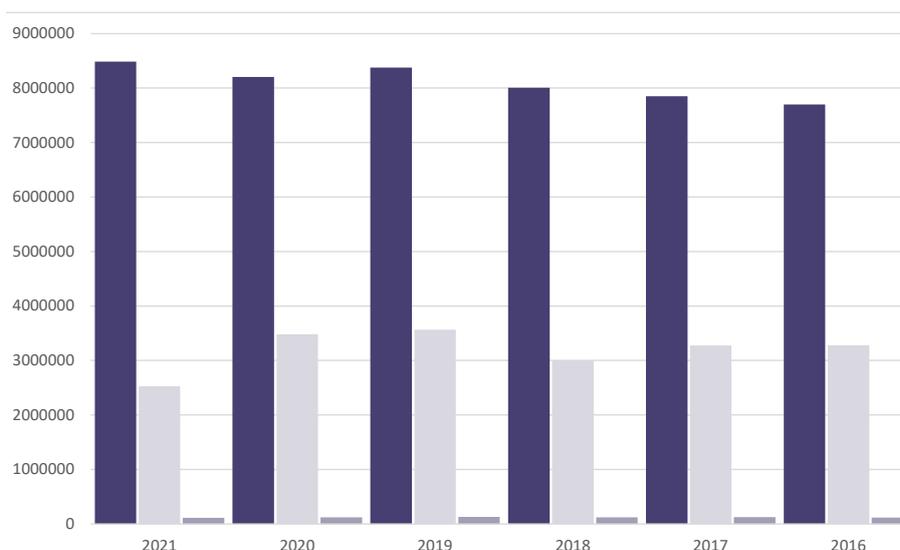


2021, UN SEUL DÉPASSEMENT DE NORME EN MEST.
99.6 % DE JOURNÉES CONFORMES SUR LE REJET.

Malgré les modifications organisationnelles dues à la situation sanitaire, cela traduit un très bon fonctionnement du traitement en 2021. Dans la continuité de 2020, l'année 2021 reste une très bonne année en matière de conformité des rejets.

ACHAT/PRODUCTION KW SUR UDEP

■ ACHAT KW POUR UDEP ■ VENTE KW PRODUITS PAR COGÉ ■ KW PRODUITS PAR PHOTOVOLTAÏQUE



LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PAR LA COGÉNERATION ET PAR LE PHOTOVOLTAÏQUE CORRESPOND À 31 % DE LA CONSOMMATION DE L'UDEP.
NETTE DIMINUTION PAR RAPPORT AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES, DU FAIT DE LA VIDANGE DU DIGESTEUR ET DE L'ARRÊT DE LA COGÉNERATION EN OCTOBRE.

LES PRODUITS DE TRAITEMENT

Le principal produit de traitement est le chlorure ferrique. Ce coagulant est utilisé sur le traitement physico-chimique et sur la partie traitement des eaux boueuses des lavages de filtres de la partie biologique.

Il est toujours difficile de tirer des conclusions définitives sur les consommations de produits car elles dépendent des quantités et de la charge des eaux traitées (ou boues traitées). Néanmoins, il est important de toujours suivre les taux de traitement dans un but d'optimisation.

LES SOUS-PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT

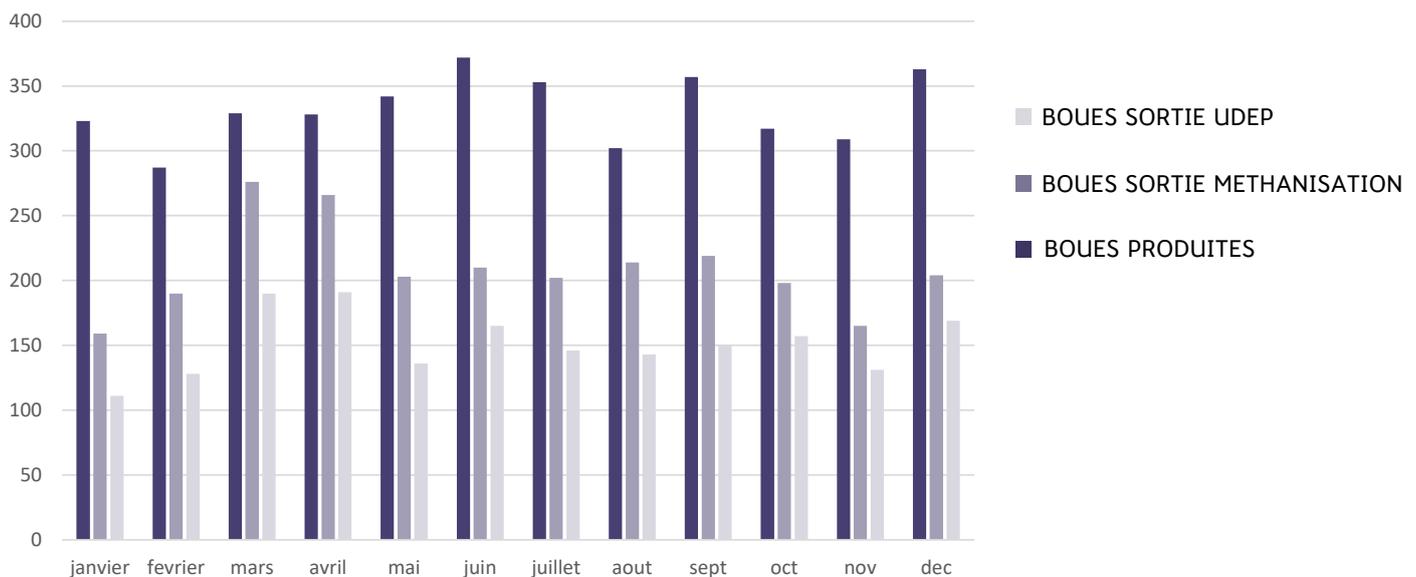
Le traitement des eaux usées engendre des quantités importantes de sous-produits divers, qu'il faut ensuite éliminer, ou mieux, valoriser, dans une filière respectant les aspects écologiques et financiers.

LES BOUES

Elles représentent la plus grande part des sous-produits. Elles proviennent d'une part de traitement primaire physicochimique et du traitement par filtration biologique.

CI-DESSOUS UN GRAPHIQUE DES QUANTITÉS DE BOUES AVANT/ APRÈS DIGESTION, ET APRÈS CENTRIFUGATION QUI MONTRE BIEN LES PERTES EN MATIÈRES SÈCHES DUES À LA MÉTHANISATION

LES QUANTITÉS DE BOUES SONT EXPRIMÉES EN TONNES DE MATIÈRES SÈCHES (TMS)



Les boues sont pré-épaissies par des tambours d'égouttage avant d'être mélangées aux boues primaires et aux boues extérieures, avant d'être envoyées en digestion ; **2 digesteurs de 3900 m³ permettent d'assurer une fermentation anaérobie des boues et transforment la matière organique en biogaz**, dont la composition est de 66 % de CH₄ (méthane), 33 % de CO₂ et 1 % d'impuretés.

Courant 2021, le digesteur 1 a été vidangé afin de répondre de façon anticipée à la vidange décennale.

Cette opération a nécessité en amont une préparation importante par un suivi et un fonctionnement non habituels durant toutes les phases de travaux.

Les boues pompées dans ce digesteur ont été déshydratées par une centrifugeuse mobile installée sur le site de l'UDEP, avant envoi pour élimination sur une filière de compostage. Les sables issus du digesteur, soit 126 tonnes, ont été envoyés sur une plateforme de stockage en attendant leur élimination.

Seul le digesteur 2 était en fonctionnement, d'où le peu de boues extérieures acceptées.

Les travaux pour l'injection du biogaz directe en réseau ont débuté aussi cette année, entraînant l'arrêt définitif de la cogénération le 11 octobre 2021.

Depuis cette date, tout le méthane produit non utilisé par la chaudière est éliminé par torchage.

LA MÉTHANISATION PERMET UNE **PERTE D'ENVIRON 40 % DES MATIÈRES SÈCHES** CONTENUES DANS LES BOUES.

3 centrifugeuses, en sortie de digestion permettent une déshydratation des boues à 20 % de siccité. Ces dernières sont ensuite stockées en silo avant d'être transférées par pompage à l'Unité de Valorisation Énergétique de Savoie Déchets pour incinération. Pour ce faire, les boues sont pulvérisées à contrecourant au niveau des tours IBISOC des fours, dans la veine des gaz d'incinération. **L'urée contenue dans les boues permet le traitement des NOx des fumées** par réduction non catalytique.

LES SABLES

Le tonnage annuel est de 320 tonnes en 2021.

Les sables issus du prétraitement de l'UDEP sont lavés et stockés sur site avant valorisation pour travaux routiers, après validation de qualité par des analyses.

LES REFUS DE DÉGRILLAGE

Ils sont le résultat du passage des effluents sur les tamiseurs.

La quantité annuelle est de 291 tonnes en 2021. Ils sont envoyés sur l'UVE pour incinération.

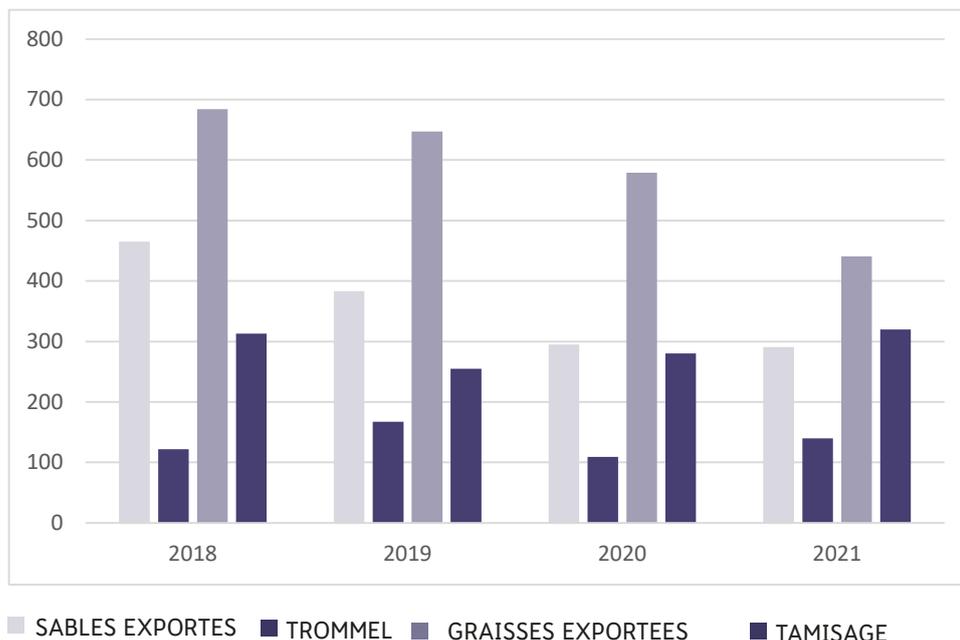
LES GRAISSES

Elles proviennent du pré-traitement de l'UDEP et des apports extérieurs. Le tonnage exporté global est de 441 tonnes pour 2021. Le traitement sur le site est un simple épaissement par benne.

Elles font partie des **exports vers d'autres sites de traitement** comme le compostage ou la dégradation par hydrolyse.

EXPORTS 2018 / 2021 EN T/AN

GRAPHIQUE DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES SUR LES REFUS



AILLON

STATION DONT LA CHARGE VARIE, AVEC **UN MAXIMUM DE 4100 ÉQUIVALENT HABITANT** SUR LES PÉRIODES TOURISTIQUES DE VACANCES, HIVERNALES SURTOUT.

La réglementation sur ce type de station est de 12 bilans annuels, programmés en périodes de forte occupation touristique. Deux bilans annuels sur le milieu récepteur en amont et aval du rejet sont aussi réalisés.

En 2021, d'importants travaux de réhabilitation des armoires électriques et de l'automate ont été effectués ainsi que le rapatriement de la supervision sur l'UDEP.

ANNÉE	VOLUME TRAITÉ	PLUVIO	BOUE PRODUITES	BOUE ÉLIMINÉES	NON CONFORMITÉ	VALEUR REDHIBITOIRE
	m3	mm	kg MS	kg MS		
2021	104 596	2 088	9 494	16 994*	0	0
2020	85 282	1 779	5 647	4 388	0	0
2019	91 550	1 840	pas de mesure	0	1	2
2018	91 735	1 626	pas de mesure	1 026	0	1
2017	80 442	1 811	pas de mesure	32 187	2	1

**Beaucoup de boues éliminées car vidange totale du silo stockeur. Déshydratation sur site par une presse mobile et envoi en compostage (envoi de 13 013 kgMS). Le reste a été déposé normalement sur le site de l'UDEP pour méthanisation.*

LES DÉSERTS - LA FÉCLAZ

COMME AILLON, SA CHARGE VARIE SUIVANT LES PÉRIODES AVEC UN **MAXIMUM DE 2500 ÉQUIVALENT HABITANT.**

Le nombre de bilans réglementaires est le même que sur Aillon ainsi que les dates de réalisation. En prévision de la période hivernale, il est indispensable d'anticiper les réglages, notamment sur le taux d'oxygène, afin que les charges importantes arrivant en entrée station puissent être dégradées par le traitement. Les périodes hautement touristiques de fin et début d'année sont souvent source de valeur de rejet non conforme, voire rédhitoire, et ce malgré des anticipations au niveau des réglages sur le traitement et la filière boues. **Un taux d'oxygène insuffisant dans le bassin d'aération est à l'origine d'une non-conformité et d'une valeur rédhitoire déclarée début janvier et fin décembre 2021.** Les charges arrivant en entrée station sont telles que même avec un traitement convenable, l'abattement en pollution n'est pas suffisant.

De plus, les graisses sont en quantités telles que les ouvrages s'en trouvent saturés.

ANNÉE	VOLUME TRAITÉ	PLUVIO	BOUE PRODUITES	BOUE ÉLIMINÉES	NON CONFORMITÉ	VALEUR REDHIBITOIRE
	m3	mm	kg MS	kg MS		
2021	42 264	1 757	13 275	8 994	2	1
2020	32 906	1 575	15 044	12 412	2	1
2019	35 570	1 704	pas de mesure	11 627	2	0
2018	35 604	1 674	pas de mesure	7 898	1	2
2017	26 007	1 506	pas de mesure	10 700	0	0

Arrêt de l'épandage en 2018.

Réflexion sur la gestion des boues avec des essais d'épaississement effectués sur le site de Aillon par une vis presse mobile.

Les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants pour une incinération directe à l'UVE Savoie déchets.

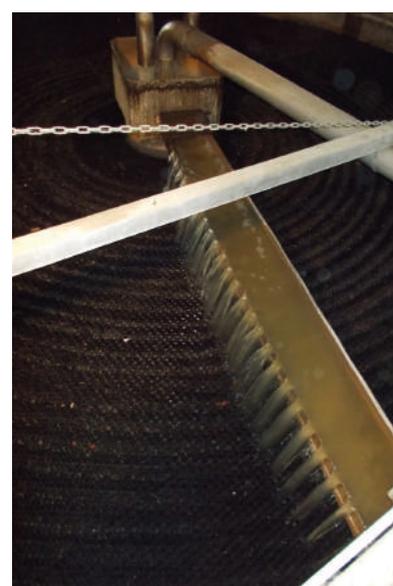
D'autres techniques vont être étudiées. Une réflexion sur la gestion des boues est aussi menée sur cette station.

LES STEP BIOLOGIQUES

ELLES SONT AU NOMBRE DE 4 : LA THUILE, LESCHERAINES PLAN D'EAU ET LESCHERAINES MADELEINE, ST FRANÇOIS/LA MAGNE

La station d'épuration biologique (STEP) s'inspire de mécanismes naturels : un cours d'eau est capable de s'auto épurer, c'est-à-dire qu'il peut dégrader la pollution biodégradable pour retrouver son équilibre. Cela est permis par l'action de bactéries en conditions d'aérobie (elles consomment l'oxygène). Lorsque la concentration en oxygène dissous devient trop faible, les bactéries diminuent leur activité et la dégradation se fait en conditions d'anaérobie (sans consommation d'oxygène) par d'autres bactéries.

	CAPACITÉ EN EQ HAB	INFORMATIONS TECHNIQUES	BILAN ANNUEL	RÉSULTATS BILAN ANNUEL	BOUES ÉLI-MINÉES (EN KG MATIÈRES SÈCHES)
La Thuile	150	Complètement refaite en 2018, fonctionnement par disques biologiques avec un décanteur digesteur	1	conformes	1 874
Lescheraines Plan d'eau	600	Station remplacée par un PR amenant les effluents à l'entrée de la station de La Madeleine depuis l'été 2021.	Pas de bilan fait en 2021 du fait que la STEP n'existe plus.		1 108
Lescheraines Madeleine	800	Traitement avec un SBR (sequencing batch reactor 1)	1	conformes	896
St François / La Magne	300	Décanteur/ digesteur. Réflexion en cours pour arrêter cet équipement qui n'est plus fonctionnel et raccorder les habitants sur une autre station.	1	conformes	470



LES STEP À MACROPHYTES

ELLES SONT AU NOMBRE DE 13 : CHALLOT EST, CHALLOT OUEST, THOIRY, MORION (LA THUILE), LE NOYER, LA COMPOTE, ECOLE, SAINTE REINE, CURIENNE, LE CHATELARD, LA MOTTE EN BAUGES, BELLECOMBE ET ARITH.

Le terme macrophytes désigne l'ensemble des plantes aquatiques visibles à l'œil nu, tels que les roseaux. De tels végétaux permettent la dégradation des composés polluants présents dans leur milieu, caractéristique utilisée depuis les années 80 dans des stations d'épuration particulières, dites à macrophytes ou à filtres plantés de roseaux.

Les roseaux fournissent un environnement favorable aux micro-organismes : apport d'oxygène, protection contre les UV et maintien de l'humidité. Ces derniers vont dégrader les molécules présentes dans les eaux usées : matière organique, nitrites, phosphates... Le substrat, quant à lui, permet la rétention des matières en suspension, formant des boues en surface, ainsi que l'absorption de métaux. Enfin des réactions chimiques d'oxydoréduction et de précipitation complètent le processus.

	CAPACITÉ EN EQ HAB	INFORMATIONS TECHNIQUES	BILAN ANNUEL	RÉSULTATS BILAN ANNUEL	BOUES ÉLIMINÉES (EN KG MATIÈRES SÈCHES)
Challot Ouest	40	macrophytes	1	conformes	1 700
Challot Est	65	macrophytes	1	conformes	2 800
Morion	80	macrophytes	1	conformes	0
Sainte reine	130	macrophytes	1	conformes	0
Ecole	220	macrophytes	1	conformes	
Le Noyer	225	macrophytes	1	conformes	0
Thoiry	365	macrophytes	1	conformes	0
La Compôte	370	macrophytes	1	conformes	0
Curienne	500	macrophytes	1	conformes	0
Arith	500	macrophytes	1	conformes	29 700
La Motte en Bauges	500	macrophytes	1	conformes	0
Le Chatelard	700	macrophytes	1	conformes	0
Bellecombe en Bauges	800	macrophytes	1	conformes	0

Les stations Challot Est, Ouest et Arith ont été curées au niveau des 1ers étages expliquant la production de boues notée, boues éliminées par compostage.



■ des campagnes de mesure de hauteurs de boues dans les différents lits des step ont été réalisées en 2019 et 2020 afin de permettre une estimations des volumes de boues à éliminer.

■ Les stations ont été construites entre 2008 et 2010, les curages sont à programmer rapidement sur chacune d'elles.

■ En 2021, trois d'entre elles ont eu un curage sur un étage : Challot Est, Challot Ouest et Arith, expliquant les boues éliminées notées sur le tableau ci-dessus.

13e

LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS

Au delà des performances de traitement, la réduction de la pollution se met en place à la source. Le meilleur traitement des pollutions reste encore de ne pas les émettre. C'est pourquoi la Direction de l'eau et de l'assainissement en collaboration avec les autres services de Grand Chambéry agit en relation directe avec les acteurs économiques du territoire - artisans, industriels, agriculteurs - afin de les accompagner dans leurs projets et obligations de réduction des émissions de substances dangereuses.

Les eaux usées non domestiques sont des eaux souillées par une activité autre que domestique, issues principalement de tout établissement privé ou public dont l'activité est assimilée à une activité industrielle, commerciale ou artisanale. Le déversement de ces effluents est soumis à certaines conditions, notamment une autorisation de déversement dans le réseau public, un prétraitement adapté, des entretiens des installations privées, une surveillance des rejets, une facturation spécifique.

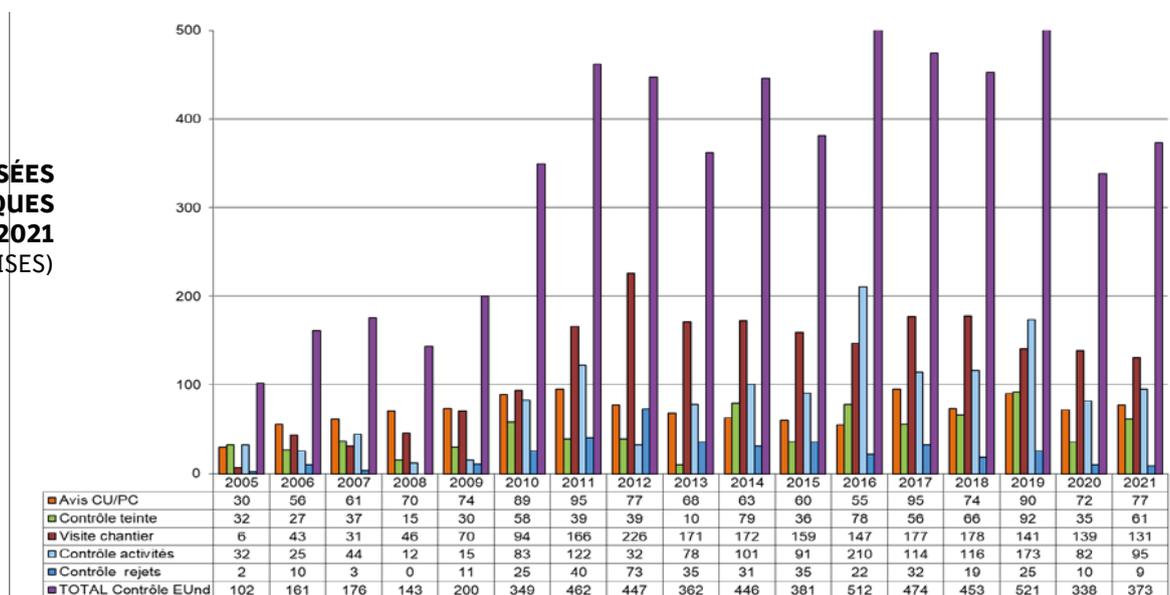
LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE ET D'UN SUIVI DE CES REJETS PERMET DE :

- Préserver, protéger et faciliter la collecte des eaux usées (rejets dangereux, obstructions, corrosions, dégradations) ;
- Prévenir et lutter contre les pollutions des cours d'eau via les réseaux d'eaux pluviales ;
- Protéger les ressources en eaux (sols, nappes) ;
- Améliorer et fiabiliser le traitement à l'usine d'épuration ;
- Etablir une facturation de la prestation assainissement proportionnelle à la charge polluante et aux volumes rejetés.

DIAGNOSTIC DES ACTIVITÉS

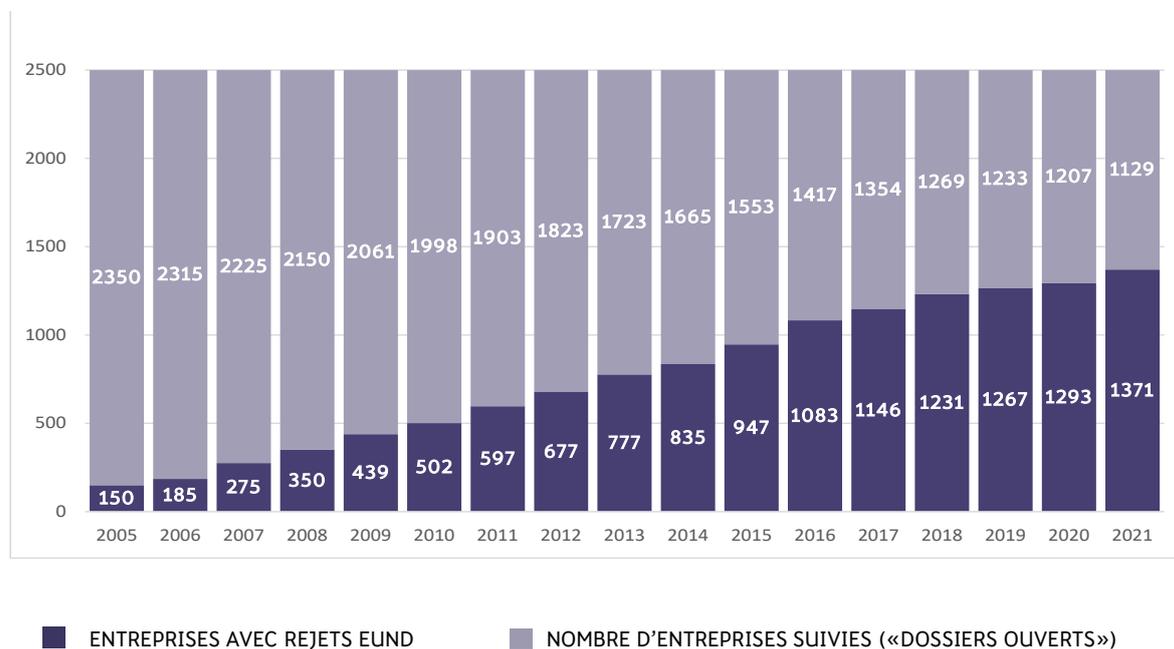
373 INTERVENTIONS AUPRÈS DES ENTREPRISES (AVIS SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE, VISITES DE CHANTIERS ET CONTRÔLES DE TRAVAUX, CONTRÔLES DES REJETS,...)

**CONTRÔLES EAUX USÉES
NON DOMESTIQUES
DE 2005 À 2021**
(NOMBRE D'ENTREPRISES)



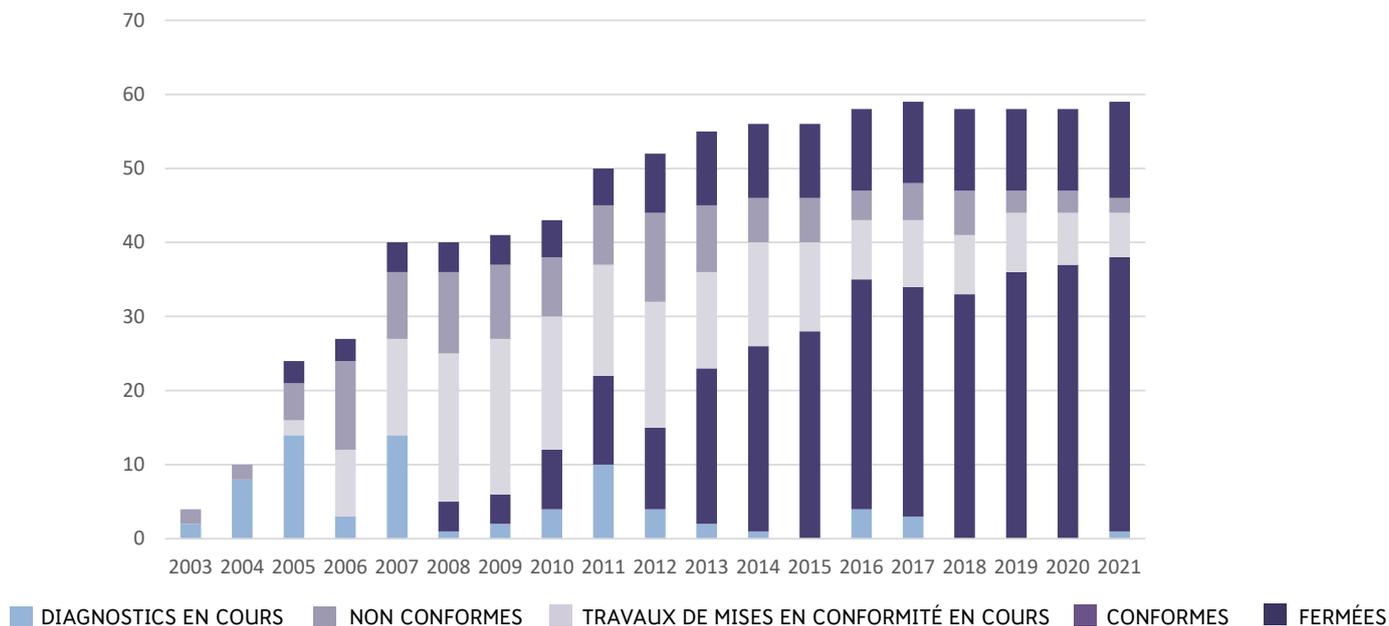
Après une année 2020 en net recul lié à la crise sanitaire et à l'impossibilité de se rendre dans les entreprises, l'année 2021 montre une **hausse des interventions de 10%** par rapport à 2020 et **7% sur la moyenne 2005-2020**.

Cette hausse d'activité a généré l'ouverture de **78 nouveaux dossiers** contre 26 en 2020 (soit 1 371 dossiers depuis 2005).



AVANCEMENT DES MISES EN CONFORMITÉS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

ENTREPRISES PRIORITAIRES (VISÉES PAR UNE CONVENTION DE DÉVERSEMENT)

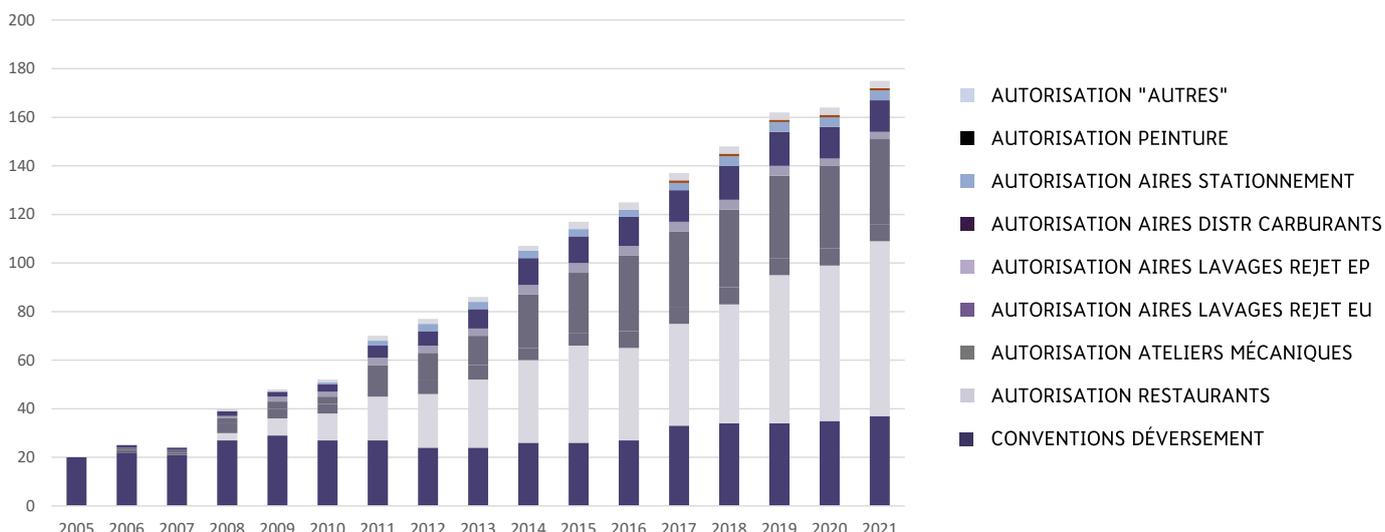


1 «NOUVELLE» ENTREPRISE QUI S'EST INSTALLÉE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION A FAIT L'OBJET D'UN DIAGNOSTIC.

-2 ENTREPRISES SONT TOUJOURS NON CONFORMES. ELLES SONT BIEN CONNUES, ET FONT L'OBJET D'UNE ATTENTION, D'UN ACCOMPAGNEMENT ET D'UN SUIVI POUR ABOUTIR À LA MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ.

- 2 ENTREPRISES ONT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ GÉNÉRANT DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES, EN «TRANSFÉRANT» LEUR ACTIVITÉ SUR UNE ENTREPRISE DÉJÀ CONNUE DU SERVICE OU EN MODIFIANT LEUR PROCÉDÉ INDUSTRIEL POUR TENDRE VERS UNE PRATIQUE DE «ZÉRO» REJET. (CES ENTREPRISES SONT CONSIDÉRÉES «FERMÉS»)

NOMBRE D'AUTORISATIONS ANNUELLES CUMULÉES



La régularisation administrative (établie après mise en conformité pour les petits établissements) est effective pour 175 établissements en fin d'année 2021.

Faits marquants en 2021 :

- 8 autorisations de rejet pour des restaurants ont été signées
- 1 arrêté d'autorisation pour une aire de lavage
- 2 conventions ont été signées.

SUIVI DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

POLLUTIONS ACCIDENTELLES DANS LES RÉSEAUX EU ET EP



EN 2021, 12 REJETS ACCIDENTELS ONT ÉTÉ SIGNALÉS ET ONT FAIT L'OBJET PAR LE SERVICE D'UNE RECHERCHE DE L'ORIGINE DU DÉVERSEMENT PUIS DE SON ÉLIMINATION (AVEC UNE MISE EN CONFORMITÉ POUR LES ENTREPRISES CONCERNÉES, LE CAS ÉCHÉANT)

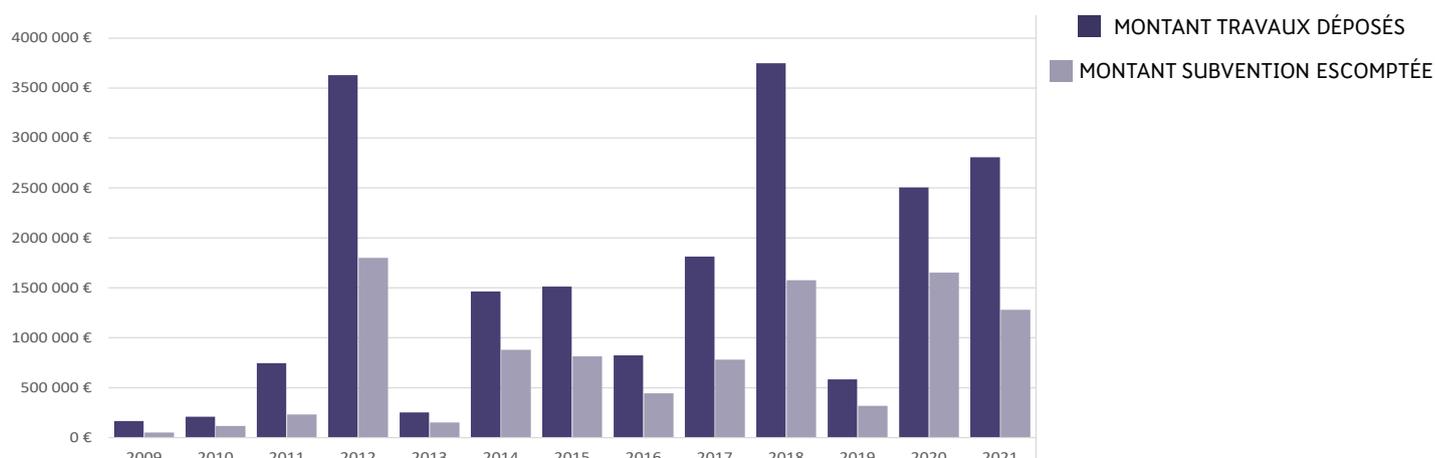
- 8 DÉVERSEMENTS POLLUANTS DANS LE RÉSEAU PUBLIC D'EAUX PLUVIALES
- 4 DÉVERSEMENTS POLLUANTS DANS LE RÉSEAU D'EAUX USÉES

L'origine de la pollution a été trouvée dans 67 % des cas en 2021. Il faut noter une baisse significative des pollutions constatées depuis 2020 qui est sans doute liée à la crise sanitaire COVID (baisse globale des activités de toute nature).

Une remise à jour de la procédure d'alerte (interne et externe) et de la gestion des pollutions est en cours et devrait être finalisée en 2022.

PRÉCONISATIONS ET SUIVI DES PROJETS DE MISE EN CONFORMITÉ DES REJETS

TRAVAUX PROGRAMMÉS ET SUBVENTIONS ESCOMPTÉES



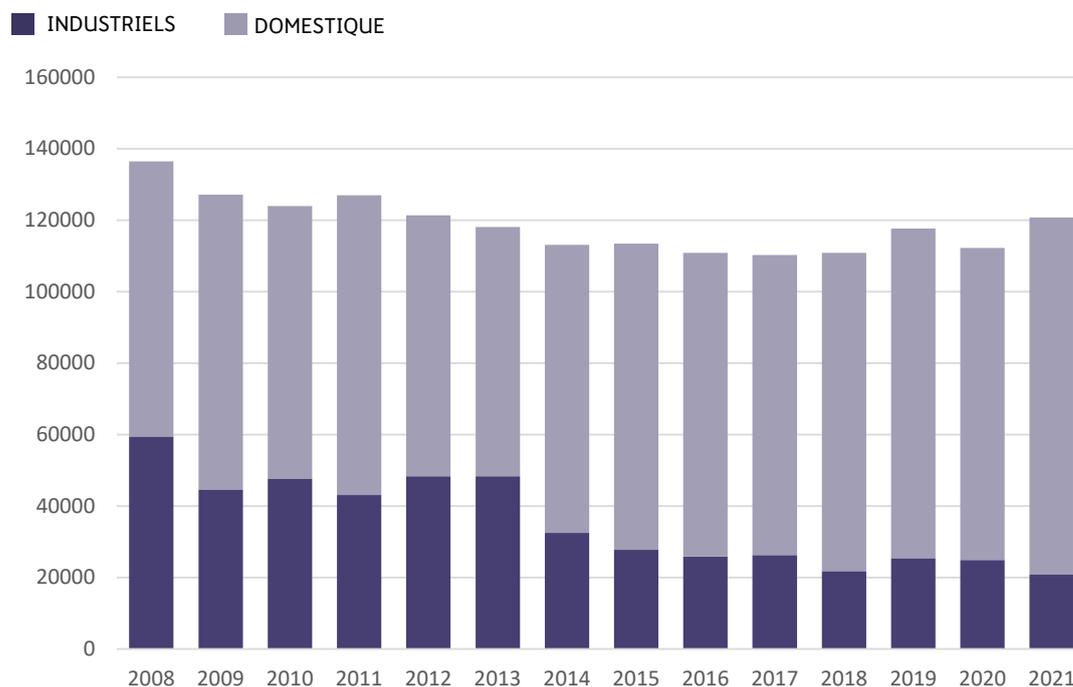
APRÈS UNE ANNÉE 2020 MARQUÉE PAR LA PRISE EN CHARGE D'UNE NOUVELLE THÉMATIQUE LIÉE À LA DESIMPERMÉABILISATION QUI A REPRÉSENTÉ 4 DOSSIERS SUR 6 ET 96% DES MONTANTS DE TRAVAUX PROGRAMMÉS, L'ANNÉE 2021 VOIT REMONTER LES DOSSIERS LIÉS À LA MISE EN CONFORMITÉ DES REJETS :

- 18 DOSSIERS DÉPOSÉS A L'AGENCE DE L'EAU DONT 9 DE DESIMPERMÉABILISATION
- 2 806 169 € DE TRAVAUX PROGRAMMÉS DONT 1 091 468 € DE DESIMPERMÉABILISATION
- 1 280 026 € DE SUBVENTION ATTENDUS SOIT 45 % DONT 578 252 € POUR LES DOSSIERS DE DESIMPERMÉABILISATION

ESTIMATION DE LA CHARGE POLLUANTE GÉNÉRÉE PAR LES INDUSTRIELS

CET INDICATEUR EST BASÉ SUR LES SEULS 41 ÉTABLISSEMENTS FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI/CONTRÔLE DES REJETS. LA CHARGE EN ENTRÉE DE L'UDEP GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS SUIVIES REPRÉSENTE 17% DE LA CHARGE GLOBALE CONTRE 44% EN 2008 POUR UN VOLUME REPRÉSENTANT 5,7 % EN ENTRÉE DE L'UDEP, CELA REPRÉSENTE 25 000 ÉQUIVALENT HABITANT (EH) DES 120 812 EH TRAITÉS EN CHAQUE JOUR EN MOYENNE PAR L'UDEP.

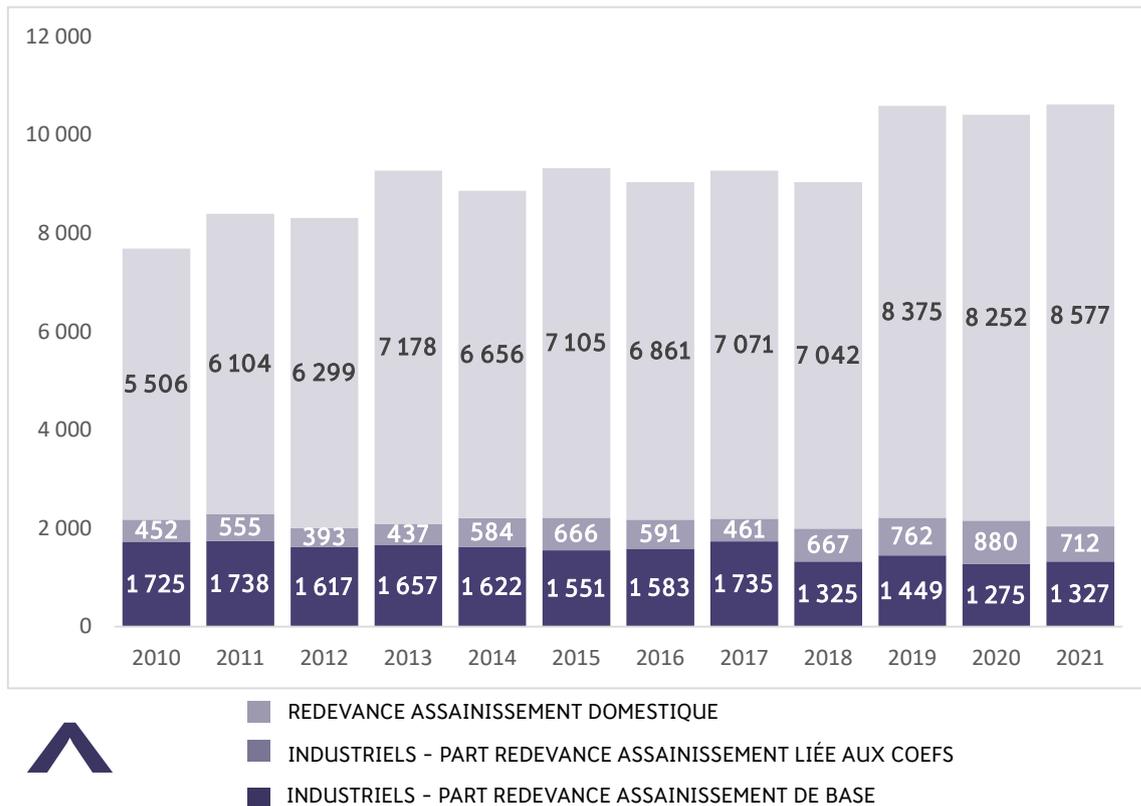
CHARGE ENTRÉE UDEP EH/J MOY



ESTIMATION DE LA PART DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT LIÉE AUX REJETS INDUSTRIELS

La redevance assainissement des entreprises pour lesquelles une facturation spécifique est appliquée (77 entreprises concernées en 2021) correspond pour cette année à 19,2 % de la redevance assainissement globale. Or, nous avons vu précédemment que la charge polluante moyenne des entreprises (calculée en équivalents-habitants par jour, EH/jour) correspond, en 2021, à 17 % de la charge entrante à l'UDEP.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT INDUSTRIELS / DOMESTIQUES (EN MILLIERS D'EUROS)



L'APPLICATION DU PRINCIPE DE POLLUEUR/PAYEUR AU NIVEAU DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT PAR L'APPLICATION DE COEFFICIENT DE POLLUTION A PERMIS DE COLLECTER 712 000 € HT, CE QUI REPRÉSENTE 8,3 % DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT GLOBALE.



13f

L'ENTRETIEN ET LE DÉVELOPPEMENT

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

0,17 KM DE RÉSEAUX ONT ÉTÉ RENOUVELÉS EN 2021. EN 2021, LE MONTANT TOTAL DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT S'EST ÉLEVÉ À 3 912 929 € HT.

- **Aillon le Jeune** mise aux normes et conformité de la STEP
- **Chambéry** Rénovation des collecteurs unitaires du centre ancien
- **Chambéry**, Bassin de Stockage et de Restitution des eaux, capacité de 8 000 m³, fin des travaux et mise en essai
- **Chambéry**, UDEP vidange du 1er digesteur
- **Lescheraines**, Création d'un poste de refoulement en lieu et suppression de la STEP du plan d'eau.

VOIR LISTE DES TRAVAUX EN ANNEXE - ANNEXE 8

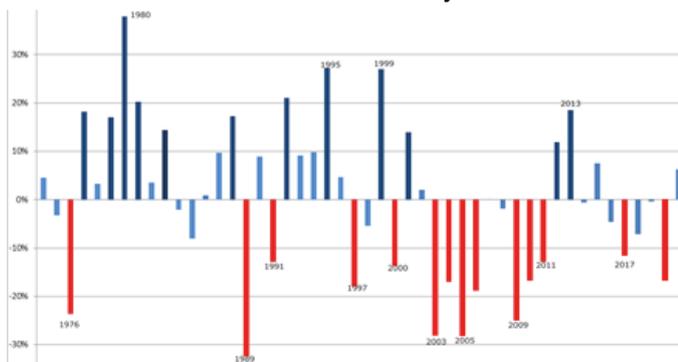
I4a

L'ANTICIPATION

CONSTAT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Notre territoire pré alpin fait face à un changement climatique tous les jours plus prégnant. Cette évolution se caractérise :

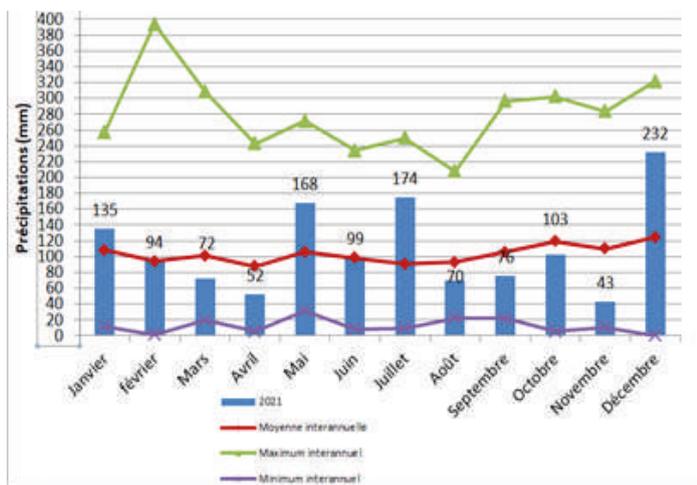
Pluviométrie annuelle à Chambéry



■ **PAR UNE ÉLEVATION DES TEMPÉRATURES** (+1,5°C à la station de Voglans entre 1970 et 2018)

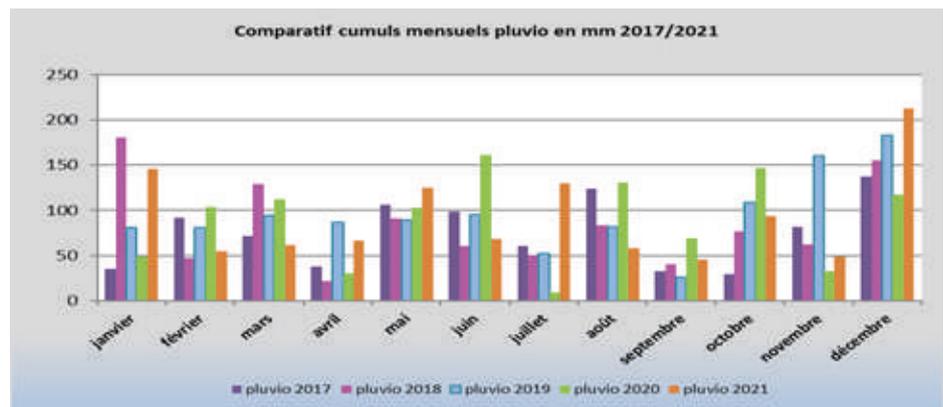
■ **UNE FRÉQUENCE PLUS IMPORTANTE DES DÉFICITS PLUVIOMÉTRIQUES ANNUELS.** La tendance globale étant plutôt un maintien des quantités de pluie mais une répartition annuelle beaucoup moins homogène et des événements pluviométriques plus intenses.

Pluviométrie mensuelle à Chambéry



■ **2021, PREMIÈRE ANNÉE EXCENDENTAIRE, ENFIN...** de +6% seulement et grâce à 3 mois particulièrement arrosés : mai, juillet et décembre. Le reste de l'année ayant été marquée par des déficits allant jusqu'à 50%

CUMULS GLOBAUX ANNUELS SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES ➤



LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Réponse territoriale pour une meilleure adaptation, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) instaure la notion de partage de la ressource entre les usages et une volonté toujours plus forte de sécuriser l'alimentation en eau des territoires par un maillage plus important des ressources.

L'ENSEMBLE DES USAGES DU TERRITOIRE (EAU POTABLE, AGRICULTURE, INDUSTRIE, ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES...) EST CONCERNÉ PAR LES ACTIONS DE RÉDUCTION D'IMPACT. LA PREMIÈRE ACTION DE CE PROJET EST LA MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION «EAU CLIMAT, ON AGIT !»

EAU CLIMAT, ON AGIT !

«EAU-climat, on agit !» est une opération dont l'objectif est de mettre en œuvre, à l'échelle communale, un plan d'actions visant à adapter les pratiques et les usages de l'eau. Ce plan s'adresse aux services de la commune et à ses citoyens.

De nombreuses communes sont mobilisées pour une gestion parcimonieuse de l'eau. Ce projet vise à consolider et amplifier leurs initiatives et engager les autres communes dans une gestion vertueuse et exemplaire de l'eau.

En s'inscrivant dans la démarche, la commune s'engage à mettre en œuvre les actions dites obligatoires du projet et peut également souscrire à des actions à la carte.

3 ACTIONS OBLIGATOIRES

- Construire et animer le plan d'action « eau climat »
- Agir et communiquer en période de sécheresse
- Connaître et suivre les consommations d'eau communales

9 ACTIONS A LA CARTE

- Récupérer et utiliser les eaux pluviales,
- Adapter les espaces verts et le fleurissement
- Désimperméabiliser les sols
- Economiser l'eau
- Repenser le fonctionnement des fontaines publiques
- Réduire la pollution des rivières par les grilles d'eaux pluviales
- Sensibiliser les élèves
- Susciter l'action citoyenne
- Soutenir les initiatives locales



DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PGRE : RENFORCEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE LA MOTTE SERVOLEX

Les travaux de renforcement de la conduite du réseau d'adduction d'eau potable de la Chaîne de l'Épine sur la commune de La Motte Servolex ont débuté mi-juin pour une durée d'un an. Dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) le service des eaux de Grand Chambéry renforce le réseau pour améliorer la distribution d'eau potable pour les habitants.

CES TRAVAUX VONT PERMETTRE DE :

- Rétablir l'équilibre quantitatif sur le bassin versant de la Leysse et notamment sur le massif de l'Épine pour améliorer la distribution
 - Substituer des prélèvements d'eau potable des sources par la nappe de Chambéry, pour sécuriser la ressource
 - Sécuriser l'alimentation en eau du secteur à forte demande du Tremblay en cas d'insuffisance
- Le montant total des travaux s'élève à 2 472 594,57 €HT. Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de 992 500 €.



PARTENAIRES ET ACTEURS DU PGRE



SÉCURISATION EN EAU POTABLE DES BAUGES

Le Service des Eaux de Grand Chambéry a entamé le 20 septembre 2021 pour plus d'un an des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Les Déserts, Le Noyer, et Saint-François-de-Sales.

Ces travaux se dérouleront en 3 phases avec des impacts plus ou moins importants sur la circulation sur le territoire des communes de Les Déserts, Saint-François-de-Sales et Saint-Jean-d'Arvey.

Une dernière phase de travaux permettra la construction d'un réservoir de 1 000 m³ chemin du Pré Dumaz sur la commune de Les Déserts et de deux stations de pompage situées l'une à Montagny sur la commune de Saint-Jean-d'Arvey et l'autre au Chef-lieu de Les Déserts, à partir du 1er semestre 2022.

AMÉLIORER ET FIABILISER LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les objectifs de cette campagne de travaux pour le service des eaux de Grand Chambéry sont multiples :

Acheminer l'eau potable depuis la commune de Saint-Jean-d'Arvey jusqu'au réservoir situé à proximité du col de Plainpalais sur la commune de Les Déserts ;

Rénover des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Les Déserts et Saint François de Sales.

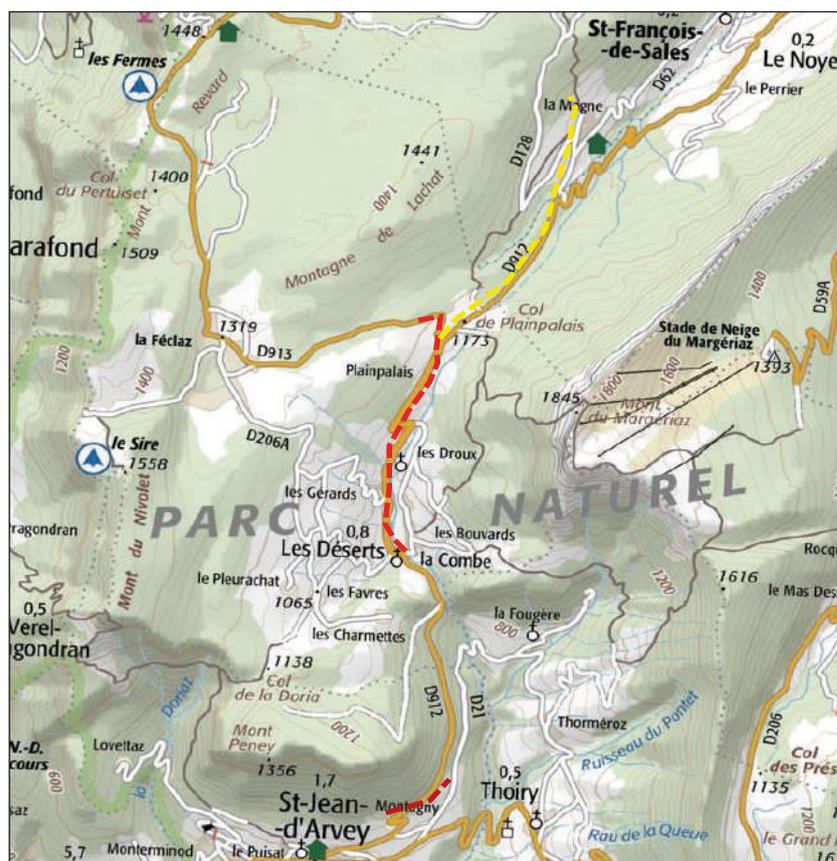
DES TRAVAUX MULTI-SECTORIELS

DES TRAVAUX EN TROIS PHASES

■ Une première phase qui se déroulera du 20 septembre à juin 2022, avec une trêve hivernale, sur la Commune de Les Déserts : Chef-lieu, Hameau des Gérards, RD 912, Les Droux, et col de Plainpalais.

■ La deuxième phase débutera en novembre 2021 jusque février 2022 sur la commune de Saint-Jean-d'Arvey : RD 912, chemin de Prabert entre le réservoir de Montagny et la route de la Fougère.

■ La troisième et dernière phase se déroulera d'avril à août 2022 sur le tronçon de la RD 912 allant du col de Plainpalais sur la commune de Les Déserts jusqu'au hameau de la Magne à Saint-François-de-Sales.



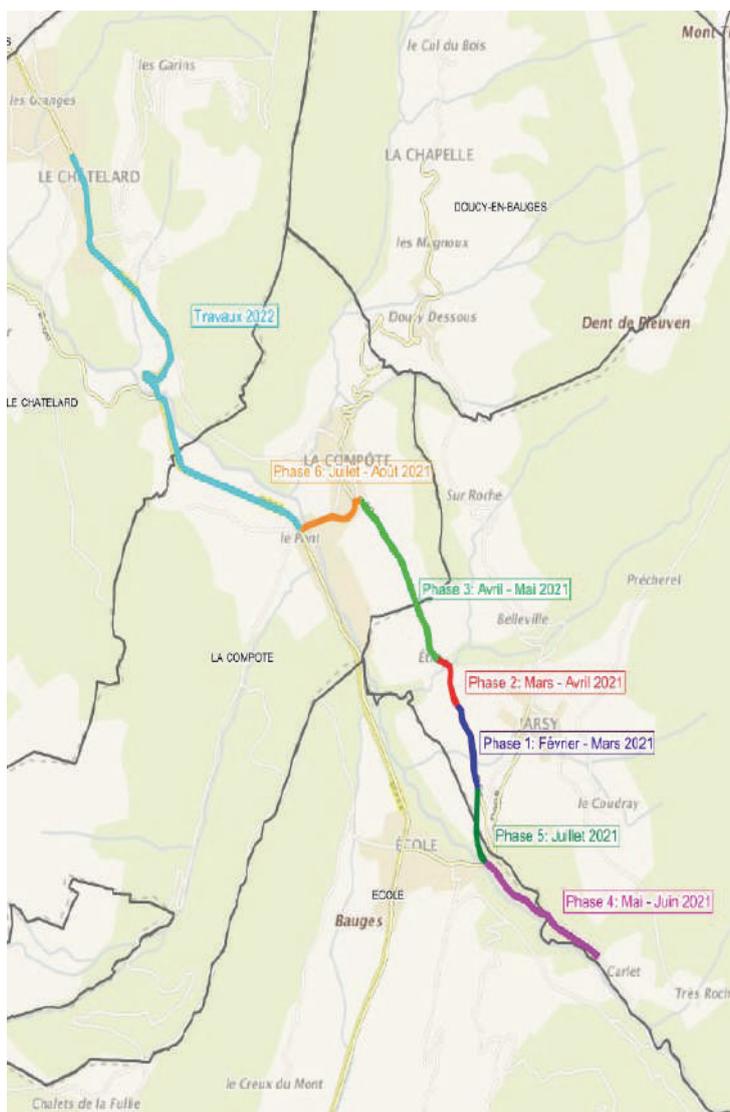
- Phase 1 - Commune de Les Déserts
- Phase 2 - Commune de Saint-Jean-d'Arvey
- Phase 3 - Communes de Les Déserts, Le Noyer et Saint-François-de-Sales
- Construction d'ouvrages (Stations de pompage n°1 et n°2 et Réservoir)

RENOVATION DE LA CONDUITE DES CHAUDANNES

Dans le cadre des travaux de sécurisation en eau potable des communes des Bauges, le service des eaux de Grand Chambéry a entrepris des travaux de rénovation de la conduite d'adduction dite des Chaudannes desservant les communes de Jarsy, Ecole, La Compote et le Chatelard

Ces travaux concernent un linéaire d'environ 6,5 Km ainsi que la rénovation d'une partie des réseaux de distribution des communes de Jarsy, La Compote et Le Chatelard. Ce chantier se déroule en trois tranches de travaux :

- 1er semestre 2021 : Depuis le hameau de Carlet, commune de Jarsy, route communale, puis route départementale D60 sur la commune d'Ecole, jusqu'au hameau de Etre sur la commune de Jarsy.
- 2ème semestre 2021 : Du hameau de Etre, commune de Jarsy, en direction de la commune de La Compôte, route neuve jusqu'à la D911, en sortie de la commune de La Compôte.
- 1er semestre 2022 : Depuis la sortie de la commune de La Compôte, D911 en direction de Le Châtelard, passage au pont d'Escorchevel et fin de l'opération au niveau de la mairie de Le Châtelard



I4b

L'INNOVATION UTILISER LES EAUX USÉES POUR PRODUIRE DU BIOGAZ

DANS LE CADRE DE SON ACTION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, GRAND CHAMBÉRY S'INSCRIT COMME UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE RÉUTILISATION DES BOUES D'ÉPURATION POUR PRODUIRE DU BIOGAZ.

Le traitement des eaux usées génère des boues qui contiennent encore suffisamment de matières organiques pour être valorisées sous forme de gaz. La méthanisation des boues dans un digesteur permet de produire du biogaz qui, une fois épuré, peut être réinjecté dans le réseau financé et exploité par GRDF.

A cette fin, une unité de traitement du biogaz est en cours de construction sur le site de l'Usine de Dépollution des Eaux Usées, l'UDEP de Chambéry.

L'Agglomération de Grand Chambéry fait partie des quelques 26 stations d'épuration en France qui injectent du biométhane dans le réseau exploité par GRDF au niveau national. Le biogaz, qui une fois épuré, devient biométhane, a les mêmes propriétés que le gaz naturel et donc les mêmes usages. Par conséquent, il peut être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel très facilement. Ce biométhane sera revendu à un fournisseur pour alimenter le gaz de ville ou faire rouler des véhicules au gaz naturel. Il sera aussi acheminé vers la station BIOGNV de gaz naturel pour véhicule située à Bissy. Cette station alimentera aussi la flotte de véhicules de la direction des déchets de Grand Chambéry. L'UDEP de Chambéry sera le premier méthaniseur de Savoie à injecter du gaz renouvelable dans le réseau de distribution public de gaz qui est la propriété des collectivités et qui est exploité par GRDF. Les boues résiduelles, qui n'ont pas pu être transformées en biométhane sont brûlées et produisent de la chaleur qui alimente en chauffage les locaux de l'usine de dépollution des eaux usées.



CE PROJET QUI S'INCRIT DEPUIS 2019 DANS LES PROJETS DE LA DIRECTION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT, VISE LA MISE EN SERVICE DE CE NOUVEL ÉQUIPEMENT EN JUILLET 2022

PASSER DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À LA PRODUCTION DE BIOMÉTHANE...

L'injection de biométhane est autorisée depuis novembre 2011 pour les projets de type agricole ou industriels territoriaux. L'arrêté du 24 juin 2014 élargit les intrants autorisés (élément entrant dans un processus de production) aux boues des stations d'épuration et élargit l'injection du biométhane issue de leur digestion tout en donnant lieu à un tarif d'achat dédié. Le Service des eaux de Grand Chambéry choisit donc de remplacer la cogénération permettant la production d'électricité revendue à ERDF par une unité de purification du biogaz. La rentabilité de l'opération est bien supérieure à la cogénération du fait des tarifs du rachat du biogaz qui sont soutenus par l'Etat. Les bénéfices ainsi dégagés seront fléchés pour financer des projets de développement durable du territoire de Grand Chambéry. Ces travaux se font concomitamment aux travaux de réalisation de la boucle de chaleur entre l'usine d'incinération de Savoie Déchets et le réseau de chaleur urbain. Les boues résiduelles de la station d'épuration sont brûlées en mélange avec les déchets ménagers de l'usine de Savoie Déchets. La chaleur résiduelle du four permettra ainsi le chauffage des digesteurs où est produit le biogaz.

Ce changement représente pour la collectivité un investissement total de 3 millions d'euros (cf détail du budget ci-dessous), pour lequel le retour sur investissement est estimé entre 3 et 4 ans. Le gain financier est environ deux fois supérieur à celui de l'installation de cogénération.

... POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Cette évolution s'inscrit dans une logique économique et aussi dans la trajectoire de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique :

- Diminution des tonnages de déchets à traiter
- Réduction des émissions à effet de serre
- Valorisation des ressources locales et infrastructures existantes
- Production d'une énergie renouvelable locale en réponse au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) 2020 – 2025 est la feuille de route de la transition écologique du territoire. Stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des enjeux climat, air, énergie autour de plusieurs axes : la réduction des gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables. A Grand Chambéry, ce plan a été adopté en décembre 2019 pour la période 2020/2025. Il constitue la solution locale aux défis du changement climatique avec un objectif ambitieux de **réduire de 17% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 et de 29% d'ici 2030. La mise en service de cette injection de biométhane permet la réalisation de 3% des objectifs 2025 du Plan Climat.**



LE RÉSEAU OBEPINE

Depuis décembre 2020, Grand Chambéry a intégré le réseau OBEPINE. Ce réseau regroupe 3 groupes de recherches nationaux, qui depuis avril 2020 suit la présence d'un gène du virus de la COVID dans les eaux usées de 20 stations d'épurations françaises. Ainsi, deux échantillons d'eaux usées de l'entrée de l'UDEP de Chambéry sont envoyés chaque semaine au centre de recherche pour analyse.

BILAN DE L'ANNÉE 2021

Comme l'indique la courbe de l'indicateur de présence du gène du virus, l'année 2021 a de nouveau été marquée par la présence du COVID 19. Plusieurs vagues se sont succédées avec la mise en place de mesures sanitaires.

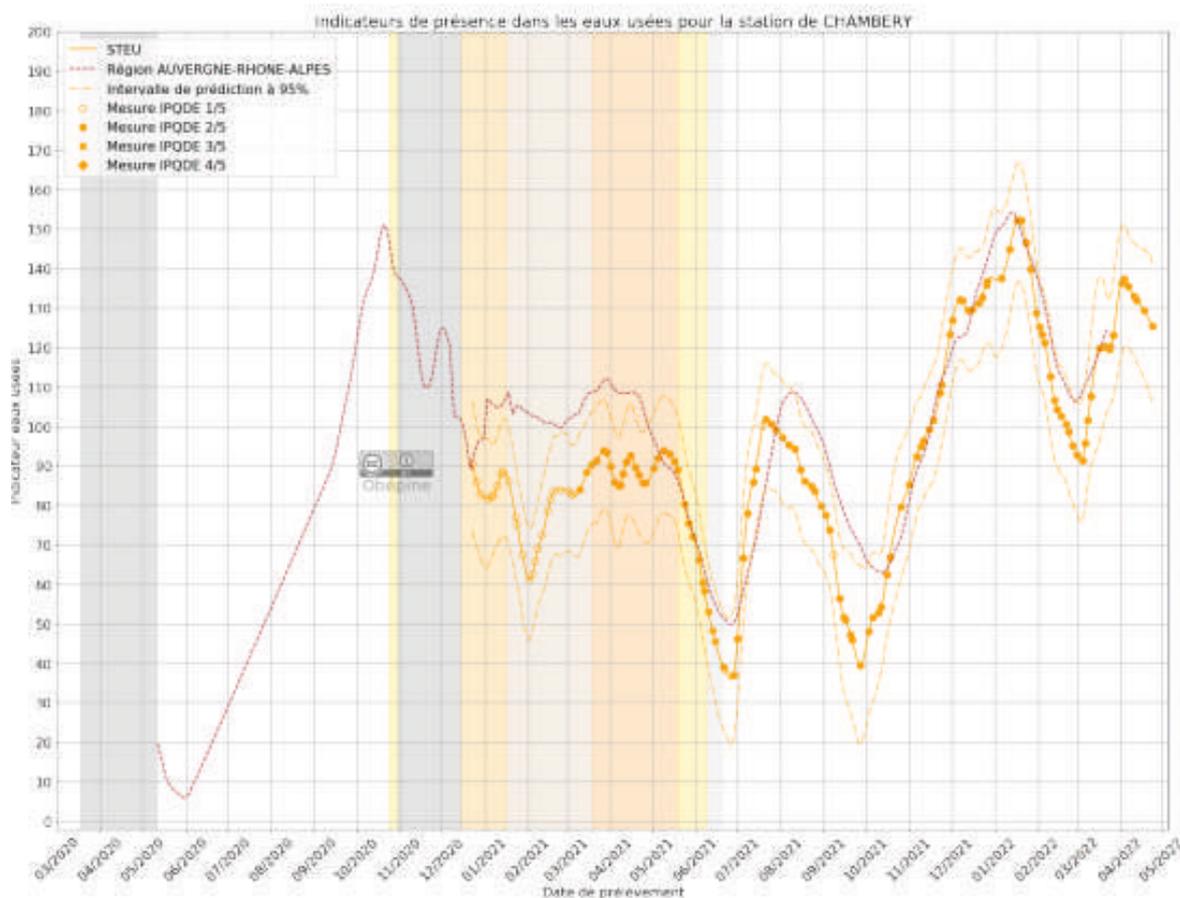
Durant la période de janvier à juin la circulation du virus est passée de « assez basse » en février à « assez élevée » tout au long du printemps. De ce fait, plusieurs phases de couvre-feu ont été instaurées au cours de cette période.

Au sortir des couvre-feu, une forte diminution a été enregistrée en juin et cela jusqu'à mi-juillet. Un pic important en août a succédé à cette phase d'accalmie et a porté la circulation du virus à un niveau « élevé ». Une nouvelle diminution de la présence des gènes du virus dans les eaux usées a permis de redescendre à un niveau « assez bas » dès le mois d'octobre.

L'arrivée de l'automne et du nouveau variant OMICRON a été synonyme de reprise épidémique avec une forte hausse des indicateurs et cela au-delà de la fin d'année 2021 pour atteindre un pic « très élevé ».

Chaque phase de reprise épidémique s'accompagne d'un nombre croissant d'agents « positifs » ou cas contacts. Le protocole sanitaire s'applique dès lors et engendre la mise à l'isolement des agents concernés.

A nouveau, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a dû faire face en terme d'organisation et de planning afin d'assurer sa mission de service public dans les meilleures conditions possibles.



14c

LA SOLIDARITÉ

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Conformément à la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 qui ouvre la faculté aux collectivités territoriales de consacrer une partie de leurs ressources spécifiques « eau et assainissement » à des actions de coopération internationale, Grand Chambéry alloue une aide, répartie par moitié sur l'eau et sur l'assainissement, à des projets de soutien à l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays du sud.

Suite aux auditions de divers organismes demandeurs par le conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement et à l'analyse des projets selon les critères de choix comme la pérennité des actions engagées ou l'accompagnement à la mise en place de structures locales, des aides ont été attribuées aux associations suivantes en 2021 :

EAUSOLEIL

L'association eauSoleil a pour projet l'installation d'un système d'adduction d'eau par pompage solaire et la construction de blocs toilettes avec assainissement au village d'Agni au Maroc. Ce village, situé au sud du pays, à 1940 m d'altitude, est actuellement équipé de puits d'une profondeur de 15 à 20 m qui ne sont pas approvisionnés en eau toute l'année. La corvée d'eau, chronophage, est dévolue aux femmes et aux jeunes filles qui de ce fait sont déscolarisées.

ELABORÉ PAR L'ASSOCIATION EAUSOLEIL EN COLLABORATION AVEC LES AUTORITÉS ET LES POPULATIONS LOCALES (COMMUNE TERRITORIALE D'AGADIR-MELLOUL, ASSOCIATION LOCALE AGNI DÉVELOPPEMENT), LE PROJET CONSISTE À :

- installer un système d'adduction d'eau par pompage solaire,
- connecter ce système à un réservoir d'eau,
- alimenter le village en bornes fontaines,
- construire des blocs toilettes avec assainissement,

La technique du pompage solaire est bien adaptée et efficace pour les zones difficiles d'accès, la maintenance des installations est accessible et peu coûteuse. Le projet, conçu en lien avec la direction des eaux de la province qui a réalisé une étude de faisabilité, est mené en concertation avec les villageois. L'association du village, sur laquelle reposent l'entretien et les réparations pour assurer la pérennité des installations, est aussi chargée d'organiser et de collecter le paiement de l'eau.

La particularité de ce projet est qu'une partie du chantier sera réalisée par des élèves du lycée professionnel Sainte-Anne de La Motte-Servolex (formations plombier-chauffagiste, électricien) pour encourager les valeurs de solidarité et permettre la valorisation des acquis professionnels.

En complément, dans l'objectif de faire de ce partenariat un échange bénéfique à tous, l'association eauSoleil intégrera à sa mission une action concrète permettant de recueillir sur le terrain, auprès des Marocains bénéficiaires, un retour d'expérience (pratiques de l'usage de l'eau, valeur de l'eau...).

LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE FAITE À GRAND CHAMBÉRY S'ÉLÈVE À 13 000 €.

Depuis 2007, une coopération est instaurée entre l'association Chambéry-Ouahigouya et Grand Chambéry pour le financement et l'accompagnement d'actions relatives à l'approvisionnement et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

LES ACTIONS SUIVANTES MENÉES SUR LE TERRAIN ONT ABOUTI À LA STRUCTURATION D'UN SERVICE DE L'EAU PÉRENNE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA :

- études sur l'origine et le fonctionnement des différentes ressources,
- organisation du financement des opérations de maintenance et d'entretien des ouvrages,
- étude hydrogéologique prospective de la nature de la ressource en eau (quantité et qualité, disponibilité et facultés de renouvellement de la nappe phréatique),
- prise en compte des normes burkinabés de distribution de l'eau.

La dernière convention définissant les termes du partenariat, signée le 29 décembre 2015, portait sur les années 2016, 2017 et 2018. Un avenant a dû être signé pour prolonger sa durée et modifier le calendrier de versement des aides, en raison des troubles survenus au Burkina Faso, venus entraver le déroulement du projet. C'est dans ce contexte que l'association historique Chambéry-Ouahigouya a été renommée en 2020 Chambéry Solidarité Internationale, pour prendre en compte l'ouverture à d'autres territoires.

Chambéry Solidarité Internationale réitère sa demande de soutien financier. Une convention de partenariat est signée pour les années 2021 à 2024, qui fixe les conditions pour poursuivre les actions engagées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la commune de Ouahigouya au Burkina Faso et/ou mettre en œuvre d'autres actions à définir dans les autres villes partenaires dont Bcharré au Liban.

Un programme d'actions sera défini chaque année par l'association et soumis à l'avis d'un comité de suivi du programme d'actions dont l'objectif est de favoriser la collecte, le traitement et la diffusion des informations auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet pour aider à la décision, informer ou encore capitaliser sur le projet.

Ce document proposera un programme détaillé du territoire concerné, des objectifs à atteindre, des résultats attendus, des actions à mener, un calendrier d'exécution, les modalités de suivi et d'évaluation ainsi qu'un budget prévisionnel mentionnant le plan de financement.

LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE FAITE À GRAND CHAMBÉRY S'ÉLÈVE À 160 000 € POUR LA PÉRIODE 2021-2024. LA SUBVENTION SERA VERSÉE À L'ASSOCIATION CHAMBÉRY SOLIDARITÉ INTERNATIONALE PAR **TRANCHE ANNUELLE DE 40 000 €**. CHAQUE ANNÉE, UN PREMIER VERSEMENT DE 80 % SERA EFFECTUÉ APRÈS VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS ANNUEL, LE SOLDE INTERVENANT APRÈS RÉCEPTION DU BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU PROGRAMME ANNUEL TRANSMIS À GRAND CHAMBÉRY.

EN CAS DE RÉALISATION PARTIELLE, LE MONTANT DE LA SUBVENTION VERSÉE PAR GRAND CHAMBÉRY SERA CALCULÉ AU PRORATA DES DÉPENSES RÉELLES ENGAGÉES PAR L'ASSOCIATION.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Porté par le Département, le dispositif de Fonds de Solidarité pour le Logement permet aux personnes en difficulté de bénéficier d'une aide financière partielle aux paiements des factures d'eau en restant due. Les dettes, prises en charges par le FSL, sont des dettes d'eau froide et d'assainissement facturées sur la même facture.

RÉUNIE MENSUELLEMENT, LA COMMISSION FSL A ATTRIBUÉ :

489 AIDES SUR 553 DOSSIERS EXAMINÉS

MONTANT TOTAL D'AIDES 74 279 €

L'AIDE AU PAIEMENT DE L'IMPAYÉ D'EAU EST ACCORDÉ EN SUBVENTION.
LE PAIEMENT S'EFFECTUE DIRECTEMENT AU FOURNISSEUR D'EAU.

BARÈME ANNUEL D'INTERVENTION POUR LES IMPAYÉS D'EAU PLAFONNÉ EN FONCTION DE LA COMPOSITION FAMILIALE

1 personne	160 €
2 personnes	190 €
3 personnes	220 €
4 personnes	250 €
5 personnes et plus	280 €

La période s'apprécie en année civile et le plafond ne peut pas être modifié en cours d'année en cas d'évolution de la composition familiale. De plus, dans la mesure où le plafond d'aide annuel n'est pas atteint lors du passage en commission, l'abonné a la possibilité de présenter une seconde demande d'aide dans la limite du droit à aide annuel défini ci-contre

BILAN DE L'ANNÉE 2021

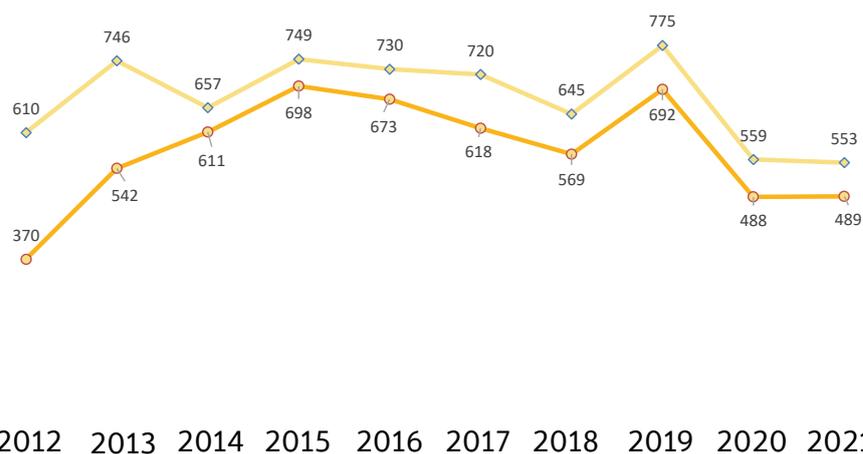
MONTANT ACCORDÉS AUX MÉNAGES ET MONTANT MOYEN DE L'AIDE

■ MONTANT MOYEN DE L'AIDE FSL ■ MONTANT GLOBAL FSL ACCORDÉ AUX MENAGES



NOMBRES DE DOSSIERS EXAMINÉS ET ACCORDÉS

■ NOMBRE DE DOSSIERS EXAMINÉS ■ NOMBRE DE DOSSIERS ACCORDÉS



2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021

14e

L'OFFRE PEDAGOGIQUE

Pour impliquer les plus jeunes dans la vie de l'agglomération, Grand Chambéry a développé une offre pédagogique notamment sur la compétence de l'eau. Le Service des eaux a délégué cette action par convention au CISALB, Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget.

ACTIONS PÉDAGOGIQUES EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES

UNE EAU NATURELLEMENT EXCELLENTE ET UN MILIEU NATUREL PRÉSERVÉ

Objectif : sensibiliser aux enjeux de l'alimentation en eau potable, au traitement des eaux usées et à la préservation de la ressource en eau pour renforcer les comportements éco-citoyens.

Public : Elémentaires (cycle3), collège, lycée et université.

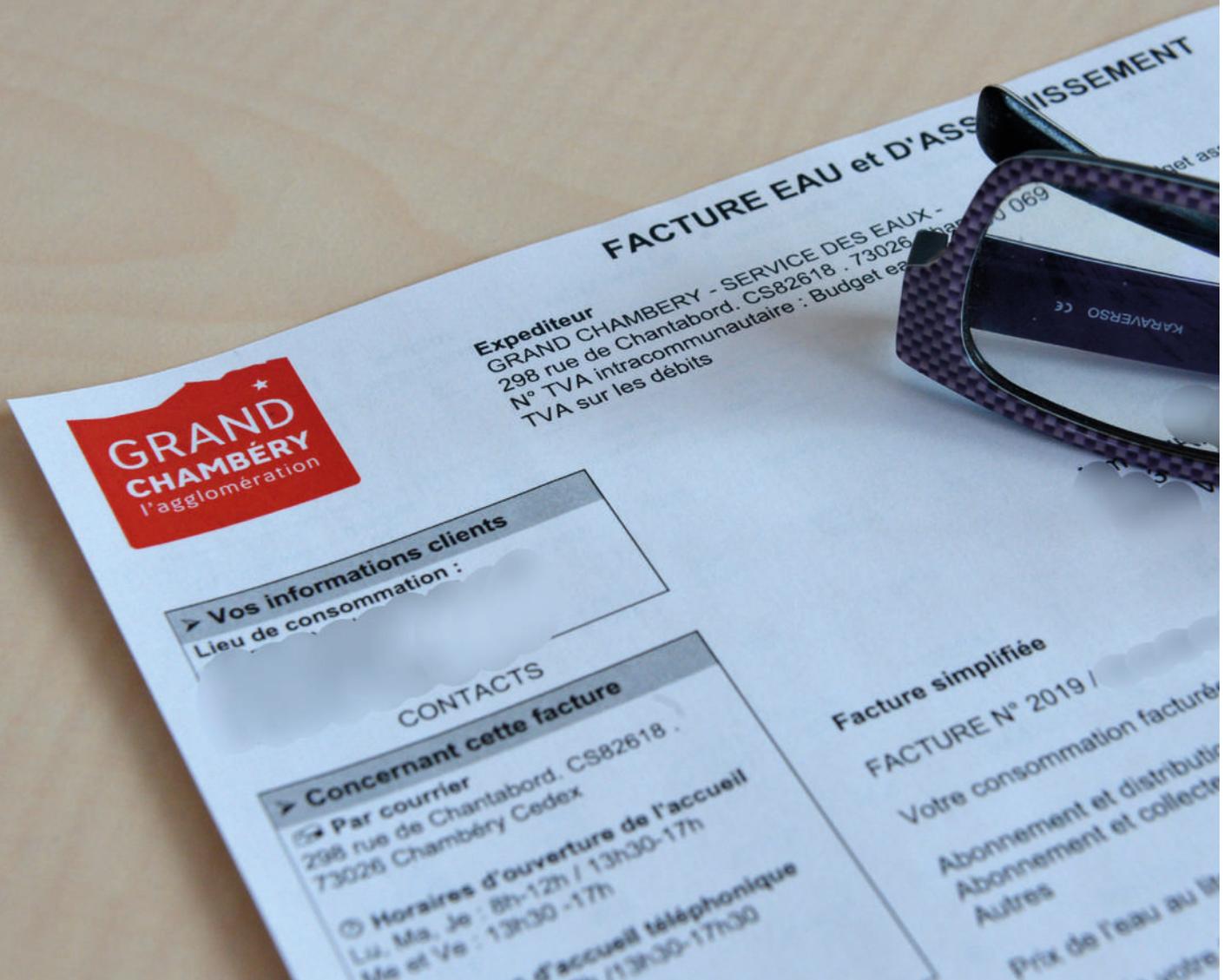
MILIEUX AQUATIQUES : LA LEYSSE , DE CHAMBÉRY AU LAC DU BOURGET

Objectif : découvrir un milieu aquatique aménagé pour protéger contre les risques d'inondation, tout en préservant des zones humides.

Public : Elémentaires (cycle3), collège, lycée et université.

	Nombre d'activités	Nombre d'élèves
Alimentation en eau potable	15	322
Elémentaires	4	100
Collèges	7	155
Lycées	1	18
Universités	3	49
Eaux du bassin versant du lac du Bourget et alimentation en eau potable	8	93
Collèges	1	12
Lycées	7	81
Inondations, aménagements et zones humides	15	259
Collèges	12	177
Lycées	3	82
Traitement des eaux usées	13	261
Collèges	6	74
Elémentaires	7	187
Traitement des eaux usées par les plantes	4	83
Collèges	4	83
TOTAL	55	1018





5

LES FINANCES

15

La gestion des contentieux et des dossiers de sinistres, l'exécution administrative et financières des marchés publics, la comptabilité et les opérations financières, sont réalisés au sein de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

COMPTABILITÉ ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Assurant le tirage des recettes ainsi que les dépenses des 2 budgets eau potable et assainissement, l'activité du service comptabilité se traduit avec les principaux chiffres suivants :

	Eau potable	Assainissement	Moyenne hebdomadaire
Partie DEPENSES			
Bons de commande	2 955		57
Factures	2 405	1 964	84
Avoirs	48	23	1
Mandats	5 065	3 813	171
Partie RECETTES			
Rôles d'eaux (dont annulation)	301		6
Titres individuels	245	124	7

Parmi les recettes de financement des opérations d'investissement figurent les subventions, le principal financeur étant l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, avec 3 071 304 € sur l'eau et 2 612 957 € sur l'assainissement.

Les deux agents du service comptabilité assurent également la partie contrôle des engagements et liquidations de la chaîne de dépense, en lien avec les collègues de la Direction de l'eau et de l'assainissement, ceux de la direction des finances, les fournisseurs et les agents du Service de Gestion Comptable de Chambéry.

CONTENTIEUX ET GESTION DES SINISTRES

27 DOSSIERS DE SINISTRES
ONT DONNÉ LIEU À DÉCLARATION

MARCHÉS PUBLICS

32 MARCHÉS ENREGISTRÉS
SUITE À CONSULTATION OU
RECONDUCTION EN 2021

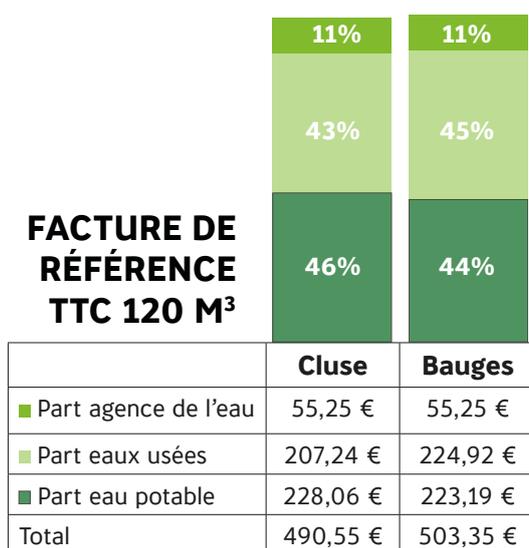
L'exécution administrative des marchés démarre de la rédaction de la définitif des besoins pour les consultations et intègre les différentes étapes : ordre service, avenant, etc.

15a

LA FACTURATION

QUI DÉCIDE LE PRIX DE L'EAU ?

Le prix de l'eau s'inscrit dans le processus décisionnel qui débute par la définition des besoins financiers nécessaires au financement de l'activité du service et issus d'un plan d'actions et d'investissements, cadré par une prospective financière et tarifaire assise sur une période de 6 ans glissant. Ainsi l'analyse technique des besoins conjuguée à celle financière sont à l'origine des tarifs, ceux-ci étant présentés devant les différentes instances dont le conseil d'exploitation des régies pour être votés par le conseil communautaire. Ainsi au regard des prospectives financières et tarifaires sur la période 2021-2026, le conseil communautaire réuni le 9 décembre 2021 a voté les tarifs applicables jusqu'en 2026, date de leur unification.



Harmonisation progressive des tarifs constitutifs à la facture (part fixe et part variable) à l'horizon 2026.

La prospective tarifaire 2020-2026 prévoit **une évolution des autres tarifs de l'ordre de 2% par an.**

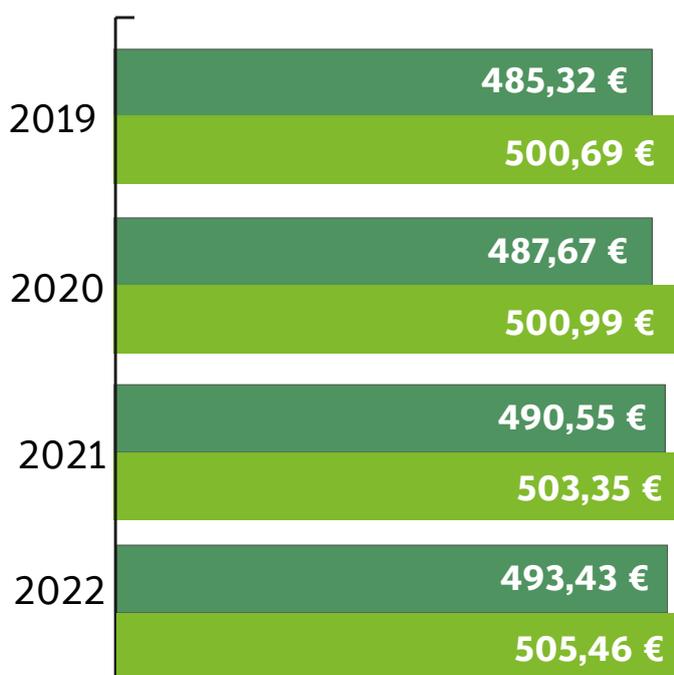
INDICATEUR DE TAUX D'IMPAYÉS

Le recouvrement est assuré par le Service de gestion comptable de Chambéry (SGCC), néanmoins un travail collaboratif entre le SGCC et la Direction de l'eau et de l'assainissement permet d'affiner et de mieux ajuster les mesures de poursuite et les différentes actions. Ce partenariat doit être renforcé pour continuer d'améliorer le taux de recouvrement. la transversalité de cette mission sera conforté à travers la vison processus de la démarche SMQ.

Calcul au 31/12/N+1

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'impayés N-1	4,4%	3,8%	3,2%	3,6%	3,5%	3,6%	2,5%	3,2%	2,7%	3,5%	3 %
Moyenne depuis 2011		4,1%	3,8%	3,8%	3,7%	3,7%	3,5%	3,5%	3,4%	3,4%	3,4 %

ÉVOLUTION FACTURE TTC 120M3 : MONTANT



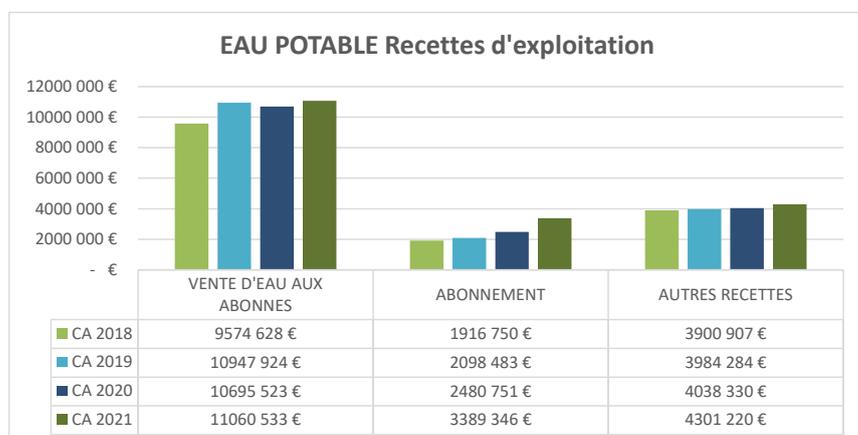
	2019	2020	2021	2022
■ Prix au m ³ Cluse	4,044 €	4,064 €	4,088 €	4,112 €
■ Prix au m ³ Bauges	4,172 €	4,175 €	4,195 €	4,212 €

15b

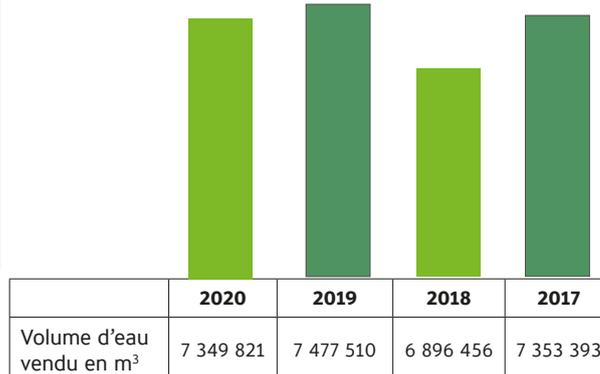
LA GESTION FINANCIÈRE

LES RECETTES

EAU POTABLE

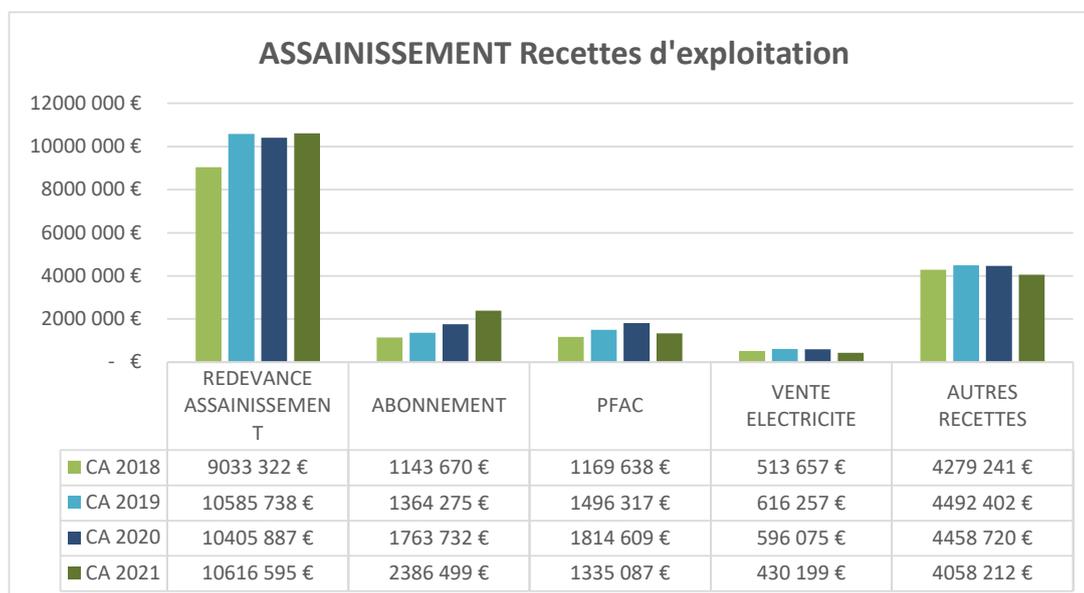


VENTE EAU AUX ABONNÉS M³



Le principe de «l'eau paye l'eau» s'applique et la principale recette des budgets eau potable et assainissement provient de la facture d'eau (parts fixe et variable).

ASSAINISSEMENT



LA DETTE

	EAU	ASSAINISSEMENT
EN COURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	40 610 237 €	32 157 334 €
DURÉE EXTINCTION DE LA DETTE (ANNÉES)	5,4	4,6

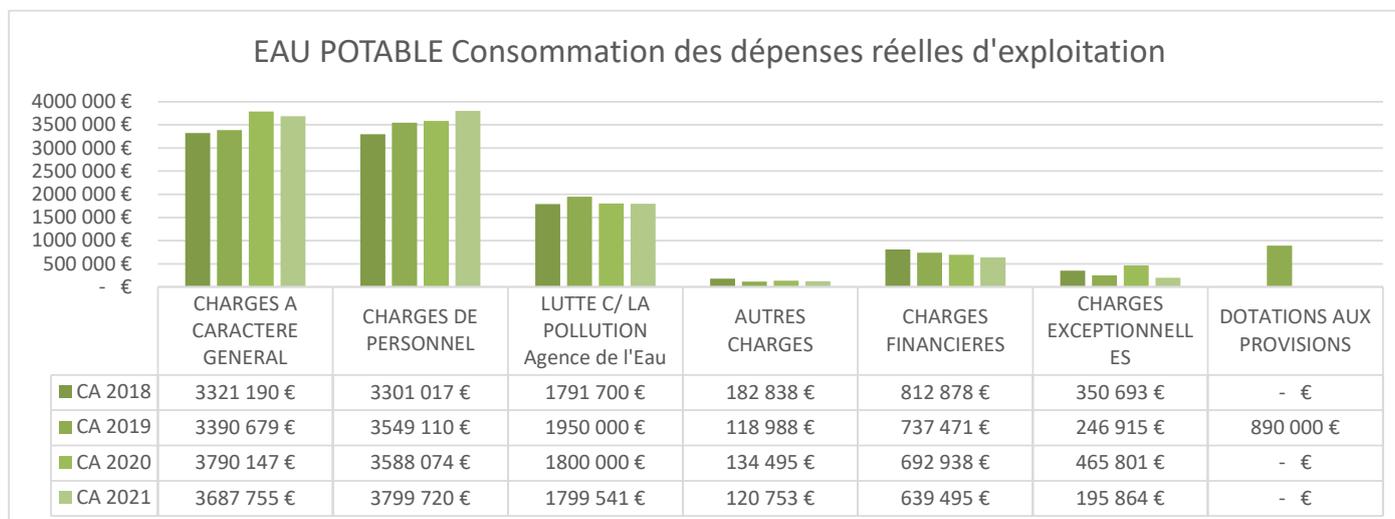
	m3 vendus	nbre de points d'installation
Aillon-le-Jeune	37 668	818
Aillon-le-Vieux	19 915	153
Artih	23 007	281
Barberaz	228 789	2 955
Barby	192 595	1 646
Bassens	219 738	2 649
Bellecombe en Bauges	44 471	433
Challes-les-Eaux	277 121	3 030
Chambéry	3 276 966	33 617
Cognin	267 334	3 650
Curienne	22 545	304
Doucy	4 680	117
Ecole	18 734	250
Jacob-Bellecombette	157 446	2 096
Jarsy	15 983	258
La Motte en Bauges	30 937	326
La Compote	26 816	228
La Motte-Servolex	756 207	5 383
La Ravoire	400 345	5 115
La Thuile	24 428	205
Le Chatelard	49 025	440
Le Noyer	11 131	160
Les Déserts	60 709	813
Lescheraines	49 168	475
Montagnole	46 142	516
Puygros	24 108	230
Saint-Alban-Leyse	323 258	3 633
Saint-Baldoph	140 111	1 489
Saint-Cassin	47 077	438
Saint François de Sales	10 801	140
Saint Jean-d'Arvey	65 479	866
Saint-Jeoire-Prieuré	99 248	1 012
Sainte Reine	11 374	139
Saint-Sulpice	39 827	375
Sonnaz	87 250	926
Thoiry	19 687	255
Vérel-Pragondran	22 770	279
Vimines	89 475	1 064
TOTAL	7 242 365	76 764

**VOLUMES VENDUS ET
NOMBRE DE POINTS
DE COMPTAGE AEP PAR
COMMUNES**

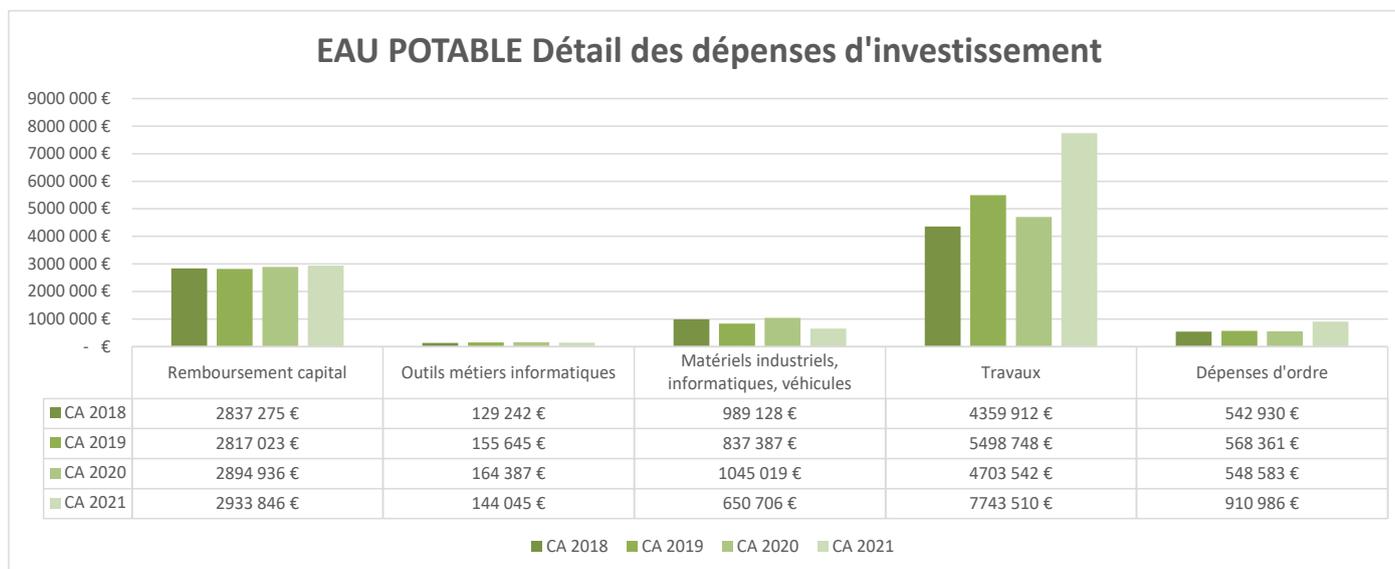


LES DÉPENSES

EAU POTABLE



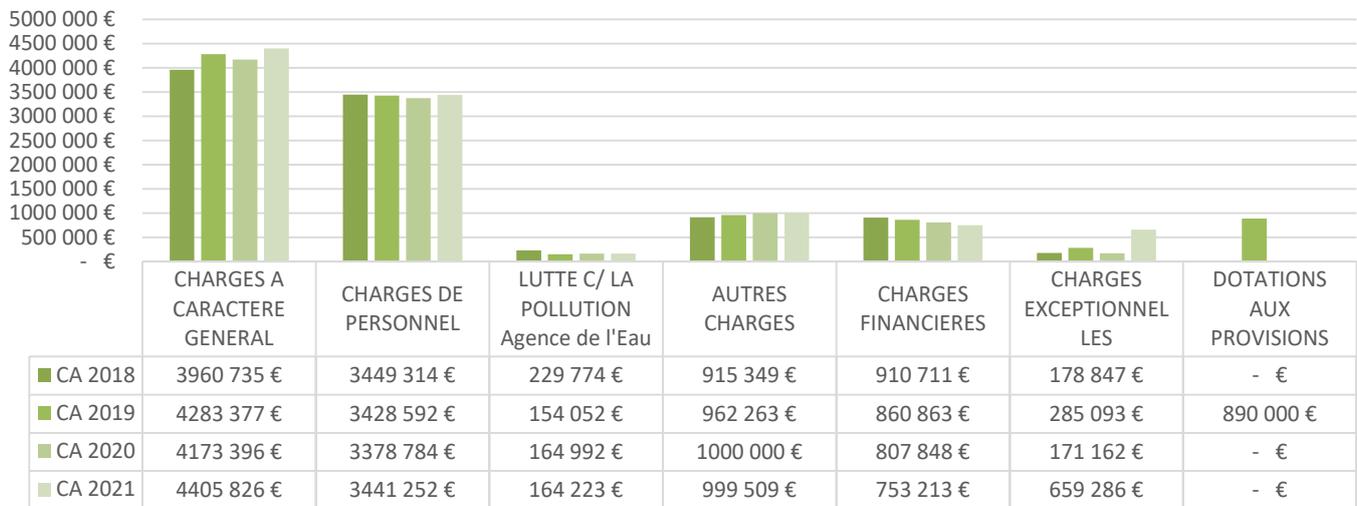
Les charges à caractère général correspondent aux achats liés à l'exploitation courante des services : fournitures et services.



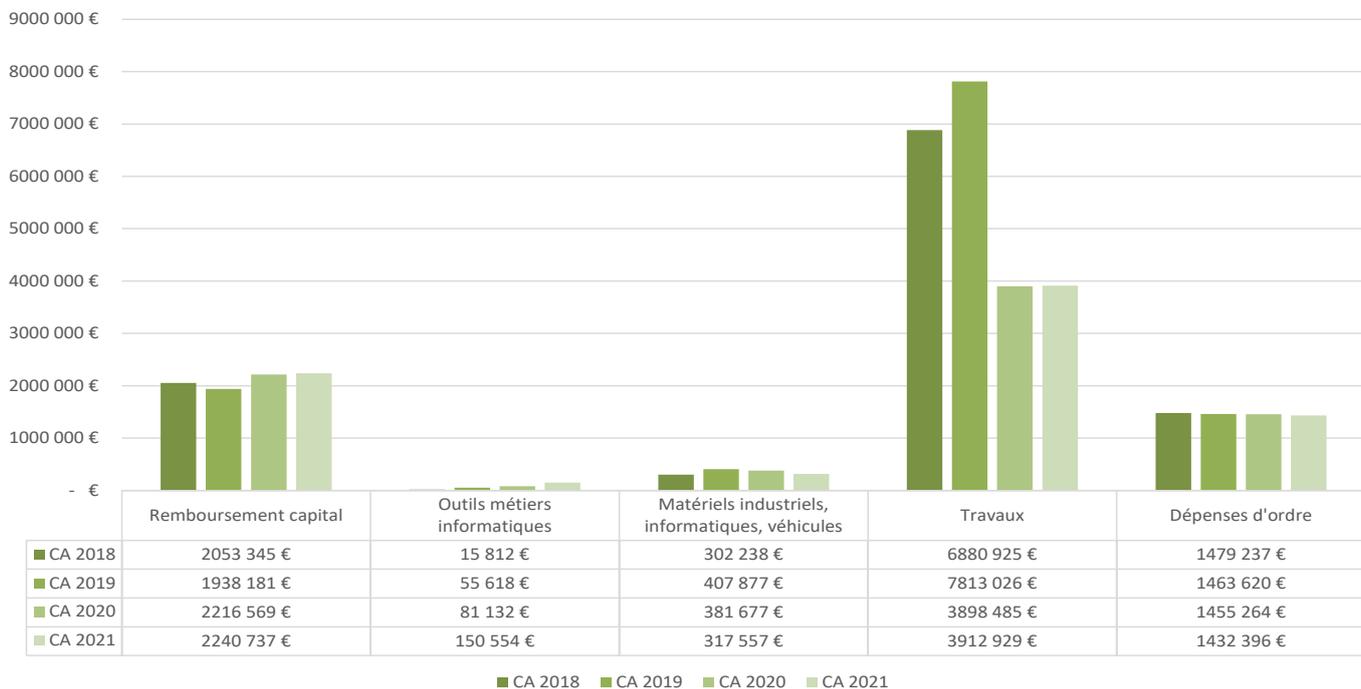
Les acquisitions de compteurs sont imputées en matériels industriels en investissement sous le budget eau potable.

ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT Détail des dépenses réelles d'exploitation



ASSAINISSEMENT Détail des dépenses d'investissement





6

LA RELATION USAGERS

6

LES CHIFFRES-CLÉS

76 764
ABONNÉS

42 655
APPELS
TÉLÉPHONIQUES

8 811
RÉSILIATIONS

10 264 ABONNEMENTS

11 500
DÉMARCHES
SUR SIMPL'ICI

1 454
SIGNALEMENTS
SUR SIMPL'ICI

5 027
COMPTES OUVERTS
SUR L'AGENCE EN LIGNE

28 887
COMPTES ACTIFS
SUR L'AGENCE EN LIGNE

NOS MISSIONS



ACCOMPAGNER NOS USAGERS (PARTICULIERS, PROFESSIONNELS, INSTITUTIONNELS) DANS TOUTES LEURS DÉMARCHES
GARANTIR UNE RÉPONSE EFFICIENTE À LEURS DEMANDES
ASSURER L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION
PROMOUVOIR LES OFFRES DE SERVICES ADAPTÉES

ACCUEIL DU PUBLIC

ACCUEIL DE CHAMBÉRY



UN ACCUEIL PHYSIQUE UNIQUE

**298 rue de Chantabord
73000 CHAMBERY**

Le Service des eaux est ouvert au public **sur rendez-vous** : les lundis, mardis et jeudis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, les mercredis et vendredis de 13h30 à 17h.

UNE ADRESSE MAIL UNIQUE :

eau.assainissement@grandchambery.fr

UN NUMÉRO D'APPEL UNIQUE

04 79 96 86 70

L'accueil téléphonique est ouvert tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

En dehors des heures d'ouverture, **en cas d'urgence technique**, appeler le service au 04 79 96 86 70 - choix 1 pour une urgence sur l'eau potable ou le choix 2 pour une urgence concernant l'assainissement.

Les techniciens d'astreinte interviennent 24h/24 et 7j/7. De plus, en cas d'appel direct par un usager, les services d'incendie et de secours peuvent, en cas d'urgence, alerter les mêmes équipes d'astreinte du service des eaux.

ACCUEIL DE L'ANTENNE DES BAUGES



UN ACCUEIL PHYSIQUE UNIQUE

**Avenue Denis Therme
Le Chatelard**

L'Antenne du Chatelard est ouverte au public **sur rendez-vous** : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

UNE ADRESSE MAIL UNIQUE

sde.bauges@grandchambery.fr

UN NUMÉRO D'APPEL UNIQUE

04 79 54 53 56.

L'accueil téléphonique est ouvert : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

En dehors des heures d'ouverture, **en cas d'urgence technique**, appeler le service au 04 79 54 53 59.

SIMPL'ICI

Simpl'ici, portail de démarche et de signalement a été mis en ligne et proposé aux usagers à partir du 16 décembre 2019. Véritable porte d'entrée de l'utilisateur, le portail permet de faire de nombreuses démarches en ligne :

- Souscrire son contrat
- Résilier son contrat
- Faire une demande de visite technique
- Prendre RDV pour une démarche administrative
- Faire une demande de branchement
- Contacter le Service des Eaux

Ainsi que des signalements :

- Manque d'eau
- Problème de débit ou de pression d'eau
- Signaler une fuite chez soi ou dans sa résidence
- Signaler une fuite sur l'espace public
- Signaler un problème sur hydrants
- Signaler un problème sur le réseau d'eaux usées ou pluviales
- Faire une réclamation suite à des travaux du Service des eaux

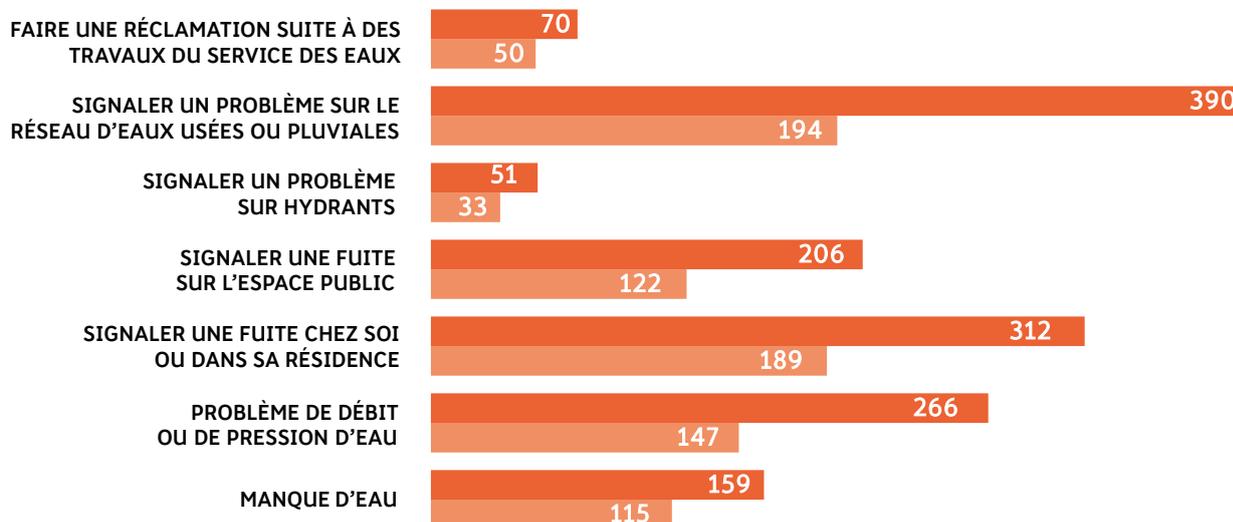


11 500 DÉMARCHES

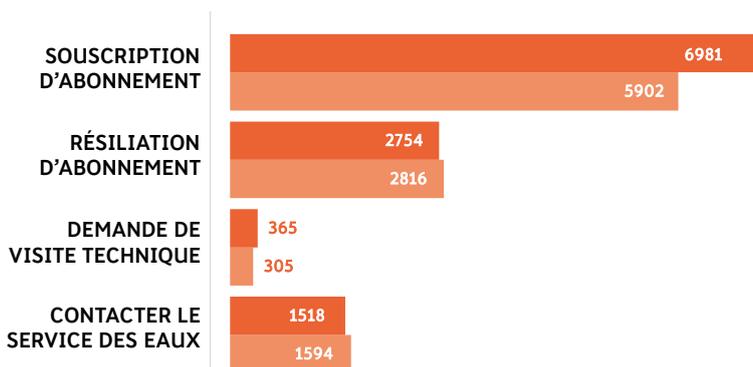
1 454 SIGNALEMENTS

STATISTIQUES SIGNALEMENTS

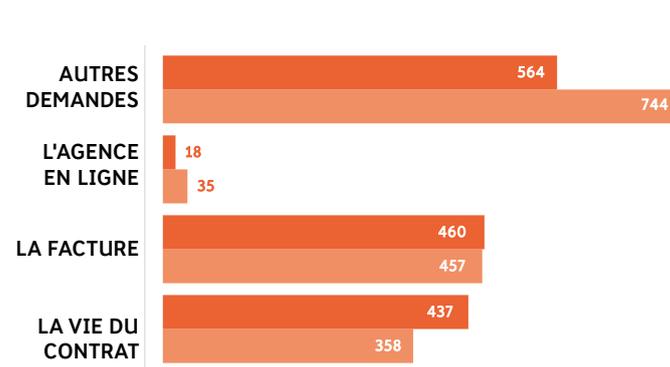
■ 2020 ■ 2021



STATISTIQUES DÉMARCHES



CONTACTER LE SERVICE DES EAUX



I6a

LA QUALITÉ

BAROMÈTRE EXPÉRIENCE CITOYEN INDIKO 2020

Le groupe AFNOR alimente depuis 2012 un observatoire national des pratiques d'accueil et de gestion de la relation aux usagers.

Par audits mystères des canaux de contacts (courrier, e-mails, site Internet, téléphone et réseaux sociaux), les principaux déterminants de la satisfaction usagers sont mesurés : accessibilité, réactivité, courtoisie, personnalisation, gestion de l'attente, efficacité du transfert, gestion des réclamations.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement participe à cette grande enquête depuis 2017.

Chiffres clés de l'édition 2021 :

349 participants (321 en 2020)

Positionnement dans la catégorie :

Intercommunalités

21ème place sur 45 (10ème place sur 30 en 2020)

Score moyen des participants de l'édition 2021 : 66,7 %

**AVIS
SERVICE DES EAUX
2021**

**69 %
FAVORABLE**

(70 % en 2020)



85 %

2020 : 88 %

Moyenne de la catégorie : 85 %



87 %

2020 : 66 %

Moyenne de la catégorie : 68 %



73 %

2020 : 57 %

Moyenne de la catégorie : 49 %



50 %

2020 : 57 %

Moyenne de la catégorie : 60 %



Note RH : 74 %

Compétences des agents : courtoisie, clarté et adéquation de la réponse, écoute du besoin, personnalisation... 79 % en 2020

16b

LA RELATION ABONNÉS

3 SERVICES

INSTRUCTION / GESTION DES DOSSIERS ABONNÉS
FACTURATION
RELÈVE DE COMPTEURS

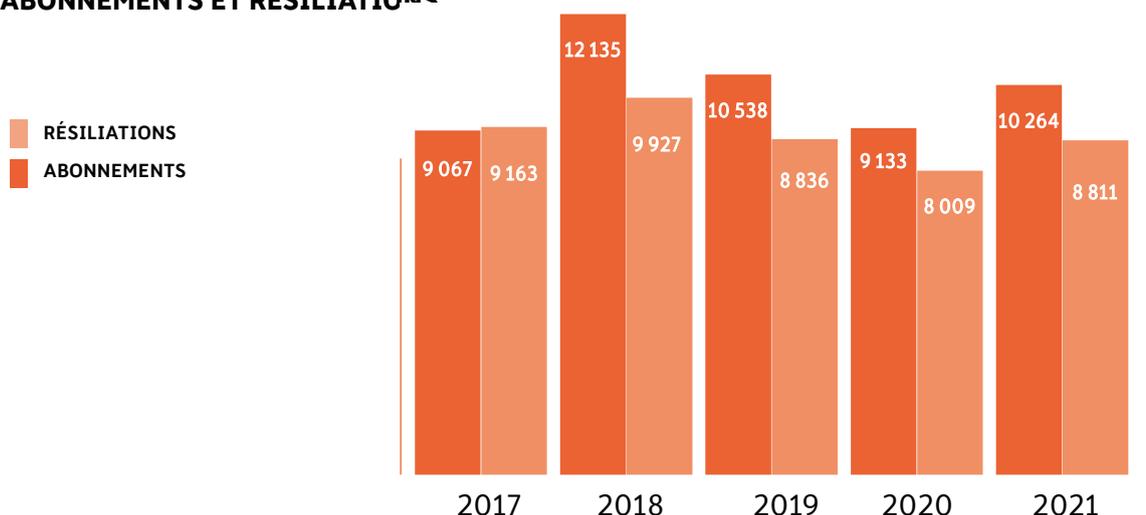
INSTRUCTION DES DOSSIERS D'ABONNEMENT

5,5 ETP **17 377 APPELS**
DONT 1 CHEF D'EQUIPE **10 264 ABONNEMENTS**
 8 811 RÉSILIATIONS

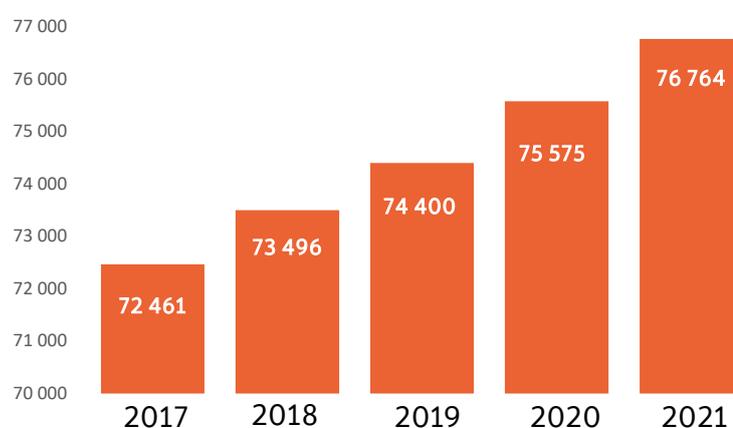
LES MISSIONS DES AGENTS INSTRUCTEURS

- Accueillir les abonnés : accueil physique et téléphonique et répondre à leur sollicitation
- Procéder aux abonnements, résiliations, demande de mensualisation, demande de prélèvement
- Programmer les interventions sur le terrain des vérificateurs et fontainiers
- Promouvoir les modes de paiements
- Mettre à jour les adresses suite au retour plis non distribués (PND)
- Saisir les déménagements : mise à jour des index, mise à jour de la base,
- Vérification des données de chaque abonné : contrôle des justificatifs, contrôle de cohérence de la base de données, mise à jour de la base
- Suivre et gérer les demandes internet
- Suivre et gérer les demandes courrier et courriel
- Mettre en place les demandes d'individualisation
- Traiter les déclarations de créances en lien avec la Trésorerie municipale

ABONNEMENTS ET RÉSILIATIONS



NOMBRE D'ABONNÉS



RÉPARTITION PAR MOIS

Prestations/Mois	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	Total 2021
Résiliation	640	535	672	739	782	788	933	902	815	624	702	679	8 811
Nouvel abonnement	838	695	712	743	941	873	1 017	992	1 148	669	913	723	10 264
TOTAL	1 478	1 230	1 384	1 482	1 723	1 661	1 950	1 894	1 963	1 293	1 615	1 402	19 075

Les RDV se prennent soit par téléphone soit en se connectant sur le site internet et en utilisant la plateforme de prise de RDV : Synbird sur Simplici.grandchambery.fr

NOMBRE DE RDV PRIS PAR PRESTATION / MOIS

Prestations/Mois	janv-21	fév-21	mars 21	avril 21	mai 21	juin 21	juillet 21	août 21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	Total 2021
Demande de mensualisation ou prélèvement	17	15	31	37	25	39	24	26	20	26	25	38	323
Nouvel abonnement	169	146	213	193	182	198	209	200	224	235	171	187	2 237
Résiliation	9	4	10	8	6	6	7	11	6	5	7	9	88
TOTAL	195	165	254	238	213	243	240	237	250	266	203	239	2 743

Sur les 2 743 RDV pris, 506 ont été annulés soit 18 % .
2 228 personnes se sont présentées sans avoir pris de RDV.

LA RELÈVE DE COMPTEURS

**7 AGENTS
VÉRIFICATEURS**

**76 764 COMPTEURS RELEVÉS PAR AN
7 149 COMPTEURS TÉLÉRELEVÉS**

L'agglomération a fait le choix, il y a plus de 15 ans, d'installer des compteurs avec des têtes émettrices. Depuis 5 ans, 90% des compteurs installés sont équipés de têtes émettrices. Ainsi l'agent compteur peut effectuer la relève par radio, directement depuis la rue, sans devoir pénétrer chez l'utilisateur.

LES MISSIONS DES RELEVÉS DE COMPTEURS

Réaliser quotidiennement les tournées de relève (manuellement ou à distance) :

- Effectuer les tournées pour relever les indices de consommation d'eau des abonnés,
- Signaler toute anomalie concernant l'état ou le fonctionnement des compteurs d'eau,
- Si nécessaire changer les têtes émettrices des compteurs, réaliser des paramétrages,
- Mettre à jour les données collectées sur le logiciel spécifique Eau 2 et les autres logiciels du service,
- Prendre part à la démarche de modernisation de la relève des compteurs.

Intervention auprès des usagers :

- Renouvellement, pose et changement de têtes émettrices
- Recherche emplacement de comptage,
- Vérification index de visu,
- Signalement de fuite sur compteur,
- Enquêtes permettant la gestion des abonnements clos (consommation d'eau sans abonnement)

Participer activement aux tests des nouvelles méthodes de travail proposées par la direction :

- Appliquer les méthodes,
- Faire remonter les difficultés rencontrées,
- Proposer des axes d'amélioration et les mettre en application,
- Réaliser des diagnostics.



FACTURATION

7 AGENTS
DONT 1 CHEF D'ÉQUIPE

225 102 FACTURES ÉMISES

14 097 APPELS

3 137 COURRIERS D'INFORMATION DE SURCONSOMMATION

2 877 COURRIERS D'INFORMATION DE SURCONSOMMATION
LOI WARSMANN

LES MISSIONS DES AGENTS DU SERVICE FACTURATION

Mettre en oeuvre et effectuer les contrôles de cohérence préalables et nécessaires afin d'assurer la facturation effective et exacte selon les process en vigueur :

- analyser des consommations à l'aide des requêtes Business Object,
- contrôler des rapports de relève,
- adresser les courriers d'information aux abonnés,
- contrôler et corriger les profils de facturation avant facturation de chaque commune,
- examiner les consommations bloquées et prendre les décisions de suivi qui s'imposent,
- contrôler mensuellement les abonnements gelés et prendre les décisions qui s'imposent,
- calculer et contrôler tout type de rôles : avenant, résiliation, pénalité, changement de compteurs, industriels, estimation, tournées de relève, mensualisation, réduction Fonds Solidarité Logement (FSL),...
- répondre aux courriers et aux réclamations.

Analyser et instruire les dossiers des abonnés :

- accueil téléphonique des abonnés,
- traitement de la demande et si nécessaire programmer les interventions de terrain.

VOIR FACTURES EN ANNEXE - ANNEXE 9

L'AGENCE EN LIGNE

L'agence en ligne permet de réaliser sans se déplacer :

- la mise en place de la mensualisation
- la mise en place du prélèvement automatique
- le paiement par carte bancaire
- le changement d'adresse pour la facturation

LES MOYENS DE PAIEMENT

5 moyens de paiement possibles :

- en espèces : **UNIQUEMENT** chez les buralistes proposant le paiement de proximité pour les montants inférieurs à 300 €
- par chèque
- par TIP
- par carte bancaire
- par prélèvement
- par virement bancaire

16c

LA RELATION USAGERS

A l'automne 2021, le service des chargées de relation usagers a pris sa forme définitive. 4 agents avec un chef de service. Les missions sont réparties sur un tronc commun et sur des missions spécifiques. Les missions spécifiques sont liées aux différents services de la direction de l'eau et de l'assainissement : Relation technique à l'utilisateur, compteurs, exploitation et patrimoine, administrative. Cette nouvelle organisation permet aux services d'avoir un agent dédié à leurs spécificités. Chaque agent travaille cependant en binôme pour garantir la continuité de service.

19 405 APPELS (+16 % EN 1 AN)

868 DEMANDES D'INTERVENTIONS

6 398 COURRIERS ENTRANTS

2 507 COURRIERS SORTANTS

280 DEMANDES DE BRANCHEMENT

36 DOSSIERS DE MÉDIATION

1 003 ÉTATS D'ASSAINISSEMENT

DEMANDÉS PAR LES NOTAIRES

1 439 DOSSIERS D'URBANISME (GÉOCODAGE, 1^{ER} NIVEAU D'INFORMATION, TRANSMISSION DES AVIS AUX COMMUNES)

1 810 COURRIERS ENVOYÉS DANS LE CADRE DE LA GESTION DES ABONNEMENTS CLOS

LES MISSIONS «TRONC COMMUN» DES AGENTS DU SERVICE CHARGÉ DE LA RELATION USAGERS

Garantir une réponse à l'utilisateur ou l'accompagner dans ses démarches au sein de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

Apporter une cohérence dans le fonctionnement de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

Permettre à l'utilisateur d'avoir un seul interlocuteur

- Placer l'utilisateur au centre de la Direction de l'eau et de l'assainissement,
- Apporter une réponse immédiate et claire en direction de l'utilisateur,
- Satisfaire les demandes de l'utilisateur, répondre au mieux à ses questions,
- Pré-analyse de la problématique pour permettre l'efficacité de toute la direction,
- Faciliter la remontée des informations de terrain afin de les centraliser et de faciliter la réponse à l'utilisateur,
- Transmettre aux usagers les éléments de communication existants (fiches d'information, formulaires,...),
- Aider les usagers dans leurs démarches (l'utilisateur doit repartir avec sa réponse)
- Prise en charge du dossier en vue de sa résolution : action auprès des services concernés, centralisation des données, information des interlocuteurs,
- Être source de propositions pour améliorer la relation à l'utilisateur en termes d'organisation mais également d'outils sur l'ensemble de la direction.

Apporter une prise en charge immédiate de la demande de l'utilisateur :

- Identifier si la demande de l'utilisateur doit se traduire par une intervention,
- Identifier l'urgence de l'intervention,
- Déclencher l'intervention dans le bon domaine (eau potable, eaux usées, autres,...), et à terme s'assurer de son suivi jusqu'à sa clôture.

7

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 introduit les indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ces indicateurs et leur application ont été précisés dans l'arrêté du 2 mai 2007 et par la circulaire ministérielle du 28 avril 2008.

La définition de ces indicateurs fait suite au rapport de la Cour des comptes de décembre 2003 sur la gestion des services publics d'eau et d'assainissement et a résulté de nombreux travaux : parmi ceux-ci ceux de l'Afnor (Normes NFP 15 : référentiel appliqué par le service des eaux depuis maintenant 5 ans).

PRÉCISION DES INDICATEURS EN ANNEXE - ANNEXE 10

SERVICE À L'USAGER

	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021
Estimation du nombre d'habitants desservis	D 101.0	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	143 368	140 627	140 574	142 282
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D 201.0	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	138 551	131 703	135 335	138 860
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	D 151.0	Indicateur descriptif du service qui caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P 152.1	Evaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable	89,50%	88,40%	91,10%	91 %
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P 151.1	Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement	1	1,3	0,9	1,3
Taux de réclamations eau potable	P 155.1	Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau	0,32	ND	1,02	2,40
Taux de réclamations assainissement	P 258.1	Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif	0,06	ND	0,12	0,26

QUALITÉ DE L'EAU

	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P 108.3	L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur	90,3%	90,3%	94,0%	94,0%
Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques	P 101.1	Donner une mesure statistique de qualité microbiologique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires	98,3%	97,3%	97,7%	99,1%
Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres physicochimiques	P 102.1	Donner une mesure statistique de qualité physicochimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires	100,0%	99,8%	100,0%	100,0%

PATRIMOINE

	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P 103.2B	évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente	118	118	119	119
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P 202.2B	évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente	101	101	102	102
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P 107.2	Compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service	1,21	1	0,86	0,86
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	P 253.2	Compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	0,22	0,05	0,15	0,21

DISTRIBUTION EAU POTABLE

	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau	P 106.3	Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés	9,35	8,6	7,1	7,9
Indice linéaire des volumes non comptés	P 105.3	Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau	9,4	8,5	7,5	7,5
Rendement du réseau de distribution	P 104.3	Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution	70,2%	72,6%	73,5%	71,2%

COLLECTE DES EAUX USÉES

	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	P 201.1	Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif			99,58%	99,58%
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	P 252.2	L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes	14,1	14,1	14,1	15,5
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P 255.3	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)	110	110	110	110
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P 251.1	L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel	0,015	0,023	0,023	0,015
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P 203.3	fiche non dispo, en cours de refonte	100	100	100	100
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P 204.3	fiche non dispo, en cours de refonte	100	100	100	100
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P 205.3	fiche non dispo, en cours de refonte	100	100	100	100
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	D 202.2	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte	148	162	164	172

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	D 301.0	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	4817	6974	3342	3422
Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	D 302.0	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif	140	140	140	140
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	P 301.3	installation neuve	87%	87%	89%	89%
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	P 301.3	installation existante	10%	10%	11%	11%
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	P 301.3	L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser	25%	25%	27%	29%

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

	CODE	FINALITÉ	CATÉGORIE	2018	2019	2020	2021
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	P 254.3	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées	DBO	99,0	99,2	99,0	100
			DCO	99,6	100	99,7	100
			MEST	98,0	99,2	98,3	100
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P 206.6	L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de la collectivité dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires		100	100	100	100
Quantité de sous produits évacués et/ou valorisés selon filières conformes	P 206.3	sables valorisés		100	100	100	100
		refus de dégrillage		100	100	100	100
		sables évacués		100	100	100	100
		Graisses évacuées		100	100	100	100
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	D 203.0	Indicateur descriptif du service qui permet de quantifier les quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration		1454,6	1581	1483	2507

FINANCES

FINANCES	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021
Durée d'extinction de la dette de la collectivité budget eau potable	P 153.2	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement	8,7	7,4	6,2	5,4
Durée d'extinction de la dette de la collectivité budget assainissement	P 256.2	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement	7,7	5,9	4,4	4,6
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (eau potable)	P 109.0	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés	0,011 €/m ³	ND	0,012 €/m ³	0,011 €/m ³
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (assainissement)	P 207.0	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés	0,011 €/m ³	ND	0,01 €/m ³	0,01 €/m ³
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (eau potable)	D 102.0	Montant de la facture d'eau en lien avec le service eau potable	2,142 €	2,164 €	2,196 €	2,202 €
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (assainissement)	D 204.0	Montant de la facture d'eau en lien avec le service assainissement	1,902 €	1,900 €	1,892 €	1,892 €
Prix total TTC		Montant total de la facture d'eau	4,044 €	4,064 €	4,088 €	4,094 €
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P 154.0	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement	3,20%	2,67%	3,50%	3,00%
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	P 257.0	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement	3,20%	2,67%	3,50%	3,00%

8

ANNEXES

ANNEXE 1 - MEMBRES DE LA CCSPL

Associations d'usagers	Représentants de l'association
UFC Que Choisir	Elisabeth GROSSPERRIN - administratrice Claude GOTTARDI - administrateur"
Confédération Nationale du Logement	Dominique MONOT
UDAF	Jean-Michel LASSAUNIÈRE - Président
Confédération syndicale des familles	Clément CORAL DIT GRANELL
Commission Grands Equipements	Représentants de l'association
4S (Sport, santé, Solidarité, Savoie)	Christine AGUETTAZ - Présidente
ADAPAR (ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES À L'ÂGE DE LA RETRAITE)"	Christian CACHEUX - Responsable secteur Combe de Savoie
SDIS 73 : service surveillance des plages	Bruno ANICE
Centre Hospitalier métropole de Savoie	Catherine VEYRAT-DUREBEX- Pierre DUBOIS
France AVC	Yves BARBOUSSAT - président
GRSL (Club de plongée de Chambéry)	Dominique PICARD
Comité de Savoie de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (CD FFSS 73)	"Bruno AMBIER Emile WILMS"
COMITE départemental HANDISPORT de Savoie	Jean-Paul MOREAU
Institut National de Jeunes Sourds	Ludovic LOTODE
Stade olympique Chambéry natation (SOC natation)	Marie-José CADOUX
CSG (Club des Sports de Glace de Chambéry)	Sébastien ROUX-FOUGERE
UDAPEI (Union Départementale de Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales de Savoie)	Alain DUBESSE
Commissions Traitement des déchets	Représentants de l'association
Compost'Action	Dominique BERRY
Communauté Emmaüs	Marc TROCCAZ
France Nature Environnement 73	Richard EYNARD-MACHET
Les chantiers valoristes	Marc de BUTTET
Unis-Cité	Brigitte MERCAT
Commissions Transports	Représentants de l'association
Fédération Nationale des Transports de Voyageurs Savoie	Pascal FAVRE
Association Roue Libre	Cyril CARPENTIER
Clic VTT	Nicolas MARGOT
Union Cycliste du Nivolet	Thierry DELGOVE
Les Cyclotouristes Chambériens	Alphonse LOPEZ
Les Cyclotouristes Bisserains	Jacques FALCOZ
Union Cycliste de Cognin	Fabrice DESOUTTER
Amicale Cyclo de St Jeoire Prieuré	Charles BIONDA
Association de transports en commun (ADTC)	Jérôme REBOURG
Collège habitants	Commune de résidence
Flavio INFANTI	Chambéry
Jean-Pierre MARIE	Chambéry
Jean-Michel ANDREAU	Chambéry
Christiane NANTOIS	Bassens
Brigitte FINAS (Chambéry)	Chambéry
Françoise VILLIBORD (transports et déchets)	Chambéry
Jean-Michel BATON (La Motte Servolex)	La Motte Servolex
Lionel PERROLLAZ	Saint-Baldoph
Jean-Louis DARMET	Chambéry
Patrick VIAND	Barby
Serge BARBIER	Chambéry
Cindy ASSELIN	Cognin

ANNEXE 2 - NOMBRE D'ABONNÉS PAR COMMUNES

VILLE	NOMBE D'ABONNES EAU POTABLE	NOMBE D'ABONNES ASSAINISSEMENT
AILLON LE JEUNE	818	781
AILLON LE VIEUX	153	
ARITH	281	246
BARBERAZ	2 955	2 807
BARBY	1 646	1 561
BASSENS	2 649	2 512
BELLECOMBE EN BAUGES	433	183
CHALLES LES EAUX	3 030	2 967
CHAMBERY	33 617	32 932
COGNIN	3 650	3 361
CURIENNE	304	243
DOUCY	117	
ECOLE	250	161
JACOB BELLECOMBETTE	2 096	2 032
JARSY	258	
LA MOTTE EN BAUGES	326	190
LA COMPOTE	228	182
LA MOTTE SERVOLEX	5 383	4 985
LA RAVOIRE	5 115	4 885
LA THUILE	205	86
LE CHATELARD	440	304
LE NOYER	160	103
LES DESERTS	813	438
LESCHERAINES	475	385
MONTAGNOLE	516	294
PUYGROS	230	
SAINT FRANCOIS DE SALES	140	96
SAINTE REINE	139	60
SONNAZ	926	862
ST ALBAN LEYSSE	3 633	3 524
ST BALDOPH	1 489	1 388
ST CASSIN	438	304
ST JEAN D'ARVEY	866	689
ST JEOIRE PRIEURE	1 012	953
ST SULPICE	375	125
THOIRY	255	142
VEREL PRAGONDRAN	279	273
VIMINES	1 064	595
Total général	76 764	70 649

ANNEXE 3 - OBJETS DES FORMATIONS

Accompagnement technique à la construction des réseaux potable en fonte - Niveau 1
Acropolis Fédération et circulation de l'information : Atelier ACROPOLIS WEB
Analyse des eaux usées pour l'autosurveillance
Bilan professionnel - Coaching de carrière
CACES PEMP Cat A & B - R486A - Initial
CATEC - Travailler en espaces confinés : Intervenant & Surveillant (CACES Cat CI & CS)
Chariot cat. 3 - Recyclage
Chariot catégorie 3 - Initiale - Autorisation de conduite
Code de la route
Comment manager avec une équipe en télétravail ?
Communication positive et assertive pour mieux travailler ensemble
Conduite des transpalettes électriques gerbeurs à conducteur accompagnant (formation initiale)
Ecosystème de S4W
Equipier Première Intervention - EPI
Exécution administrative et financière des marchés publics
FCO (formation continue obligatoire)
Fondamentaux du management / Management de proximité
Formation archives, Open Data et RGPD : Pourquoi, Comment?
Formation d'intégration des agents de catégorie C
Formation et examen AIPR : Concepteurs
Formation et examen AIPR : Opérateurs
Gérer le stress quotidien et préserver son énergie
Gestes qui sauvent
GRU-La base de la communication Relation Usagers
Habilitation électrique B2V H2V BR BC HC - Recyclage
Habilitation électrique B0 H0V BR BC : Recyclage
Habilitation électrique B0H0V BS BE Manœuvre - Recyclage
Habilitation électrique H0V B1V B2V BR BC - Recyclage
Habilitation électrique H0 B0 - Recyclage
Habilitation électrique - H0V BS BE Manœuvre - Recyclage
Habilitation électrique B0H0V BS BE Manoeuvre - Initial
Initiation au soudage électrique à l'arc
Initiation et les principes de base en électricité
ITRON - paramétrage des têtes émettrices
Logiciel PUBLIK - Formation Administrateur fonctionnel MAC SST
MARCOWEB - Rédaction et Procédures
PEMP Cat B - Initial - Attestation d'aptitude
Permis C
Préparation au concours adjoint administratif - test d'orientation
Préparation concours externe technicien
Préparation concours interne / 3ème voie rédacteur
Prévention des risques liés à l'activité physique au travail
Protection individuelle en espaces confinés - Prérequis CATEC
Pont roulant
Pont roulant - Recyclage
Préparation d'attaché - test d'orientation
Réussir sa prise de poste
Risques travaux en tranchées
Sensibilisation à la manipulation des extincteurs
Sensibilisation aux TMS pour les métiers de bureau
Sensibilisation matériel Espace confiné
Signalisation temporaire et balisage de chantiers
Signalisation temporaire des chantiers
SST
TALENT Initiate
Test orientation catégorie A Examen ingénieur Alinea 1
Test d'orientation concours technicien principal 2ème classe interne 3e voie
Test d'orientation concours technicien territorial externe
Tests d'orientation concours externe de technicien principal 2ème classe
Tuteur d'alternant
Utilisation et entretien d'une hydrocureuse

ANNEXE 4 - REPARTITION DES COMPTEURS PAR COMMUNES ET PAR MILLÉSIMES DE FABRICATION

Étiquettes de lignes	avant 2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
AILLON LE JEUNE	25				2		1			9	621	4	10	4	1	5	1	10	68	12	8
AILLON LE VIEUX	12										37		44	4	2	31	1	3	4	3	4
ARITH	8										207		4			4		4	18	8	10
BARBERAZ	2	7	4	111	365	48	84	97	131	216	65	603	72	231	135	45	269	140	102	34	97
BARBY	4	2	4	76	55	75	20	55	237	96	16	12	9	20	52	12	107	148	98	72	318
BASSENS	8		1	136	31	75	81	106	165	114	74	89	174	119	189	101	298	209	354	76	144
BELLECOMBE EN BAUGES	4	1	6		1		4	3		5	248		8			2	2	14	72	13	20
CHALLES LES EAUX	5		23	85	76	110	225	264	193	180	36	75	250	238	257	71	214	130	115	33	56
CHAMBERY	123	38	120	610	792	1084	756	1638	1915	2434	1764	6123	3059	2721	1509	1180	947	886	1275	394	1419
COGNIN	7	2	13	307	295	282	195	172	209	123	172	229	160	314	283	71	277	137	90	59	43
CURIENNE	6					10	2	10	22	15	4	21	30	169	5	4	4	8	27	5	19
DOUCY	3										67		1	2				23	1	3	7
ECOLE	0										72		1			3	1	5	118	29	9
JACOB BELLECOMBETTE	4	1		48	32	52	46	218	70	71	88	154	101	362	162	20	280	137	55	8	18
JARZY	23	1									1					8	31	10	104	41	30
LA MOTTE EN BAUGES	7	1		1	1	6	4				184	1	7		3	3	1	8	38	17	13
LA COMPOTE	68									1	68		5	3		1	1	4	29	4	10
LA MOTTE SERVOLEX	38	10	54	184	940	164	149	269	225	219	220	404	547	470	459	282	91	121	203	61	72
LA RAVOIRE	14	9	11	388	100	86	211	261	509	577	184	382	452	395	160	86	156	147	400	97	203
LA THUILE	0					1		5	35	62	5	51	15	8	9	2	4	5	9	2	2
LE CHATELARD	11										185				1	3	69	4	45	27	27
LE NOYER	19		1							1	72		4			2	1	6	13	6	10
LES DESERTS	9	2		2	2	4	4	2	4	1	3	5	11	3		968	2	19	17	7	23
LESCHERAINES	5						3	1	2	3	327		5			4		17	44	15	26
MONTAGNOLE	1			1		5	1	21	111	102	34	9	61	54	12	12	55	14	27	4	23
PUYGROS	1							8	9	36	38	3	77	6	3		14	3	11	3	6
SAINT FRANCOIS DE SALES	2					2					69		2			1		8	30	3	15
SAINTE REINE	77										15		1			6	1	2	18	2	7
SONNAZ	3	1	2	18	71	8	97	67	103	35	24	54	73	96	32	12	20	69	37	12	22
ST ALBAN LEYSSE	1	3	5	61	287	31	136	192	158	177	123	205	244	410	399	98	96	390	133	35	165
ST BALDOPH	2		2	11	105	32	50	95	139	127	57	107	220	118	60	7	85	43	67	24	48
ST CASSIN	1			1	2	5	4	40	81	47	26	68	19	12	12	4	10	31	44	9	17
ST JEAN D'ARVEY	0		2	31	24	3	87	89	122	203	15	34	60	47	9	6	59	13	13	6	19
ST JEOIRE PRIEURE	0			10	4	52	193	26	21	45	14	42	51	72	111	14	30	105	68	25	69
ST SULPICE	0					2	1	17	30	23	15	48	13	89	41	21	22	15	14	14	10
THOIRY	0			5	2	4	4	31	38	70	45	13	4	2	6		11	4	2		3
VEREL PRAGONDRAN	1	2		5	3		2	5	3	6	63	71	9	10	9	1	1	13	6	18	35
VIMINES	1	2	1	11	92	11	120	77	84	91	32	24	29	47	40	9	24	92	132	13	50
Total général	1026	147	367	2129	3361	2211	2538	3917	4738	5207	5751	8953	6041	6414	4074	3241	3882	3010	3903	1195	3077

ANNEXE 5 - BILAN QUALITE DE L'EAU ARS CLUSE

BARBERAZ

Puits	Qualité bactériologique	Dureté	Pesticides	Nitrates	Arsenic
Puits des Prés	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 33,40°F Max. 34,20°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0,023 µg/l Max. 0,023 µg/l Bonne qualité - présence de traces de pesticides	Min. 8 mg/l Max. 8,10 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits Pasteur	99 % conformité Eau de bonne qualité	Min. 24,40°F Max. 26,90°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,5 mg/l Max. 6,10 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	99 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 30,90°F Max. 34°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 10,30 mg/l Max. 12,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

BARBY

Source Marles Ravenets	100 % Eau de bonne qualité	Min. 17,80°F Max. 18,20°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 0,60 mg/l Max. 0,8 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	99 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 30,90°F Max. 34°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 10,30 mg/l Max. 12,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Triviers (St Jean de la Porte)	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 27,10°F Max. 34°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 2,80 mg/l Max. 12,6 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Preventorium	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 23,00°F Max. 23,30°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,60 mg/l Max. 1,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

BASSENS

Puits Joppet	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 31,10°F Max. 33,40°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 8,10 mg/l Max. 11,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	99 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 30,90°F Max. 34°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 10,30 mg/l Max. 12,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

CHALLES LES EAUX

Puits Saint Jean de la Porte	99 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 30,90°F Max. 34°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 10,30 mg/l Max. 12,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Triviers (St Jean de la Porte)	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 27,10°F Max. 34°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 2,80 mg/l Max. 12,6 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

CHAMBERY

Puits Joppet	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 31,10°F Max. 33,40°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 8,10 mg/l Max. 11,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits Pasteur	99 % conformité Eau de bonne qualité	Min. 24,40°F Max. 26,90°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,5 mg/l Max. 6,10 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits des Iles	98% conforme Bonne qualité	Min. 30°F Max. 32°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,70 mg/l Max. 10,20 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	99 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 30,90°F Max. 34°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 10,30 mg/l Max. 12,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Saint Saturnin	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 27,40°F Max. 33,40°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 2 mg/l Max. 11,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits des Prés	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 33,40°F Max. 34,20°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0,023 µg/l Max. 0,023 µg/l Bonne qualité - présence de traces de pesticides	Min. 8 mg/l Max. 8,10 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

COGNIN

Puits des Iles	98% conforme Bonne qualité	Min. 30°F Max. 32°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,70 mg/l Max. 10,20 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits Pasteur	99 % conformité Eau de bonne qualité	Min. 24,40°F Max. 26,90°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,5 mg/l Max. 6,10 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Sources ensemble 1	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 26,40°F Max. 27,20°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 1,40 mg/l Max. 5,10 mg/l Bonne qualité	NC

Source la Combe	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 17,60°F Max. 18,60°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 2 mg/l Max. 2,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Le Lard	93 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 20,90°F Max. 32°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,60 mg/l Max. 10,20 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

CURIENNE

Source Montge- las	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 26,10°F Max. 26,20°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 0,60 mg/l Max. 0,7 mg/l Bonne qualité	NC
Source Marles Ravenets	100 % Eau de bonne qualité	Min. 17,80°F Max. 18,20°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 0,60 mg/l Max. 0,8 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

Eau de qualité bactériologique insuffisante mais conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

JACOB BELLECOMBETTE

Puits Pasteur	99 % conformité Eau de bonne qualité	Min. 24,40°F Max. 26,90°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,5 mg/l Max. 6,10 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
---------------	--	---	---	--	---

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

LA MOTTE -SERVOLEX

Source Les trois Murgiers	100 % Eau de bonne qualité	Min. 21,50°F Max. 21,80°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,30 mg/l Max. 1,90 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Sources Les Fées	100 % Eau de bonne qualité	Min. 20,90°F Max. 23,60°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 0,90 mg/l Max. 1 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits des Iles	98% conforme Bonne qualité	Min. 30°F Max. 32°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,70 mg/l Max. 10,20 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Sources Les Creux	100 % Eau de bonne qualité	Min. 24,50°F Max. 24,60°F Eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 2,00 mg/l Max. 2,10 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Source La Duy	100 % Eau de bonne qualité	Min. 15,70°F Max. 16,10°F eau peu calcaire	NC	Min. 4,10 mg/l Max. 4,40 mg/l Bonne qualité	NC
Source la Roche Saint Alban	100 % Eau de bonne qualité	Min. 16,30°F Max. 17°F eau peu calcaire		Min. 1,70 mg/l Max. 2,10 mg/l Bonne qualité	

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

LA RAVOIRE

Puits des Prés	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 33,40°F Max. 34,20°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0,023 µg/l Max. 0,023 µg/l Bonne qualité - présence de traces de pesticides	Min. 8 mg/l Max. 8,10 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits Pasteur	99 % conformité Eau de bonne qualité	Min. 24,40°F Max. 26,90°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,5 mg/l Max. 6,10 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Triviers (St Jean de la Porte)	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 27,10°F Max. 34°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 2,80 mg/l Max. 12,6 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	99 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 30,90°F Max. 34°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 10,30 mg/l Max. 12,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Preventorium	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 23,00°F Max. 23,30°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,60 mg/l Max. 1,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source de Grande Montagne - Joigny	100 % Eau de bonne qualité	Min. 15,90°F Max. 16,10°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 0,90 mg/l Max. 2,30 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

LA THUILE

Source Combe-noire	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 17,20°F Max. 17,20°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,70 mg/l Max. 1,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source de Fasse-man	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 29,30°F Max. 29,30°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 0 mg/l Max. 0 mg/l Bonne qualité	NC
Source le Mont	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 31,80°F Max. 31,80°F eau calcaire à très calcaire	NC	Min. 1 mg/l Max. 1 mg/l Bonne qualité	NC

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

LA THUILE

Source Combe-noire	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 17,20°F Max. 17,20°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,70 mg/l Max. 1,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source de Fasse-man	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 29,30°F Max. 29,30°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 0 mg/l Max. 0 mg/l Bonne qualité	NC
Source le Mont	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 31,80°F Max. 31,80°F eau calcaire à très calcaire	NC	Min. 1 mg/l Max. 1 mg/l Bonne qualité	NC

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

LES DESERTS

Source Margeriaz	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 17,8°F Max. 18,90°F eau peu calcaire	NC	Min. 0,7 mg/l Max. 1,10 mg/l Bonne qualité	NC
La Meunaz	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 17,70°F Max. 21,10°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 0 mg/l Max. 2,90 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Le Noyer / Les Carres / Les Rosses	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 19°F Max. 21,10°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 0 mg/l Max. 0,8 mg/l Bonne qualité	NC
Source Pré Bardin	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 19°F Max. 21,10°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 0 mg/l Max. 0,80 mg/l Bonne qualité	NC

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

MONTAGNOLE

Sources ensemble 1	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 26,40°F Max. 27,20°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 1,40 mg/l Max. 5,10 mg/l Bonne qualité	NC
Source Domaniale 2	86 % conforme Contaminations ponctuelles	Min. 29,8°F Max. 30,4°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 0,70 mg/l Max. 1,60 mg/l Bonne qualité	NC
Puits Pasteur	99 % conformité Eau de bonne qualité	Min. 24,40°F Max. 26,90°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,5 mg/l Max. 6,10 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

Eau présentant des contaminations bactériologiques ponctuelles mais conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

PUYGROS

Source Marles Ravenets	100 % Eau de bonne qualité	Min. 17,80°F Max. 18,20°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 0,60 mg/l Max. 0,8 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
------------------------	----------------------------	---	---------------------------------------	---	---------------------------------------

Eau de qualité bactériologique insuffisante mais conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

SAINT ALBAN LEYSSE

Puits Joppet	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 31,10°F Max. 33,40°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 8,10 mg/l Max. 11,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	99 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 30,90°F Max. 34°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 10,30 mg/l Max. 12,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Prevent	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 23,00°F Max. 23,30°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,60 mg/l Max. 1,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Marles Ravenets	100 % Eau de bonne qualité	Min. 17,80°F Max. 18,20°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 0,60 mg/l Max. 0,8 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

SAINT BALDOPH

Source de Grande Montagne - Joigny	100 % Eau de bonne qualité	Min. 15,90°F Max. 16,10°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 0,90 mg/l Max. 2,30 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits Pasteur	99 % conformité Eau de bonne qualité	Min. 24,40°F Max. 26,90°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,5 mg/l Max. 6,10 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	99 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 30,90°F Max. 34°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 10,30 mg/l Max. 12,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

SAINT CASSIN

Source la Combe	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 17,60°F Max. 18,60°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 2 mg/l Max. 2,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Les Huïres	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 19,0°F Max. 20°F eau peu calcaire	NC	Min. 1,80 mg/l Max. 3,70 mg/l Bonne qualité	NC

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

SAINT JEAN D'ARVEY

Source Lovettaz	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 29,30°F Max. 29,70°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 8,70 mg/l Max. 10 mg/l Bonne qualité	NC
Source Fontaine Noire	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 21°F Max. 23,60°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,40 mg/l Max. 1,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Preven- torium	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 23,00°F Max. 23,30°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,60 mg/l Max. 1,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

SAINT JEOIRE PRIEURÉ

Puits Saint Jean de la Porte	99 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 30,90°F Max. 34°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 10,30 mg/l Max. 12,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Boisserette	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 26,20°F Max. 30°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 0,8 mg/l Max. 0,8 mg/l Bonne qualité	
Source Marles Ravenets	100 % Eau de bonne qualité	Min. 17,80°F Max. 18,20°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 0,60 mg/l Max. 0,8 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

SAINT SULPICE

Source La Duy	100% Bonne qualité	Min. 15,7°F Max. 16,10°F eau peu calcaire	NC	Min. 4,10 mg/l Max. 4,40 mg/l Bonne qualité	NC
Puits des Iles	98% conforme Bonne qualité	Min. 30°F Max. 32°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,70 mg/l Max. 10,20 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

SONNAZ

Puits Joppet	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 31,10°F Max. 33,40°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 8,10 mg/l Max. 11,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source Saint Saturnin	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 27,40°F Max. 33,40°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 2 mg/l Max. 11,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

THOIRY

Source Marles Ravenets	100% Bonne qualité	Min. 17,80°F Max. 18,20°F eau peu calcaire	NC	Min. 0,60 mg/l Max. 0,80 mg/l Bonne qualité	NC
------------------------	--------------------	---	----	---	----

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

VEREL PRAGONDRAN

Sources la Croix / La Savatine	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 29,90°F Max. 30°F eau calcaire à très calcaire	NC	Min. 1,10 mg/l Max. 1,40 mg/l Bonne qualité	NC
Puits Joppet	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 31,10°F Max. 33,40°F eau calcaire à très calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 8,10 mg/l Max. 11,70 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

VIMINES

Source Le Lard	93 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 20,90°F Max. 32°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0,0 µg/l Bonne qualité	Min. 4,60 mg/l Max. 10,20 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Sources Pierre rouge / Saint Martin	100 % Eau de bonne qualité	Min. 18,60°F Max. 20,30°F eau peu calcaire	NC	Min. 1,30 mg/l Max. 1,90 mg/l Bonne qualité	NC

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

ANNEXE 5 - BILAN QUALITE DE L'EAU ARS BAUGES

AILLON LE JEUNE

Source de la Bergerie	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 11,40°F Max. 12,00°F eau peu calcaire	NC	Min. 1,40 mg/l Max. 1,70 mg/l Bonne qualité	NC
Source de Fontaine Noire	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 14,30°F Max. 16,60°F eau peu calcaire	Min. 0,084 µg/l Max. 0,084 µg/l Bonne qualité - Présence de traces de pesticides	Min. 1,30 mg/l Max. 1,90 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

AILLON LE VIEUX

Source de Pré Paissard	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 15,20°F Max. 16,30°F eau peu calcaire	NC	Min. 1,30 mg/l Max. 5,50 mg/l Bonne qualité	NC
------------------------	--	---	----	---	----

Eau présentant des contaminations bactériologiques ponctuelles mais conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

ARITH

Source de la Dhuy	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 20,20°F Max. 20,90°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 0,90 mg/l Max. 1,30 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
-------------------	--	---	---------------------------------------	---	---------------------------------------

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

BELLECOMBE EN BAUGES

Le Techet	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 18,4°F Max. 19,70°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,80 mg/l Max. 1,90 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source de la Dhuy	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 19,70°F Max. 20,90°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 1,70 mg/l Max. 2,80 mg/l Bonne qualité	NC
Source de la Pelozet	75 %Contaminations épisodiques	Min. 18,20°F Max. 18,40°F eau peu calcaire	NC	Min. 2 mg/l Max. 3,10 mg/l Bonne qualité	NC
Source de Farny	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 20,4°F Max. 22,30°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,20 mg/l Max. 2,30 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

DOUCY EN BAUGES

Source de Champ David	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 20,80°F Max. 20,80°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 0,00 mg/l Max. 0,00 mg/l Bonne qualité	NC
-----------------------	--	---	----	---	----

Source de Drès	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 19,30°F Max. 19,30°F eau peu calcaire	NC	Min. 0,70 mg/l Max. 0,70 mg/l Bonne qualité	NC
Sources de la Chapelle	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 16,70°F Max. 21,10°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 0,00 mg/l Max. 0,60 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

ECOLE

Source des Chaudannes	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 12,10°F Max. 13,90°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,40 mg/l Max. 1,80 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source de la Touvière	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 18,10°F Max. 18,40°F eau peu calcaire	NC	Min. 0,9 mg/l Max. 1 mg/l Bonne qualité	NC

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

JARSY

Source des Chaudannes	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 12,10°F Max. 13,90°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,40 mg/l Max. 1,80 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source de la Touvière	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 18,10°F Max. 18,40°F eau peu calcaire	NC	Min. 0,9 mg/l Max. 1 mg/l Bonne qualité	NC
Source de Cou- dray	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 16,50°F Max. 18°F eau peu calcaire	NC	Min. 0,80 mg/l Max. 0,90 mg/l Bonne qualité	NC

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

LA COMPOTE

Source des Chaudannes	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 12,10°F Max. 13,90°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,40 mg/l Max. 1,80 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
--------------------------	---	--	---	---	---

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

LA MOTTE EN BAUGES

Source de la Pelozet	75 %Contamina- tions épisodiques	Min. 18,20°F Max. 18,40°F eau peu calcaire	NC	Min. 2 mg/l Max. 3,10 mg/l Bonne qualité	NC
Source de Farny	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 20,4°F Max. 22,30°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,20 mg/l Max. 2,30 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

Eau de qualité bactériologique insuffisante mais conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

LE CHATELARD

Source de la Lavanche	75 %Contaminations épisodiques	Min. 22,70°F Max. 22,70°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 0,60 mg/l Max. 0,60 mg/l Bonne qualité	NC
Source des Chaudannes	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 12,10°F Max. 13,90°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,40 mg/l Max. 1,80 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source des Garins	86 % Contaminations ponctuelles	Min. 16,7°F Max. 19,6°F eau peu calcaire	NC	Min. 0,60 mg/l Max. 0,60 mg/l Bonne qualité	NC

Eau de qualité bactériologique insuffisante mais conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

Eau présentant des contaminations bactériologiques ponctuelles mais conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

LE NOYER

Source Le Noyer / Les Carres / Les Rosses	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 19°F Max. 21,10°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 0 mg/l Max. 0,8 mg/l Bonne qualité	NC
Source de Plan Thomas	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 17,80°F Max. 17,80°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,80 mg/l Max. 1,80 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source du Manteau Blanc	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 17,40°F Max. 17,40°F eau peu calcaire	NC	Min. 1,40 mg/l Max. 1,40 mg/l Bonne qualité	NC
Source des Cerdaillers	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 16,90°F Max. 20,10°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 0,90 mg/l Max. 1,20 mg/l Bonne qualité	NC

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

LESCHERAINES

Source de la Pelozet	75 %Contaminations épisodiques	Min. 18,20°F Max. 18,40°F eau peu calcaire	NC	Min. 2 mg/l Max. 3,10 mg/l Bonne qualité	NC
Source les Cornes	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 22,30°F Max. 22,60°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 1,70 mg/l Max. 1,90 mg/l Bonne qualité	NC
Source Lot du Bois	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 23,80°F Max. 23,80°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 1,80 mg/l Max. 1,80 mg/l Bonne qualité	NC

Source des Cerdaillers	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 16,90°F Max. 20,10°F eau moyennement calcaire	NC	Min. 0,90 mg/l Max. 1,20 mg/l Bonne qualité	NC
------------------------	--	---	----	---	----

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

SAINTE REINE

Source de la Touvière	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 18,10°F Max. 18,40°F eau peu calcaire	NC	Min. 0,9 mg/l Max. 1 mg/l Bonne qualité	NC
-----------------------	--	---	----	--	----

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

SAINT FRANÇOIS DE SALES

Source de Plan Thomas	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 17,80°F Max. 17,80°F eau moyennement calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 1,80 mg/l Max. 1,80 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité
Source de la Dhuy	100 % conforme Eau de bonne qualité	Min. 20,20°F Max. 20,90°F eau peu calcaire	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité	Min. 0,90 mg/l Max. 1,30 mg/l Bonne qualité	Min. 0 µg/l Max. 0 µg/l Bonne qualité

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés

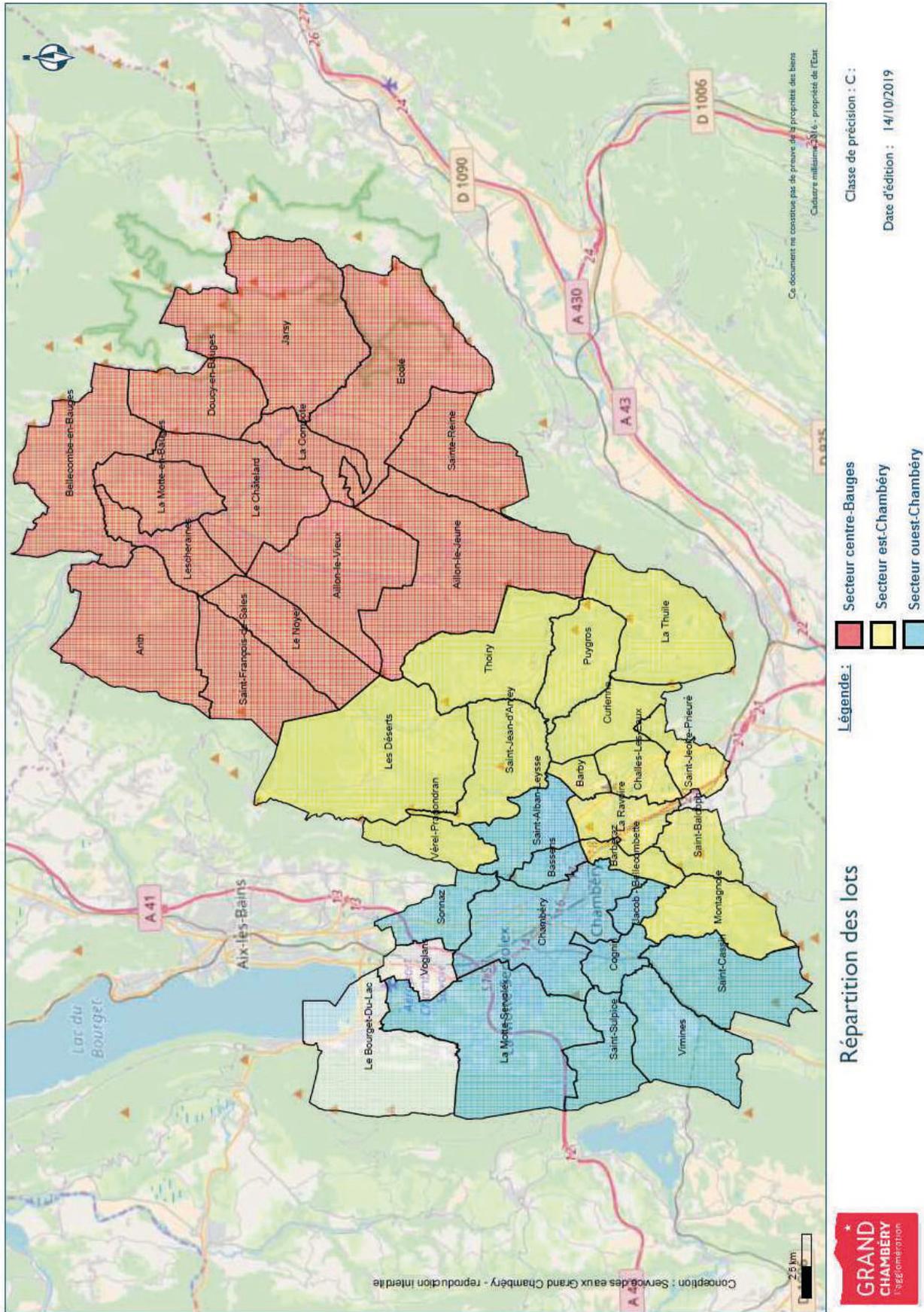
ANNEXE 6 - TRAVAUX EAU POTABLE

PROGRAMME	OPERATION	MONTANT HT
Adaptations aux évolutions	La Motte Servolex Renforcement conduite Bataillarde	1 207 252 €
	Renforcement station de pompage des réservoirs	2 677 €
Total Adaptations aux évolutions		1 209 928 €
Captages/protection/mesures/amélioration	Protection réglementaire amélioration qualité et mesure débits sur captages AEP fiche action N° 19	13 418 €
Total Captages/protection/mesures/amélioration		13 418 €
Mises aux normes - branchements plomb	Réhabilitation branchements AEP en Plomb et PVC	31 248 €
	Réhabilitation branchements AEP en Plomb et PVC	35 869 €
Total Mises aux normes - branchements plomb		67 117 €
Projets transverses liés aux opérations Programme local de l'habitat	Opérations AEP imprévues accompagnement Aménagement Immobilier	10 504 €
	Opérations AEP imprévues accompagnement Aménagement Immobilier	8 925 €
	Opérations AEP imprévues accompagnement Aménagement Immobilier	150 160 €
	Saint Alban Leysse Construction réservoir Mollard secteur des Monts	112 289 €
Total Projets transverses liés aux opérations Programme local de l'habitat		281 878 €
Renouvellement réseaux AEP	Jacob Bellecombette Rue du Granier	110 315 €
Total Renouvellement réseaux AEP		110 315 €
Renouvellement réseaux AEP analyse multi-critères 2021	Restructuration canalisation distribution AEP liée OPV	2 520 €
	Chambéry Rénovation canalisation distribution AEP Chemin de Foray	192 041 €
	Chambéry ANRU Projet de renouvellement Urbain 2 Nord des combes	17 950 €
	Chambéry Rénovation canalisation distribution AEP Rue Jean Pellerin	1 750 €
	Cognin et Saint Cassin Réservoir Villeneuve:Rénovation conduites distribution	247 228 €
	Jarsy Chef lieu dévoiement conduite	1 500 €
	Les Déserts RD913 Rénovation conduite AEP	149 567 €
	La Motte Servolex Rue du Noiray	60 903 €
	La Motte Servolex Rue du Pont Sabatier	56 206 €
	Barberaz Restructuration production distribution AEP Phase 4 Renforcement réseau	227 685 €
	Réhabilitation conduite AEP en technique sans tranchée par éclatement	88 803 €

PROGRAMME	OPERATION	MONTANT HT
Renouvellement réseaux AEP analyse multi-critères 2021	Rénovation canalisation distribution AEP liée opération de voirie Rue Victor Hugo	41 853 €
	Restructuration UDI Mollard Partie 11 Renforcement canalisation de distribution	76 589 €
Total Renouvellement réseaux AEP analyse multi-critères 2021		1 164 595 €
Renouvellement réseaux AEP issus de l'analyse multi critères	Chambéry Avenue du Général Cartier Rénovation AEP	3 423 €
	Chambéry Rue Garibaldi	21 711 €
	Route de la Chartreuse	3 000 €
	Restructuration UDI Mollard	937 411 €
	Chambéry Chemin de Jacob - Tranche 1 (Avenue de Lyon à rue du Chaney)	124 379 €
	Cognin Secteur Villeneuve suite travaux Surpresseur restructuration reseaux AEP	1 449 €
	La Compôte Chemin de la Compôte : rénovation AEP	96 155 €
	Ecole, La Compôte, Le Chatelard : Source des Chaudannes	1 187 583 €
	Le Chatelard Chef-lieu Le Plan de Chere au préalable opération immobilière au chef lieu	91 203 €
	Le Noyer Chef lieu rénovation AEP (abandon du réservoir du Chef-lieu)	38 431 €
	Route de Curienne Aménagement Les Corniolles	1 343 €
	Aillon Hameau de Crévibert Rénovation AEP	58 384 €
	Le Chatelard Rénovation canalisation distribution AEP Fiche action N°22	4 840 €
	Renforcement canalisation distribution AEP	24 293 €
	Restructuration canalisation AEP	7 242 €
	Cognin Secours La Désertaz Réhabilitation en TST canalisations distribution Villeneuve Saint Cassin refoulement Desertaz AEP	13 241 €
	St François de Sales Abandon réservoir Les Chamillons	39 452 €
	Rénovation canalisation distribution AEP et abandon réservoir	23 111 €
	Restructuration canalisation distribution AEP liée opération de voirie	1 430 €
	Saint Alban Leysse Chemin de la Réjouie Refection conduite AEP	139 855 €
	Restructuration et abandon canalisation distribution domaine privé AEP	63 626 €
Rénovation canalisation distribution AEP liée opération de voirie et aménagement immobilier	52 840 €	
Total Renouvellement réseaux AEP issus de l'analyse multi critères		2 934 402 €

PROGRAMME	OPERATION	MONTANT HT
Renouvellement réseaux AEP hors analyse multi-critères - OPV non prévus dans l'analyse multi-critères	Puygros Curienne Rénovation adduction suite travaux 2014 AEP	7 411 €
	La Motte Servolex Dévoiement route de le Curtine	7 445 €
Total Renouvellement réseaux AEP issus de l'analyse multi critères		14 856 €
Renouvellement réseaux AEP OPV 2021	Chambéry / Jacob Bellecombette Intersection Avenue de la Grande Chartreuse RD 912 et Rue du Granier (Giratoire)	66 495 €
	Hameau Doucy Dessous	81 256 €
	Rénovation canalisation distribution AEP liée opération de voirie CHEF LIEU	4 494 €
Total Renouvellement réseaux AEP OPV 2021		152 244 €
Renouvellement réseaux AEP OPV lien avec les opérations de voiries	Le Chatelard Vieux Bourg restructuration	360 244 €
	Restructuration canalisation distribution AEP liee OPV	446 €
Total Renouvellement réseaux AEP OPV lien avec les opérations de voiries		360 690 €
Restructuration alimentation EP communes	Les Déserts Secours Bauges Fiche action N°21	881 197 €
Total Restructuration alimentation EP communes		881 197 €
SDE - maintien du patrimoine	Aménagement des locaux	28 201 €
	Aménagement Locaux Pôle Eau	19 238 €
	Réservoir de la Coche : rénovation ouvrage et station de pompage	51 800 €
	Raccordement Electrique des ouvrages AEP	1 041 €
	Patrimoine Génie Civil et Hydraulique en distribution et production AEP	26 485 €
	Patrimoine Electromécanique Automatismes et Télé-surveillance AEP	1 748 €
	Patrimoine Génie Civil et Hydraulique en distribution et production AEP	28 168 €
	Patrimoine Génie Civil et Hydraulique en distribution et production AEP	31 796 €
Total SDE maintien du patrimoine		188 477 €
Divers		364 393 €
Total Divers		364 393 €
Total général		7 743 510 €

ANNEXE 7 - CARTE DES LOTS



ANNEXE 8 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT

PROGRAMME	OPERATION	MONTANT HT
Opérations liées Programme local de l'habitat	Opérations imprévues accompagnement urbanisme	13 719 €
	Chambéry rue Garibaldi rénovation collecteur unitaire	30 962 €
	Agglomération Opérations imprévues accompagnement Aménagement Immobilier	128 804 €
	Agglomération Opérations imprévues accompagnement Aménagement Immobilier	142 343 €
Total Opérations liées Programme local de l'habitat		315 828 €
Ouvrages intercommunaux eaux usées	Chambéry Projet bassin stockage 30 000 m3	133 327 €
	Chambéry Projet bassin stockage 30 000 m3	265 445 €
	Chambéry Projet bassin stockage 30 000 m3	946 736 €
	Chambéry Projet bassin stockage 30 000 m3	22 300 €
Total Ouvrages intercommunaux eaux usées		1 367 807 €
Projets intercommunaux	Chambéry UDEP : Modernisation et mises aux normes	2 195 €
Total Projets intercommunaux		2 195 €
Projets liés au contrat bassin versant	Curienne Création réseaux secteur Boyat/Fornet	29 342 €
	Le Chatelard Vieux Bourg restructuration assainissement - collège	17 478 €
	Le Noyer STEP éco chef lieu : travaux rénovation	5 930 €
Total Projets liés au contrat bassin versant		52 750 €
Projets intercommunaux	Saint François de Sales Le Noyer Pose collecteur et Hammeau Charmillon création réseau	5 950 €
Total Projets intercommunaux		5 950 €
SDE - Maintien du patrimoine	Chambéry Rénovation C U Mission Pro Futurs travaux	1 490 €
	Rénovation réseaux assainissement dans périmètre puits	640 264 €
	Barberaz RD 1006 Rénovation collecteur Assainissement liée opération de voirie	12 363 €
	Chambéry Maintenance ou grosses réparations du patrimoine de collecteurs visitables et semi visitable	10 685 €
	GER Poste de relevage Assainissement	9 976 €
	Aillon le Jeune Rénovation collecteur Chef lieu suite diag ITV Merlin	4 300 €
	Agglomération Maintenance et réparations du patrimoine de collecteurs non visitables	39 313 €
	Bassin chambérien GER Poste relevage	20 001 €
	Agglomération Aménagement des locaux	28 201 €
	Le Noyer STEP ECO Travaux rénovation	5 775 €
	Le Chatelard STEP : Rénovovation prflit la Madeleine	1 680 €
	Chambéry UDEP Aménagement locaux pôle assainissement	70 €
	Chambéry UDEP Injection Bio Gaz sur le réseau ENGIE	83 706 €

PROGRAMME	OPERATION	MONTANT HT
SDE - Maintien du patrimoine	Aillon le Jeune STEP mise aux normes et conformité	251 336 €
	Chambéry UDEP Injection graisses digesteurs	12 800 €
	Chambéry UDEP Vidange et travaux digesteurs et mise en place tamis sous pression	270 021 €
	Agglomération GER STEP BA	19 070 €
	Agglomération GER STEP macrophytes	29 441 €
Total SDE - Maintien du patrimoine		1 440 491 €
Système autosurveillance réseaux et déversoirs d'orages	Lescheraines Création poste de relèvement en lieu et place de la STEP du Plan d'eau et raccordement	366 863 €
Total Système autosurveillance réseaux et déversoirs d'orages		366 863 €
Divers		365 760 €
Total Divers		365 760 €
Total général		3 917 644 €

ANNEXE 9 - FACTURE BAUGES



FACTURE D'EAU et D'ASSAINISSEMENT

Expéditeur
 GRAND CHAMBERY - SERVICE DES EAUX -
 Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard
 N° TVA intracommunautaire : Budget eau FR IA 200 069 110 - Budget asst FR BG 200 069 110
 TVA sur les débits

Vos informations clients

Lieu de consommation :
 [REDACTED]

73340 ARITH
 N°PDI : [REDACTED]
 N° abonné : [REDACTED]

CONTACTS

Concernant cette facture

Par courrier
 Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard

Horaires d'ouverture de l'accueil
 RDV sur
 simplici.grandchambery.fr

Horaires d'accueil téléphonique
 Lu au Ve de 9h-12h / 14h-17h30 (sauf Ve à 16h30)
 au 04.79.54.53.56

Internet
 simplici.grandchambery.fr

[REDACTED]
 [REDACTED]
 73340 ARITH

Concernant le paiement

Service de Gestion Comptable de Chambéry
 5 rue Jean Girard Madoux - BP 31054
 73010 Chambéry Cedex
 sgc.chambery@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil
 Lu au Ve : 8h45-12h15/13h15-15h45
 Fermé le mercredi

Horaires d'accueil téléphonique
 Lu au Ve : 8h45 à 12h15
 au 04.79.96.00.87

Coordonnées bancaires
 IBAN FR59 3000 1002 79C7 3000 0000 072
 BIC BDFEFRPPCCT

Facture simplifiée

FACTURE N° 2021 / 208 3083721200038 D du 29/07/2021

Votre consommation facturée : 120 m3

Abonnement et distribution de l'eau potable	207,85
Abonnement et collecte des eaux usées	224,01
Taxes et prestations	64,06

Prix de l'eau au litre : 0,00326 € Coût de l'abonnement : 105,23 €

Total de votre facture 495,92 €

NET A PAYER 495,92 €

A régler avant le : 30/08/2021

Signataire : Pascale Lucas, directrice de l'eau et de l'assainissement

Evolution de votre consommation

Date/Relève	m3 consommés	
12/07/2021	120	Reel
15/07/2020	131	Reel
16/07/2019	132	Reel

Urgences

En cas d'urgence sur votre réseau en dehors des horaires d'ouverture au public 04.79.54.53.59

Décompte à conserver

MONTANT EN EUROS

495,92



Détail des modalités de paiement au verso

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique du Mandat : TIPSEPA0730105070000308372120003821
 ICS : FR25EAU471853
 Référence : 2021 / 208 3083721200038 D Montant : 495,92 €
 Créancier : Grand Chambéry

CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire. 94974 CRETEIL CEDEX 9
 IBAN [REDACTED]
 Titulaire compte [REDACTED]

941133000175 49040030837212000380730104922706 49592

Compteur N°	Opération	Date opération	Ancien index	Nouvel index	Volume consommé	Consommation facturée
D5971		12/07/2021	3350	3470	120	120

Facture Détaillée

Tranche	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant hors taxes	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC		
Abonnement EAU									
du 16/07/2020 au 31/12/2020	J	169	0,145210	24,54	5,50 %	1,35	25,89		
du 01/01/2021 au 12/07/2021	J	193	0,145210	28,03	5,50 %	1,54	29,57		
Consommation EAU									
du 16/07/2020 au 31/12/2020	de 16 à 120 m3 de l'année civile	M3	49	1,182000	57,92	5,50 %	3,19	61,11	
du 16/07/2020 au 31/12/2020	de 121 à 250 m3 de l'année civile	M3	7	1,234000	8,64	5,50 %	0,48	9,12	
du 01/01/2021 au 12/07/2021	de 0 à 30 m3 de l'année civile	M3	30	0,800000	24,00	5,50 %	1,32	25,32	
du 01/01/2021 au 12/07/2021	de 31 à 120 m3 de l'année civile	M3	34	1,287000	43,76	5,50 %	2,41	46,17	
Location compteur EAU									
du 16/07/2020 au 31/12/2020	Euros	169	0,027950	4,72	5,50 %	0,26	4,98		
du 01/01/2021 au 12/07/2021	Euros	193	0,027950	5,39	5,50 %	0,30	5,69		
Abonnement EAUX USEES									
du 16/07/2020 au 31/12/2020	An	0,463	35,400000	16,39	10,00 %	1,64	18,03		
du 01/01/2021 au 12/07/2021	An	0,529	36,200000	19,15	10,00 %	1,92	21,07		
Consommation EAUX USEES									
du 16/07/2020 au 31/12/2020	de 121 à 250 m3 de l'année civile	M3	7	1,443000	10,10	10,00 %	1,01	11,11	
du 16/07/2020 au 31/12/2020	de 16 à 120 m3 de l'année civile	M3	49	1,443000	70,71	10,00 %	7,07	77,78	
du 01/01/2021 au 12/07/2021	de 0 à 30 m3 de l'année civile	M3	30	1,271000	38,13	10,00 %	3,81	41,94	
du 01/01/2021 au 12/07/2021	de 31 à 250 m3 de l'année civile	M3	34	1,446000	49,16	10,00 %	4,92	54,08	
Redevance modernisation réseaux EAUX USEES									
du 16/07/2020 au 12/07/2021	m3	120	0,150000	18,00	10,00 %	1,80	19,80		
Redevance Lutte contre la pollution domestique EAU									
du 16/07/2020 au 12/07/2021	Euros	120	0,280000	33,60	5,50 %	1,85	35,45		
Taxe prélèvement (EAU)									
du 16/07/2020 au 31/12/2020	Euros	56	0,068000	3,81	5,50 %	0,21	4,02		
du 01/01/2021 au 12/07/2021	Euros	64	0,071000	4,54	5,50 %	0,25	4,79		
TOTAL				HT	460,59	TVA	35,33	TTC	495,92

Titre exécutoire en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L1617-5, D.1617.23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

Voie de recours : dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (art. L1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement :

- Le Tribunal d'Instance jusqu'à 10 000 euros.
- Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (l'assistance d'un avocat est obligatoire).

Modalités de paiement

- Par carte bancaire : www.grandchambery.fr.
- En numéraire et carte bancaire : si le montant est inférieur à 300 euros, muni du présent avis, auprès d'un buraliste partenaire agréé (liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- Par chèque bancaire ou postal : libeller le chèque à l'ordre du Trésor Public, joindre le volet TIP non signé et envoyer dans l'enveloppe fenêtre jointe
- Par TIP : dater, signer et envoyer dans l'enveloppe fenêtre jointe, le volet TIP accompagné d'un RIB pour le premier paiement
- Par prélèvement à partir de la prochaine facture : contacter l'antenne des Bauges

ANNEXE 9 - FACTURE CLUSE DE CHAMBERY



FACTURE D'EAU et D'ASSAINISSEMENT

Expéditeur

GRAND CHAMBERY - SERVICE DES EAUX -
298 rue de Chantabord. CS82618 . 73026 Chambéry Cedex
N° TVA intracommunautaire : Budget eau FR IA 200 069 110 - Budget asst FR BG 200 069 110
TVA sur les débits

> Vos informations clients

Lieu de consommation :

73000 CHAMBERY
N°PDI : [REDACTED]
N° abonné : [REDACTED]

CONTACTS

> Concernant cette facture

Par courrier
298 rue de Chantabord. CS82618 .
73026 Chambéry Cedex

Horaires d'ouverture de l'accueil
RDV sur
simplici.grandchambery.fr

Horaires d'accueil téléphonique
Lu au Ve : 8h-12h /13h30-17h30
au 04.79.96.86.70

Internet
simplici.grandchambery.fr

[REDACTED]
73000 CHAMBERY

Facture simplifiée

FACTURE N° 2022 / 39 0000422301039 U du 07/02/2022

Votre consommation facturée : 120 m3

Abonnement et distribution de l'eau potable	210,72
Abonnement et collecte des eaux usées	200,72
Taxes et prestations	65,55

Prix de l'eau au litre : 0,00367 €

Coût de l'abonnement : 36,71 €

Total de votre facture 476,99 €

NET A PAYER 476,99 €

A régler avant le : 07/03/2022

Signataire : Pascale Lucas, directrice de l'eau et de l'assainissement
Prochaine facture début août 2022, calculée sur estimation de votre consommation.

> Concernant le paiement

Service de Gestion Comptable de
Chambéry
5 rue Jean Girard Madoux - BP 31054
73010 Chambéry Cedex
sgc.chambery@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil
Lu au Ve : 8h45-12h15/13h15-15h45
Fermé le mercredi

Horaires d'accueil téléphonique
Lu au Ve : 8h45 à 12h15
au 04.79.96.00.87

Coordonnées bancaires
IBAN FR59 3000 1002 79C7 3000 0000 072
BIC BDFEFRPPCCT

Evolution de votre consommation

Date/Relève	m3 consommés	
17/01/2022	120	Reel
02/08/2021	78	Estime
13/01/2021	91	Reel

> Urgences

En cas d'urgence sur votre réseau en
dehors des horaires d'ouverture au
public 04.79.96.86.70

Décompte à conserver

MONTANT EN EUROS

476,99



Détail des modalités de paiement au verso

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique du Mandat : TIPSEPA0730105070000000042230103922
ICS : FR25EAU471853
Référence : 2022 / 39 0000422301039 U Montant : 476,99 €
Créancier : Grand Chambéry

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire. 94974 CRETEIL CEDEX 9
IBAN : FR7618106008108357380105050
Titulaire compte : M. PONCE Michel

941133000175 24190000004223010390730104924706 47699

Compteur N°	Opération	Date opération	Ancien index	Nouvel index	Volume consommé	Consommation facturée
09IA086476		17/01/2022	1540	1660	120	120

Facture Détaillée

	Tranche	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant hors taxes	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement								
Abonnement eau potable								
	du 03/08/2021 au 31/12/2021	J	151	0,112330	16,96	5,50 %	0,93	17,89
	du 01/01/2022 au 17/01/2022	J	17	0,117810	2,00	5,50 %	0,11	2,11
Eau potable								
Eau potable								
	du 03/08/2021 au 31/12/2021	de 31 à 250 m3 de l'année civile	M3	1,585000	171,18	5,50 %	9,41	180,59
	du 01/01/2022 au 17/01/2022	de 0 à 30 m3 de l'année civile	M3	0,800000	9,60	5,50 %	0,53	10,13
Abonnement								
Abonnement eaux usées								
	du 03/08/2021 au 31/12/2021	J	151	0,090410	13,65	10,00 %	1,37	15,02
	du 01/01/2022 au 17/01/2022	J	17	0,090410	1,54	10,00 %	0,15	1,69
Redevance assainissement								
Eaux usées								
	du 03/08/2021 au 31/12/2021	de 31 à 250 m3 de l'année civile	M3	1,460000	157,68	10,00 %	15,77	173,45
	du 01/01/2022 au 17/01/2022	de 0 à 30 m3 de l'année civile	M3	0,800000	9,60	10,00 %	0,96	10,56
Lutte contre la pollution								
Lutte contre la pollution								
	du 03/08/2021 au 17/01/2022		M3	0,280000	33,60	5,50 %	1,84	35,44
Modernisation des réseaux de collecte								
Modernisation réseaux de collecte								
	du 03/08/2021 au 17/01/2022		M3	0,160000	19,20	10,00 %	1,92	21,12
Redevance prélèvement								
Redevance prélèvement								
	du 03/08/2021 au 31/12/2021		M3	0,071000	7,67	5,50 %	0,42	8,09
	du 01/01/2022 au 17/01/2022		M3	0,071000	0,85	5,50 %	0,05	0,90
TOTAL					HT		TVA	TTC
					443,53		33,46	476,99

Titre exécutoire en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L1617-5, D.1617.23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

Voie de recours : dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (art. L1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement :

- Le Tribunal d'Instance jusqu'à 10 000 euros.
- Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (l'assistance d'un avocat est obligatoire).

Modalités de paiement

- Par carte bancaire : www.grandchambery.fr
- En numéraire et carte bancaire : si le montant est inférieur à 300 euros, muni du présent avis, auprès d'un buraliste partenaire agréé (liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- Par chèque bancaire ou postal : libeller le chèque à l'ordre du Trésor Public, joindre le volet TIP non signé et envoyer dans l'enveloppe fenêtre jointe
- Par TIP : dater, signer et envoyer dans l'enveloppe fenêtre jointe, le volet TIP accompagné d'un RIB pour le premier paiement
- Par prélèvement à partir de la prochaine facture : www.grandchambery.fr

ANNEXE 10 - DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

QUALITÉ DE L'EAU

Code	Qualité eau	Définition	Finalité
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques	proportion des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art R 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur	Donner une mesure statistique de qualité microbiologique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres physicochimiques	proportion des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art R 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur	Donner une mesure statistique de qualité physicochimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires

PATRIMOINE

Code		Définition	Finalité
P 103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	indice de 0 à 120 points attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable	évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente
P 202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées	évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	Compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	Compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

SERVICE À L'USAGER

Code		Définition	Finalité
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)	Indicateur descriptif du service qui caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	Evaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture)	Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement
P 155.1	Taux de réclamations eau potable	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau
P 258.1	Taux de réclamations assainissement	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif

DISTRIBUTION EAU POTABLE

		Définition	Finalité
P 106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	"Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte "	Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution

COLLECTE DES EAUX USÉES

	Collecte eaux usées	Définition	Finalité
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes

COLLECTE DES EAUX USÉES (SUITE)

		Définition	Finalité
P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)
P 251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis	L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	fiche non dispo , en cours de refonte	fiche non dispo , en cours de refonte
P 204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	fiche non dispo , en cours de refonte	fiche non dispo , en cours de refonte
P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	fiche non dispo , en cours de refonte	fiche non dispo , en cours de refonte
D 202.2	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	ANC	Définition	Finalité
D 301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance
D 302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en oeuvre de l'assainissement non collectif Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en oeuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en oeuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif		installation neuve
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif		installation existante
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées	L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

		Définition	Finalité
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées
P 206.6	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	"Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite « conforme » si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille "	L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de la collectivité dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires
P 206.3	Quantité de sous produits évacués et / ou valorisés selon filières conformes		sables valorisés
			refus de dégrillage
			sables évacués
			Graisses évacuées
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte	Indicateur descriptif du service qui permet de quantifier les quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

FINANCES

	Finances	Définition	Finalité
P 153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement
P 109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés
P 207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé (€/m ³)	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés
D 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³	Montant de la facture d'eau en lien avec le service eau potable
D 204.0	Prix TTC du service Ass au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³	Montant de la facture d'eau en lien avec le service assainissement
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement

ANNEXE 11 - GLOSSAIRE

- AEP** - ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- AMO** - ASSISTANT MAITRE D'OEUVRE
- ANC** - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- ARS** - AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ
- CODERST** - COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES
- CRU** - CHARGÉ DE RELATION USAGERS
- CTM** - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
- DBO** - DEMANDE BIOLOGIQUE EN OXYGÈNE
- DCO** - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGÈNE
- DEA** - DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
- DUP** - DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
- EH** - ÉQUIVALENT HABITANT
- EQSP** - ENVIRONNEMENT QUALITÉ SÉCURITÉ ET PRÉVENTION
- ETP** - EQUIVALENT TEMPS PLEIN
- EU** - EAUX USÉES
- FSL** - FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT
- MEST** - MATIÈRE EN SUSPENSION TOTALE
- NM3/J** - NORMOMÈTRE CUBE PAR JOUR
- NOX** - OXYDE D'AZOTE
- PEI** - PÔLE EXPLOITATIONS ET INFRASTRUCTURES
- PFI** - PÔLE FINANCES ET INSTANCES
- PI** - POTEAU INCENDIE
- PND** - COURRIER NON DISTRIBUÉ
- PPI** - PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT
- PU** - PÔLE USAGERS
- RSDE** - RECHERHCE DE SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'EAU
- RTU** - RELATION TECHNIQUE USAGERS
- STEP** - STATION D'EPURATION
- UDEP** - USINE DE DEPOLLUTION
- UND** - USAGER NON DOMESTIQUE
- UVE** - UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Rapport d'activité du Service des Eaux
Rédaction, coordination et mise en page - Direction de l'eau et de l'assainissement
Crédits photo : Grand Chambéry

